Valentine Arama

Delphine Jubillar, une disparition

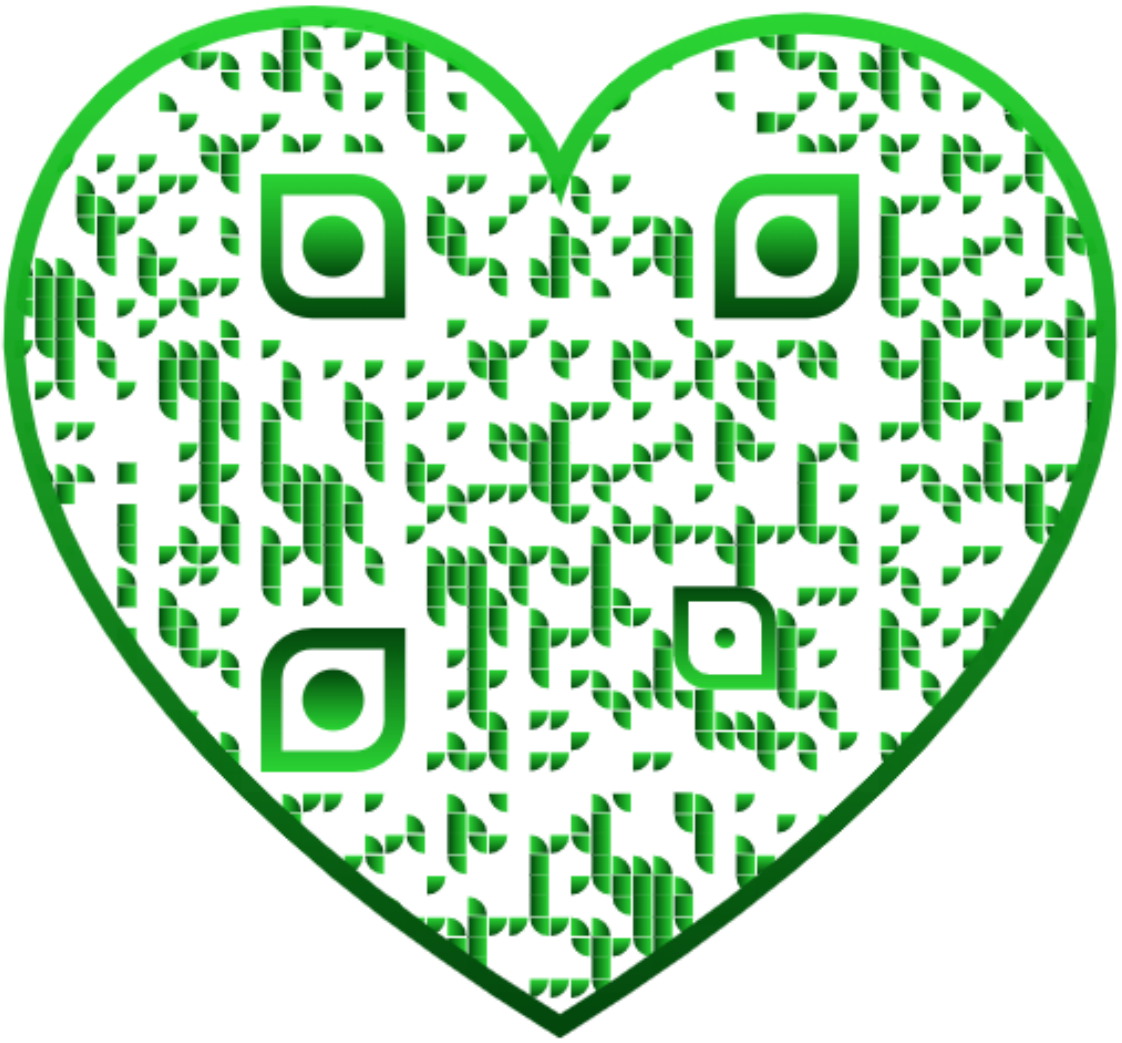

Valentine Arama

Delphine Jubillar, une disparition

Enquête au cœur d'un fait divers

éditions du
ROCHER

Delphine Jubillar, une disparition

Contents

- Couverture
- Halftitle
- Titre
- Copyright
- Dedication 1
- Prologue
- Partie I: La disparition
  - Chapitre 1. Portée disparue
  - Chapitre 2. Cagnac-les-Mines, un village paisible
  - Chapitre 3. C’était Delphine
  - Chapitre 4. Une enquête criminelle
  - Chapitre 5. Naissance d’un fait divers
- Partie II: « On soupçonne toujours le mari »
  - Chapitre 6. Les fêlures de l’enfance
  - Chapitre 7. « Veux-tu m’épouser ? »
  - Chapitre 8. Trouver Delphine, chercher un corps
  - Chapitre 9. Le confident
  - Chapitre 10. Un couple à la dérive
  - Chapitre 11. Les mois qui passent
  - Chapitre 12. « Recherche quelqu’un avec qui partager la vie »
  - Chapitre 13. Mise à nu
  - Chapitre 14. Confrontation
  - Chapitre 15. Faisceau d’indices
- Partie III: À charge, et à décharge
  - Chapitre 16. Le dernier témoin
  - Chapitre 17. La bataille de la défense
  - Chapitre 18. Fausses pistes
  - Chapitre 19. Le spectre de l’affaire Viguier
- Partie IV: Dénégations
  - Chapitre 20. Les dernières heures de la vie d’une femme
  - Chapitre 22. Huis clos
  - Chapitre 23. « Je suis un innocent mis en prison »
  - Chapitre 24. Forteresse

Partie V: Rebondissements et mystères
Chapitre 25. La ferme qui a brûlé
Chapitre 26. Un deuil impossible
Chapitre 27. L’emballement médiatique
Chapitre 28. Portrait-robot
Chapitre 29. Une instruction inachevée
Chapitre 30. 7 h 48
Épilogue
Remerciements
Table

Pagebreaks of the print version

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23

24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60

61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97

98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134

135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171

172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208

209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234

Tous droits de traduction,
d'adaptation et de reproduction réservés
pour tous pays.

© 2022, Groupe Elidia
Éditions du Rocher
28 rue Comte-Félix-Gastaldi – BP 521 – 98015 Monaco

www.editionsdurocher.fr

ISBN : 978-2-268-10810-0
EAN : 9782268108230

À Fortunée, Monique, Maurice et Jean-Claude

Prologue

La nuit n'est pas encore tombée quand le téléphone se met à vibrer. Sur l'écran apparaît la mention « numéro masqué », mais je sais déjà qui essaie de me joindre. Rendez-vous avait été donné : l'appel aurait lieu en début de soirée, une fois les enfants couchés. Lui seul pourrait me joindre. Ce lundi 14 juin 2021, Cédric Jubillar est à l'autre bout du fil. Il a la voix rauque et l'accent chantant du Tarn. Nous commençons par les présentations de rigueur, puis vient très vite l'objet de ma requête. Cédric Jubillar écoute. Pendant de longues minutes, il semble se laisser séduire par l'idée d'un long récit consacré à sa femme Delphine. Voilà six mois que la mère de ses deux enfants s'est comme volatilisée de son domicile de Cagnac-les-Mines, une commune plantée sur les hauteurs d'Albi. Elle est depuis devenue « la disparue du Tarn », une tragédie pour les siens, un fait divers de plus pour d'autres. Mais la disparition de cette infirmière aimée de tous, à l'âge de trente-trois ans, n'est pas juste une nouvelle curieuse ou singulière. Elle raconte au contraire un certain état de notre société. La disparition de Delphine Jubillar, c'est un quotidien banal brisé par un chaos brutal, la dislocation d'une famille qui ressemble en apparence à toutes les autres. Elle nous fait plonger dans les méandres de ce qui n'est jamais un simple « fait » et qui n'a rien de « divers ».

Au téléphone, Cédric s'impatiente. Quel « intérêt » tire-rait-il, lui, à parler de sa femme ? Il est très vite question d'argent. Il me prévient que d'autres l'ont déjà approché avec des propositions, comme s'il fallait s'aligner pour espérer recueillir sa parole. Après tout, depuis que sa femme « est partie », c'est lui qui doit tout assumer seul. Les comptes se vident et prospérer sur le dos de sa femme introuvable semble être la solution idoine. D'une seconde à l'autre, Cédric Jubillar change de ton, il n'est plus d'accord du tout. Il ne serait pourtant pas question d'évoquer la disparition, pas tout de suite en tout cas. Il s'agirait dans un premier temps de se rencontrer pour parler de Delphine, de qui elle était, en tant que femme, en tant que mère… Une sorte d'hommage. Au bout du fil, Cédric Jubillar ne dissimule plus son agacement : « Pourquoi un hommage ? Parce que vous croyez qu'elle est morte ? » Il est d'un aplomb déconcertant. Il me faut le

rassurer : l'hommage ne concerne pas que les personnes décédées. Il faut prendre des précautions, des pincettes, même. Il est plutôt question d'un portrait. N'ayant pas connu Delphine, je voudrais qu'elle me soit racontée par ses proches, par ceux qui l'ont côtoyée et chérie. Cédric se radoucit. Il doit prendre congé. Nous convenons de nous rappeler le mercredi, à la même heure, après le coucher des petits. Mais le téléphone n'affichera jamais plus le numéro masqué. Le 16 juin 2021, dans la matinée, Cédric Jubillar a été interpellé. Ce soir-là, il ne couchera pas ses enfants. Il vient d'être placé en garde en vue.

Partie I

Portée disparue

Chapitre 1

Une disparition inquiétante

Il est 4 heures, 9 minutes et 59 secondes quand le téléphone retentit au centre opérationnel du renseignement de la gendarmerie. C'est ici que les appels sont basculés lorsque l'on contacte le 17 en zone rurale. Nous sommes le 16 décembre 2020. Le couvre-feu décrété pour lutter contre l'épidémie de coronavirus est entré en vigueur la veille au soir et il est désormais interdit de se déplacer sur l'ensemble du territoire métropolitain entre 20 heures et 6 heures du matin. Au téléphone résonne la voix d'un homme inquiet : « Bonjour, je ne sais pas où est passée ma femme. » Dans le creux de la nuit, l'opérateur ne semble pas tout de suite comprendre, demande des précisions. Le monsieur explique s'être réveillé seul à son domicile. Tout va très vite. Il indique que son fils et sa femme ont tous les deux regardé la télévision après dîner, lui s'est couché le premier. Ses deux enfants de six ans et dix-huit mois sont bien endormis dans leurs lits au moment où il parle. Seule sa femme est introuvable. Elle était censée venir le rejoindre au lit, « mais là, il n'y a personne », insiste-t-il au téléphone. A-t-il fait le tour de la maison? « Il est 4 heures du matin, oui, monsieur », rétorque-t-il. A-t-elle déjà fait ça ? Il y a bien eu cette « dernière fois », en plein été… Mais nous sommes aujourd'hui en hiver. Au cours du mois de décembre 2020, dans la région d'Albi, où réside le couple, les températures n'ont pas excédé les 9 °C, et la nuit du 15 au 16 décembre, il en faisait 5. L'hiver est froid, les nuits souvent humides. L'opérateur demande ce qu'elle avait fait « cette dernière fois ». Il se souvient qu'elle s'était endormie dans l'herbe pour regarder les étoiles filantes. C'était un soir d'été, en août. Il ajoute : « Enfin, voilà ce qu'elle m'avait sorti comme excuse. » À l'autre bout du fil, l'opérateur pose les questions d'usage : « Il n'y a pas de problème particulier ? Vous ne vous êtes pas disputés ? »

« Non, non, non », répond son interlocuteur, qui précise toutefois : « On est en instance de divorce, mais ça se passe bien. » Le décor est planté. Ces

premières déclarations sont importantes, sinon essentielles. Car le mari inquiet va livrer un premier élément de temporalité : cela fait entre vingt et vingt-cinq minutes qu'il tente de joindre sa femme sur son téléphone portable. Alors que se dessinent les contours d'une disparition inquiétante, la chronologie est absolument primordiale.

Il signale aussi qu'il a contacté des amies de sa femme, mais qu'elle ne se trouve pas chez elles. Il a bien cherché, dans le garage, au sous-sol, dehors… Il n'ose cependant pas appeler, de peur de réveiller les voisins. Il faut alors décliner son identité : Jubillar, Cédric. Il vit au 19, rue Yves-Montand à Cagnac-les-Mines. Sa femme a trente-trois ans et s'appelle Jubillar, Delphine… « Pour l'instant », glisse-t-il. Cédric Jubillar croit se rappeler qu'avant qu'il aille se coucher, elle était vêtue d'un pyjama, et il ajoute qu'elle va « de temps en temps » promener les chiens. « Mais est-ce qu'elle y est allée hier soir ? » interroge Cédric Jubillar avec insistance. Au bout du fil, il est loquace, donne des détails, joue la carte de la transparence : « Je vous dis, je me lève tôt, je me couche tôt, vu qu'on est en instance de divorce, on ne se parle presque plus, chacun fait sa vie et voilà. » Cela lui paraît-il bizarre qu'elle soit partie, a-t-elle pu rejoindre quelqu'un dans la nuit ? Cédric Jubillar ne répond pas vraiment, « que ce soit fait, d'accord », mais elle aurait dû lui dire, plutôt que de le laisser là, à « galérer comme un con ». Ce qui importe à l'opérateur, c'est de savoir si Delphine est en danger. La voix se brise à l'autre bout du fil. « Je préfère partir du principe qu'elle est en danger, oui », répond Cédric. Il est en pleurs. Une patrouille va être envoyée au domicile du couple. L'appel aura duré un peu plus de quatre minutes. Dans la foulée, l'opérateur prend contact avec les militaires de la brigade de gendarmerie de Valderiès (Tarn).

Avant qu'ils arrivent, l'opérateur rappelle Cédric Jubillar. Il a tenté de joindre Delphine, en vain. La question la plus pressante est de savoir si elle aurait pu partir en voiture. Mais sa Peugeot 207 bleue, qu'elle utilise tous les jours, est garée devant la maison. L'autre question est plus sensible : « Vous êtes en instance de divorce, est-ce que vous savez si elle fréquente quelqu'un d'autre ? » Cédric Jubillar a des doutes, des doutes « à 2 000 % », mais aucune preuve. Reste qu'il faut savoir si elle a pu partir retrouver un autre homme. « Techniquement, si elle part chez son amant, elle a tout

perdu au niveau du divorce, donc je ne pense pas qu'elle ait fait ça… Après, je n'en sais rien, je sais pas… Je sais plus… » se désole-t-il. Si la voiture est là et si Delphine Jubillar a quitté son domicile de son plein gré, c'est donc qu'elle est partie à pied dans la nuit noire et froide de décembre, de surcroît à une période où il est interdit de sortir. Ou bien quelqu'un est venu la chercher. Pas de lettre dans la maison ni sur la table de la cuisine. Rien. Mais il y a tout de même cet élément dont Cédric Jubillar fait mention : il indique avoir remarqué que ses deux chiens – deux shar-pei reconnaissables à leur peau plissée – étaient dehors quand il s'est réveillé. « Normalement, elle les rentre. » Il est affirmatif.

Les gendarmes arrivent au domicile des Jubillar à 4 h 50. Pour accéder à cette maison surélevée, il faut emprunter un escalier de fortune, construit grâce à des parpaings disposés les uns au-dessus des autres sur la pente de terre qui mène au domicile. Les trois gendarmes grimpent jusqu'à la porte d'entrée à côté de laquelle se trouve une fenêtre qui donne sur la pièce principale. Dans cette maison où l'espace de vie est ouvert, salon et cuisine ne font qu'un. Une des gendarmes aperçoit alors Cédric Jubillar par la fenêtre, il est en train de s'affairer dans la cuisine, près de la machine à laver le linge. Rien qui ne soit nécessairement troublant. Dans le livre *Avis de recherche*, Bernard Valezy, ancien commissaire divisionnaire, et Agnès Naudin, capitaine de police, expliquent que la disparition d'un mineur, comme celle d'un adulte, est obligatoirement considérée comme « inquiétante » en France. Elle doit ainsi faire l'objet d'une procédure de recherche dès qu'elle est signalée aux autorités. C'est bien ce dont il s'agit ici. Les militaires ne sont donc pas censés procéder au « gel » de la maison. Le but de leur venue est d'obtenir le plus de renseignements possible quant à la volatilisation de Delphine Jubillar. À leur arrivée, Cédric les reçoit en pyjama. Une sorte de grenouillère panda, qui le couvre de la tête aux pieds. Voilà ce qu'il décrit aux gendarmes : la veille au soir, le 15 décembre 2020, il s'est couché à 22 h 30 après que son épouse lui a souhaité une bonne nuit et est retournée au salon pour regarder la télévision avec leur fils de six ans. Vers 3 h 45, il est réveillé par les pleurs de leur petite fille, qui n'a alors qu'un an et demi. C'est à cet instant qu'il se serait rendu compte que sa femme n'était plus là. Après avoir effectué un premier tour de la maison, il constate que les chiens sont à l'extérieur, un fait plutôt inhabituel, donc. Delphine n'a pas pris son sac à main, dans lequel se trouvent ses papiers

d’identité, mais il manque en revanche son manteau à capuche blanc et son téléphone. Ses clés de voiture se trouvent également au domicile. Tout ce qu’il peut dire aux enquêteurs, c’est que sa femme est infirmière de nuit à la clinique Claude-Bernard à Albi. Elle a donc un rythme différent du sien et vit plutôt la nuit. Cédric Jubillar, lui, est artisan plaquiste et se lève tôt pour se rendre sur ses chantiers. Encore une fois, il n’a pas de preuve formelle sur le fait que sa femme puisse entretenir une relation extraconjugale, mais il l’a déjà surprise sur des sites de rencontre. Quelques mois plus tôt, elle aurait même admis avoir eu une relation avec quelqu’un d’autre, mais celle-ci serait depuis terminée. Dans la maison décrite comme étant en travaux et en grand désordre, aucune trace de lutte n’attire l’attention des gendarmes. Ils décrivent au contraire un homme « accablé par la situation ». Il se lamente et sanglote par moments. Aux gendarmes, il tient toutefois cette phrase, qui interroge, alors que les recherches viennent à peine d’être engagées : « Mais qu’est-ce que je vais faire maintenant qu’elle n’est plus là ? »

Les gendarmes notent aussi qu’en leur présence, Cédric Jubillar va tenter de contacter son épouse à de très nombreuses reprises. Les sonneries retentissent puis finissent par s’étouffer dans un douloureux silence. Mais le téléphone sonne, c’est le signe qu’il est allumé. Les gendarmes peuvent donc procéder au « bornage ». Une technique qui permet de localiser un téléphone et, le cas échéant, son propriétaire. Pour émettre ou recevoir des appels, l’appareil a besoin de se connecter à une antenne relais, aussi appelée « borne » ou « cellule ». Pour ce faire, il va chercher l’antenne la plus puissante autour de lui et l’activer. Dans le cas de Delphine Jubillar, le centre opérationnel de la gendarmerie fait procéder à deux géolocalisations. À 5 h 21 comme à 6 h 45, le téléphone borne dans un rayon de deux kilomètres autour du relais de la rue de la Chênaie à Cagnac-les-Mines. C’est ce relais qui couvre le domicile des Jubillar. Le téléphone n’est donc pas loin. Mais il est introuvable. Au lever du jour, les gendarmes quittent le domicile du couple. Consigne est donnée à Cédric de se rendre le matin même à la gendarmerie pour faire sa déposition. Le téléphone de Delphine Jubillar va continuer de borner pendant plusieurs heures pour brusquement s’éteindre à 7 h 48 du matin. À 7 h 49 exactement, Cédric Jubillar appelle la gendarmerie pour prévenir que le téléphone a cessé d’émettre.

En coulisses, les amies de Delphine Jubillar sont déjà sur le pont. Cédric leur a écrit un peu plus tôt dans la nuit, avant de contacter la gendarmerie. Il a d'abord cherché à joindre Amélie, une maman de l'école que fréquente le fils du couple et copine de Delphine. Dès 3 h 59 commence une salve de messages : « Tu es où ? », « Tu as Delph avec toi ? », « Juste pour savoir, je ne sais pas où elle est. » Endormie, Amélie ne verra les messages que plus tard, à 5 h 26 du matin. Dans la foulée il passe un appel à Lauraine sur Messenger. Il est 4 heures. Tirée de son sommeil par la sonnerie de l'application, elle lui demande ce qu'il se passe. « Je cherche Delph partout… Je t'ai vue connectée, je croyais qu'elle était chez toi », lui dit-il. Il s'excuse de l'avoir dérangée, annonce qu'il va « appeler les flics » puis revient à la charge : « Sérieux, dis-lui de rentrer. » La jeune femme, dont les enfants fréquentent aussi la même école que ceux des Jubillar, s'agace : « Mais je sais pas où elle est. » Cédric la prévient qu'il va contacter le 17 puis lâche : « Maintenant elle assumera les conséquences de ses actes […]. Si elle est chez toi, dis-lui de rentrer… On en restera là… » Cédric enverra aussi un message sur le groupe Messenger qu'il a créé pour l'anniversaire surprise de Delphine, afin de demander si quelqu'un a vu ou est avec sa femme : « Quelqu'un a vu Delph ? Je la cherche partout. » Le groupe compte une dizaine de proches de la jeune maman, aucune d'entre elles ne l'a vue. Dans la foulée des messages échangés avec Cédric, Amélie contacte Anne, une des plus proches amies de Delphine. Il est 5 h 39, Anne est seule chez elle avec ses enfants. Les deux femmes se rejoignent. Un peu plus tard ce matin-là, sur les conseils d'Anne, Amélie monte au volant de sa voiture. Elle roule partout dans Cagnac à la recherche de Delphine. Mais sur son chemin, aucune trace de son amie, seul le ballet incessant des voitures de la gendarmerie.

16 décembre, 8 h 35. Cédric Jubillar appelle sa mère Nadine qui vit à Carmaux, terre de Jaurès, à quinze minutes en voiture de Cagnac : « Maman, monte à la maison ! » Elle vient de se réveiller et a à peine le temps de demander pourquoi que Cédric la coupe : « Monte, je t'ai dit ! » À cet instant, il ne prononce pas le nom de sa femme ni le fait qu'elle ait disparu. Nadine prend sa voiture, s'arrête au bureau de tabac, elle n'est pas inquiète. Pourquoi le seraitelle ? Elle arrive chez son fils aux alentours de 9 heures. C'est à cet instant que Cédric l'informe du fait que Delphine a disparu. Il pleure dans ses bras et lui répète : « j'ai perdu ma femme », « ma

femme est partie », « je ne sais pas où est passée ma femme ». Il la prévient alors qu'il faut qu'elle garde les enfants, lui doit se rendre à la gendarmerie. Entre-temps, les hélicoptères ont commencé à survoler Cagnac-les-Mines, les chiens de l'équipe cynophile vont démarrer leurs recherches tandis que les renforts sont déployés partout sur place pour tenter de localiser la disparue.

Il est 9 heures passées quand Cédric Jubillar arrive à la gendarmerie de Cagnac-les-Mines. Devant le gendarme qui reçoit sa déposition, le mari de Delphine passe de nouveau en revue la soirée de la veille, répète ce qu'il a déjà dit aux enquêteurs venus à son domicile. Les pleurs de sa fille vers 4 heures du matin, la place vide dans le lit à côté de lui, l'inquiétude, les appels, les sms, les messages vocaux puis l'appel à la gendarmerie. Il faut aussi revenir sur la situation familiale : oui, Delphine a demandé le divorce il y a environ trois mois, elle lui reprochait de ne pas avancer sur les travaux de la maison, ils ne se regardaient plus… Il avait pourtant noté une amélioration dans leur relation quand il a commencé à reprendre les travaux. Elle voulait toujours divorcer, d'ailleurs ils avaient tous les deux pris contact avec des avocats, même s'il leur arrivait encore de « coucher ensemble de temps en temps ». Il a aussi remarqué des « difficultés » avec les enfants depuis la demande de divorce, elle semblait « fatiguée », « usée ». D'ailleurs, elle buvait un peu plus ces derniers temps. Un verre de vin en plus de celui pris à l'apéro. Ça aussi, c'était nouveau. Elle n'a en revanche aucune tendance suicidaire, bien qu'elle ait des cachets « à sa disposition » à la clinique, détaille-t-il. À part cette nuit d'août 2020 où elle est sortie pour contempler les étoiles, Delphine n'a jamais quitté le domicile familial. Vient le sujet de la relation extraconjugale. Cédric a des doutes, d'autant plus que Delphine a changé les codes de son téléphone. « On peut donc supposer qu'elle me cache des choses », estime-t-il. Ce qui est certain, c'est qu'il ne s'est pas disputé avec Delphine récemment. Bien sûr, il y avait parfois des prises de bec, comme dans tous les couples. Mais jamais de disputes violentes. Cédric Jubillar peut repartir chez lui.

Le parquet d'Albi a été avisé de la disparition inquiétante. Dans la foulée, les enquêteurs commencent leur travail de fourmi. Pas moins d'une dizaine de personnes vont être entendues dès le mercredi 16 décembre. De tous ces témoignages ressortent des éléments qui vont permettre aux enquêteurs de formuler une première hypothèse de travail. Ils notent par

exemple cet appel à 10 h 28. Au bout du fil, Patrice, le mari de la sœur de Delphine. Il veut leur signaler la disparition de sa belle-sœur. Mais c'est surtout ce qu'il va dire après qui interpelle. Il explique en effet que Cédric n'est pas un homme stable et ajoute avoir peur qu'il se soit passé « quelque chose » entre eux. Il ne s'agit encore que d'une disparition, mais face aux gendarmes, les langues commencent à se délier. Cédric Jubillar rappelle lui aussi la gendarmerie à 12 h 40, il veut alerter la presse. Puis de nouveau cinq minutes plus tard. Il demande des nouvelles et annonce qu'il a commencé à effectuer des recherches de son côté dans la matinée, il voudrait les poursuivre dans l'après-midi. Entre-temps, plusieurs enquêteurs sont venus perquisitionner son domicile et les véhicules appartenant au couple. Le pavillon des Jubillar a été passé au peigne fin. Aucun élément inquiétant n'est signalé. Au téléphone, Cédric Jubillar parle aussi de cette personne qui a disparu à Cagnac au cours de l'été. Il pourrait peut-être y avoir un lien ? Personne n'a disparu à Cagnac au cours de l'été. Il est de nouveau convoqué à la gendarmerie. Ça fait moins de vingt-quatre heures que Delphine a disparu. Il est 13 h 30.

La deuxième audition de Cédric Jubillar devant les gendarmes commence par les requêtes habituelles : il est le dernier à avoir vu sa femme, les enquêteurs doivent donc procéder à des investigations précises. Cédric consent à des prélèvements biologiques sur sa personne, à rencontrer un médecin légiste qui pratiquera des actes techniques et à se soumettre à un prélèvement buccal. Il doit aussi transmettre ses mots de passe Instagram, Facebook, Snapchat et celui de son téléphone. C'est là que ça coince. Il ne se souvient en effet d'aucun de ses mots de passe, hormis celui qui lui permet de déverrouiller son portable. Il ne connaît pas non plus ceux de sa femme, qui les a récemment changés, depuis qu'il a « eu des doutes sur son adultère ». En ce qui concerne son humeur la veille au soir, il était « joyeux ». Pas comme Delphine qu'il décrit comme « froide » et « distante ». Cédric Jubillar ressort libre de cette audition. Il va pouvoir rentrer chez lui et préparer des affaires pour aller s'installer chez sa mère Nadine avec les enfants, près de chez lui. Ce soir-là, à 23 h 57, Cédric Jubillar repassera toutefois par Cagnac-les-Mines. Un rapide tour pour aller retirer de l'argent avec la carte bancaire de sa femme. Subsiste cette question : Pourquoi ne pas rester à Cagnac dans l'attente d'un éventuel retour ?

Chapitre 2

Cagnac-les-Mines, un village paisible

Les jours qui suivent la disparition sont marqués par d'intenses recherches. En plus des fouilles terrestres organisées selon un quadrillage précis, des équipes cynophiles et des hélicoptères, des enquêteurs plongeurs sont chargés de sonder les différents points d'eau environnants. Un appel à témoins a été diffusé par les gendarmes dès le vendredi 18 décembre. Delphine Jubillar, née Aussaguel, mesure 1,68 m, est de corpulence mince, a des cheveux longs et bruns. L'appel à témoins précise aussi qu'elle est vêtue d'une doudoune blanche à capuche sans inscription particulière. Sur la photo qui l'accompagne, on découvre son visage souriant et ses traits fins, elle porte un haut noir et un collier de perles. Ses longs cheveux lisses et bruns tombent gracieusement sur ses épaules. L'appel a été placardé partout : dans le centre du bourg, sur les devantures des commerces, les pare-brise des voitures… Juchée au nord d'Albi, dans le Tarn, Cagnac-les-Mines compte aujourd'hui deux mille huit cents habitants. Longtemps y ont travaillé les mineurs, venus s'installer dans la cité des Homps après la Première Guerre mondiale. Au nord du village, jusqu'à la limite du village voisin de Taïx et à quelques pas de la mine, fermée en 1979 et devenue musée, la cité a dû se réinventer. Mais les petites maisons de mineurs sont toujours là, elles se serrent les unes contre les autres, presque toutes semblables. Le centre de l'ancienne cité minière a gardé son jus de campagne. Place du 8-Mai-1945, la poste et la mairie. Non loin de là, Notre-Dame de la Drèche, une église de style gothique. Souvent, les soirs d'été, le soleil vient se coucher sur sa façade de briques roses, plongeant les pavillons des années soixantedix dans une chaleur douce et orangée. On parle souvent de Cagnac comme le poumon vert d'Albi, qu'on peut rejoindre en quinze minutes de voiture à peine. Cagnac est un village où il

fait bon vivre. On y trouve une gendarmerie, une garderie, un centre aéré, une école. « Il y a tout ce qu'il faut ici ! » se félicite Patrice Norkowski, le maire de la commune. Cagnac est un coin tranquille : aucun cambriolage en 2020, pas de criminalité. Il y a parfois quelques incivilités, des « bêtises d'ados comme on en a tous fait », sourit le maire. Mais globalement, tout le monde se sent en sécurité ici.

Alors quand on a appris la disparition de Delphine, forcément, on s'est inquiété. La nouvelle est venue se répandre comme une traînée de poudre, ébranlant la tranquillité de ce village paisible. On parle de Delphine. Chacun se découvre une histoire à raconter. Tout le monde ne se connaît pas, mais presque. « C'est petit, Cagnac », glissera une amie de Delphine aux enquêteurs, l'air de dire qu'on est ici comme ailleurs. « Évidemment, il y a les anciens du village, une population historique. Puis il y a les nouveaux lotissements peuplés de gens qui sont cagnacois depuis moins longtemps. Eux, « on les connaît moins », souligne le maire. Comme ce fut le cas pour toutes les villes industrielles, un déclin a eu lieu autour des années quatre-vingts. L'activité a cessé et les gens sont partis. Ils étaient moins de deux mille habitants jusqu'aux années quatre-vingt-dix. Aujourd'hui, la population repart à la hausse. « Il y a un regain d'activité, une attractivité grâce à la proximité avec Albi. Ici, le foncier est encore abordable, on a toutes les commodités, le village est sympathique », plaide Patrice Norkowski. Ce qui a surtout attiré les nouveaux arrivants, c'est le projet de nouveaux lotissements, construits en périphérie du bourg. Ils permettent d'accueillir des foyers aux revenus modestes. « On ne fait pas non plus de barres HLM, c'est un village et je souhaite que ça reste comme ça. Mais quand on acquiert un bien ou qu'on construit, c'est qu'on a quand même des revenus. Je ne veux pas dire qu'on sélectionne, mais ça se fait naturellement », estime Patrice Norkowski. Les anciens ne voient pas toujours cela d'un très bon œil, mais le projet a permis à la population de prospérer. « Après, les parents apprennent à se connaître à l'école, c'est souvent comme ça qu'on arrive à se faire une petite place dans le village », note le maire de Cagnac. Dans les mots de l'édile transparaît en filigrane l'histoire de Cédric et Delphine. Ils n'étaient pas encore mariés quand Cédric a décidé d'acheter le terrain rue Yves-Montand. Nous sommes courant 2013. La parcelle, en plein milieu d'un lotissement tout neuf, a l'avantage d'être tout près du centre. Cédric et Delphine ont des projets. Ils

pourront aller à l'école à pied s'ils le souhaitent. Le terrain, situé au numéro 19 de la rue, est en forte pente, pas idéal pour construire, mais Cédric est dans le bâtiment. Ce sera le projet de sa vie. Il a même des rêves, comme celui de construire une piscine. C'est lui qui achète le terrain. Il est toutefois convenu qu'avec Delphine, ils se partagent les frais de la construction de la maison.

À l'époque, le couple vit encore à Arthès, au nord-est d'Albi. Ils occupent une petite maison qui donne directement sur la rivière du Tarn. C'est une maison années soixante, à laquelle on accède par un petit escalier. Elle est modeste mais en bon état. Delphine et Cédric y ont vécu environ trois ans. Ils ne partiront s'installer à Cagnac qu'après leur mariage, célébré en juin 2013. De ces années passées à Arthès, les voisins ne gardent pas un très bon souvenir. Le maire actuel de la commune se rappelle avoir eu de nombreux soucis avec Cédric. De son propre aveu, il « harcelait » sa mère qui vivait dans la maison voisine. Il venait sonner à sa porte la nuit, frottait ses mains pleines de cambouis sur le mur blanc de la façade. Plusieurs fois, lui et Cédric ont failli en venir aux mains. Une autre voisine, propriétaire d'un salon de coiffure, a hésité à contacter la police quand elle a appris que Delphine avait disparu. Elle aussi avait des problèmes de voisinage avec Cédric, qui multipliait les fêtes et laissait son chien faire ses besoins partout. Elle en est sûre, il aurait même dégradé sa voiture. Il y a aussi cette scène, gravée dans sa mémoire : un soir, elle a entendu des cris. Se rapprochant de sa fenêtre, elle assure avoir entendu Cédric crier sur Delphine, lui disant de se mettre à genoux et de baisser les yeux.

Delphine est enceinte de leur premier enfant quand le couple part s'installer à Cagnac. La bâtisse est sortie de terre, mais la maison est loin d'être achevée. Il règne, à l'intérieur comme à l'extérieur, un chaos sans nom. Ici aussi, les voisins s'inquiètent. Les travaux n'avancent pas et la maison aux parpaings orange – qui a depuis imprimé la rétine populaire – fait tache dans ce lotissement où se côtoient des maisons modernes tantôt en crépi, en bois ou montées sur pilotis. « Comme dans tous les villages, quand il y a des nouveaux… ça pose parfois quelques problèmes », avoue pudiquement le maire de Cagnac. Et même si la maison n'est pas au goût de tous, le couple semble finalement bien s'intégrer dans cette commune paisible. Delphine fréquente les mamans de l'école de son fils, elles sont même devenues amies. Les liens se sont noués aux abords du City Stade où

le petit pratique le foot, devant le portail de l'école. Ils se sont véritablement tissés autour d'innombrables cafés entre filles, le matin surtout, les unes chez les autres. Dans les premiers jours qui ont suivi la disparition, des cellules psychologiques ont été mises en place par la municipalité, dans l'enceinte de la mairie et à l'école. « Les gens avaient besoin de parler », reconnaît Patrice Norkowski. Olga, qui vit dans la maison voisine des Jubillar, ne voulait plus ouvrir la fenêtre de sa chambre, qui donne sur la maison de ses voisins. « Trop difficile », dit cette dame âgée. Pendant des semaines elle a renoncé à aérer sa chambre. Elle a les cheveux blancs, porte de l'eye-liner bleu électrique sur la paupière et un rouge à lèvres rose. Le petit Jubillar l'appelait « mamie Olga » quand il passait devant chez elle. « Il me disait toujours "Je peux venir, mamie Olga ?" » se rappelle-t-elle, un léger sourire aux lèvres. Aujourd'hui, la petite dame âgée n'en peut plus de voir cette maison comme laissée à l'abandon. Rue Yves-Montand, l'insouciance de la vie tranquille s'est envolée avec Delphine.

Chapitre 3

C’était Delphine

Delphine avait la joie de vivre. Dans les témoignages de tous ceux qui l’ont connue et aimée, c’est ce qui revient de manière systématique. Delphine avait la joie de vivre. Je me relis et soudain m’interroge, comme je me suis tant de fois interrogée en rencontrant les siens : Comment parler d’elle, au présent ou à l’imparfait ? Au moment où j’écris ces lignes, je n’ai pas encore tranché. Car il y a quelque chose de vertigineux à écrire sur une parfaite inconnue. Inutile de préciser que je n’ai pas connu Delphine, que je ne l’ai pas côtoyée. Je l’ai rencontrée à travers ses amies, sa famille ou ses collègues de travail. Je suis entrée comme par effraction dans sa vie, à l’heure où la sphère privée est devenue publique. D’aucuns reprochent aux journalistes ces incursions dans l’intimité. On peut l’entendre, bien sûr. Les proches doivent faire le deuil d’une personne aimée, alors même qu’ils n’ont ni corps ni sépulture sur lesquels se recueillir. Ils se trouvent dans une sorte de zone grise, où l’attente se nourrit d’espoir. C’est toujours lui qui meurt en dernier, souvent avec fracas. Et les voilà qui sont importunés par des inconnus venus leur demander de livrer tout ce qui leur reste : les souvenirs. Dans ce qui est devenu « l’affaire Jubillar », il fallait pourtant en revenir à elle. À Delphine. Non pas pour satisfaire de sordides tentations voyeuristes, mais plutôt pour la faire exister, encore un peu.

Delphine est née le 15 novembre 1987 à Albi. Elle a deux frères et une sœur, Sébastien, Stéphanie et Mathieu, le plus jeune. Son père Yves est mort très tôt, à l’âge de quarante-deux ans. Delphine n’en avait alors que douze. Des problèmes d’alcool qu’on attribue à une vie de dur labeur. À l’époque, sa mère et son père étaient déjà séparés. Marie-Thérèse, sa maman, vient d’une grande famille de huit enfants. Elle non plus n’est plus là. Elle est morte d’une maladie neurodégénérative en 2015. À la fin, Delphine s’est beaucoup occupée d’elle, allant sans cesse la visiter dans son foyer. Petite,

Delphine a fait son école maternelle à Gaillac, sa primaire à Técou puis elle est revenue à Gaillac au collège Albert-Camus. Elle a terminé sa scolarité au lycée privé Sainte-Cécile, à Albi, où elle a passé un bac Carrières sanitaires et sociales. Partout où elle allait, elle se faisait de nombreuses amies. Toutes gardent un souvenir heureux d'une jeune femme « joyeuse » et « généreuse ». Puis vient l'école d'infirmière rue des Trois-Tarn – de laquelle Delphine sort diplômée d'État en novembre 2010 – et, très vite, le premier poste à la clinique Claude-Bernard à Albi. Delphine est d'abord en « roulante », elle travaille dans tous les services… Médecine générale, chirurgie, orthopédie. Le premier poste fixe est en pneumologie. Elle et les filles du service « gastro » ont pris l'habitude de se faire des dîners de Noël tous les ans à la clinique. Souvent, ça finit en musique et Delphine se met à chanter et danser. Elle adore le karaoké. Puis les amitiés se renforcent autour de dîners à thèmes, deux fois par mois, les week-ends. Elle cuisine beaucoup, aime le sucré et les émissions culinaires avec Cyril Lignac. Delphine adore aussi la musique et les séries. Béa, une de ses collègues, se rappelle avoir pleuré des heures avec elle quand le docteur Mamour est mort dans la série *Grey's Anatomy*.

Delphine se passionne pour son métier d'infirmière, et personne ne l'a d'ailleurs jamais vue s'énerver contre un patient. Elle est douce et prend le temps. Une de ses collègues se souvient de ce patient âgé, avec qui elle a eu un « flash médical ». C'est comme ça qu'on dit dans le jargon. Dès qu'il la voyait, il chantait ses louanges, disait qu'elle était la huitième merveille du monde. Quand le service pneumo a fermé, elle est montée de deux étages pour rejoindre la gériatrie. Elle travaille de nuit. C'est éreintant, mais la paie est meilleure. Le travail est devenu plus dur avec l'arrivée de l'épidémie de COVID. Sur Facebook, Delphine partage un post où il est écrit : « Et soudain on devient un danger pour sa famille à cause de la profession qu'on a choisie. Je n'ai jamais ressenti cela, ne pas vouloir rentrer chez soi après l'hôpital. » Delphine enjoint à Béa de s'inscrire avec elle dans une salle de sport, elles se prennent des fous rires incontrôlables en s'essayant à l'aquabike. Delphine est dynamique, toujours partante pour tout. Elle est à l'écoute de ses amies, sensible au sort des autres, a toujours une petite attention. Ils sont aussi nombreux à décrire une femme « stable » et « responsable », dans son métier comme dans la vie. Mais de l'aveu de tous, c'est son rôle de maman qui la comble pleinement. Il y a d'abord eu Louis,

né le 8 septembre 2014, puis Elyah, née le 11 mai 2019. « Ils sont la prunelle de ses yeux », dit Emy, une des mamans de l'école devenue son amie. Pendant de longs mois après la naissance d'Elyah, la jeune maman a d'ailleurs gardé précieusement autour de son cou un petit pendentif qui renfermait une goutte de lait maternel. « Sa priorité, c'est de protéger ses enfants », assure aussi sa tante Élisabeth.

Il faut le dire aussi, Delphine est belle. Elle est grande et élancée. Ses cheveux bruns et longs entourent son visage souriant et ses yeux pétillants. Ses copines disent qu'elle est « féminine », qu'elle sait se mettre en valeur quand elle veut. Aujourd'hui Delphine n'est plus là. Et l'on pourrait croire que c'est la raison pour laquelle ses proches dressent d'elle un portrait hagiographique. Mais leur unanimité est gage de sincérité. Beaucoup, en parlant d'elle, ont d'ailleurs laissé échapper quelques larmes. Bien sûr, elle pouvait avoir « son caractère », dit son oncle Didier. Des mots qui n'ont rien de péjoratif. Dans sa bouche, ils sont même bienveillants. Didier se souvient d'une enfant « curieuse » et « espiègle » devenue une adulte « aboutie ». Delphine suscite l'admiration. Il me faut désormais passer à l'imparfait. Delphine était « gentille », « douce » et « chaleureuse ». Et alors qu'elle laisse derrière elle deux jeunes enfants, puissent-ils savoir que leur mère était aimée de tous.

Chapitre 4

Une enquête criminelle

Voilà une semaine que Delphine Jubillar a disparu. Les recherches pour la retrouver n'ont rien donné, malgré l'important dispositif mis en place par les gendarmes. De maison en maison, les militaires sonnent aux portes, toujours la même question aux lèvres : « Avez-vous vu ou entendu quelque chose cette nuit du 15 décembre ? » La section de recherches de Toulouse a été désignée pour mener les investigations. Équivalent de la police judiciaire, c'est une des unités les plus prestigieuses de France. Un quadrillage méthodique de recherche a été réalisé, à la fois à proximité immédiate du domicile, et sur des points particuliers dans le Tarn, comme des lieux boisés ou accidentés. Un site de panneaux photovoltaïque a été fouillé de fond en comble. Les images de vidéosurveillance ont été disséquées. Le tout, sans résultat. Le pavillon du couple a aussi été passé au peigne fin. Rien d'anormal n'a été révélé. C'est du côté de l'audition des proches qu'il faut se pencher pour en savoir plus. De l'avis de tous, Delphine Jubillar n'avait pas de tendance suicidaire, bien au contraire. Reste que si elle avait mis fin à ses jours, son corps aurait été retrouvé une semaine après sa disparition. Tous assurent aussi de manière unanime que Delphine ne serait jamais partie sans ses enfants. Et à mesure que les auditions se succèdent, les langues continuent de se délier. Les mots « impulsif » et « colérique » reviennent régulièrement au sujet de Cédric. Si personne n'évoque le fait qu'il ait pu se montrer physiquement brutal avec Delphine, ils sont nombreux à faire mention d'épisodes de violence envers leur fils Louis. Une cousine de la jeune maman se souvient de l'avoir déjà vu tirer les oreilles du petit, le plaquer contre un mur en lui disant : « Tais-toi, je vais te fracasser. » La nounou du couple a déjà entendu des cris émaner de la voiture, puis Cédric dire à son fils : « T'as vu ta connasse de mère, qu'elle aille bien se faire enculer. » Une fois, il aurait même lancé au petit : « Tu cracheras sur la gueule de ta mère plus tard. » Il peut se montrer

vulgaire, brusque. Elle se souvient aussi de l'avoir entendu dire à son fils : « Va dans ta chambre, t'es pas beau, qu'est-ce que j'ai fait d'avoir un gamin pareil. » Elle estime que Louis craint son père. Une des maîtresses évoque de son côté un épisode survenu le soir des vacances de la Toussaint, un mois avant la disparition de Delphine : « Louis était le dernier à partir. J'étais seule avec lui et il m'a dit : "J'espère que ce sera pas papa qui viendra me chercher parce que papa il est violent et méchant avec moi. Il fait beaucoup de travaux et il ne parle pas." » Didier et Élisabeth, oncle et tante de Delphine, qui sont comme des deuxièmes parents pour elle, se souviennent de cette fois où le couple est venu avec les enfants déjeuner chez eux. « Le petit Louis a monté des escaliers alors que son père le lui avait interdit. Cédric lui a hurlé dessus et l'a puni pendant une demi-heure. » Une amie de Delphine confirme que les punitions sont sévères. Lors de l'anniversaire d'un de ses fils, Louis avait fait une petite bêtise. Son père l'avait pris violemment par le col pour le mettre au coin, avant de lui donner une grosse tape derrière la tête. C'est cette amie qui, au bout de trente minutes, a fait remarquer à Delphine que la punition avait peut-être assez duré. Une autre amie dit qu'il peut vite « dégoupiller », et confirme l'avoir déjà vu donner des corrections à son fils avec une tong. Ils sont nombreux à évoquer des coups de pied aux fesses, des gifles devant tout le monde. Un comportement irascible qui ne concerne pas que le petit Louis. Dans les mois qui ont précédé sa disparition, Delphine semblait s'inquiéter du fait que sa fille Elyah, alors âgée de quinze mois, ne marche toujours pas. En vacances avec elle, cette même amie d'enfance lui dit de ne pas s'inquiéter, que le léger surpoids de la petite pouvait en être la cause. Lors d'un dîner de famille, à la même époque, Cédric tendra Elyah à Delphine en lui disant : « Tiens, prends ton handicapée. »

Au sein de la famille et des amis, ils sont aussi nombreux à expliquer que Cédric rabaissait ou humiliait constamment Delphine, lui disant que les infirmières de nuit ne

« foutaient rien », que c'était « trop facile » de travailler la nuit. Tous signalent que Cédric est un grand consommateur de cannabis. On le décrit comme « instable », « impatient », « menteur ». De l'avis de la majorité des personnes entendues, « ils n'allaient pas du tout ensemble ». Didier rit jaune quand on lui demande s'il aimait bien Cédric. « Il pouvait se montrer très autoritaire, dur verbalement », se contente-t-il de dire. Une fois, Didier l'a

engagé pour rénover son salon, « vu la merde dans laquelle il était financièrement ». Plutôt que de travailler, Cédric mettait la musique à fond puis allait se coucher sur le trottoir, pétard aux lèvres. Agent de sécurité à la retraite, Didier ne voyait pas ça d'un bon œil. « Il me plaisait pas trop », confirme-t-il avant d'ajouter : « Dans la famille, on s'est tous demandé ce qu'elle faisait avec un garçon comme ça ». L'amie d'enfance abonde : « J'ai été très surprise qu'elle puisse tomber amoureuse de ce type d'homme », qu'elle décrit comme

« vantard », voire goguenard, du style « j'ai tout vu, tout fait ». Un élément qui revient souvent. Une autre amie dit qu'il jouait de ces provocations et résume : « Il a une attitude, "je suis un connard, j'assume et j'emmerde tout le monde". » Chez lui pas de règle, tout est permis. Les témoins interrogés parlent de « soumission », « d'insultes » lancées à l'encontre de Delphine, et ce, y compris devant Louis. Une connaissance du couple ira même jusqu'à dénoncer des « violences psychologiques ». Et puis il y a un autre point sur lequel les proches de la disparue sont formels : Delphine ne promenait pas les chiens. Et encore moins le soir, elle avait peur du noir.

L'état de la maison cristallise aussi les inquiétudes. Béa, la collègue de Delphine à la clinique, se souvient de la *baby shower* organisée au domicile du couple peu de temps avant la naissance de Louis : « Delphine était enceinte jusqu'aux dents et la maison était loin d'être finie. Dans la cuisine, c'est un tréteau qui soutenait l'évier. C'était le bordel. » L'oncle et la tante de Delphine trouvaient « inadmissible » qu'un travailleur du bâtiment laisse sa maison dans cet état. « Notre nièce travaillait de nuit, s'occupait d'aller chercher les enfants le jour, elle était à bout », disent-ils. Entre les années qui séparent les naissances de Louis et d'Elyah, les travaux ne vont pas beaucoup avancer. « Elle était enceinte de la petite et elle devait grimper un talus pour atteindre la maison. C'était dangereux », juge l'amie d'enfance. C'est Anne, une des amies de Delphine, qui a un jour grondé Cédric au sujet de la montée en terre qui menait à la maison. « Je lui ai dit qu'il fallait faire quelque chose, que j'allais l'aider, moi, s'il fallait ! » Dans les jours qui ont suivi, Cédric s'est décidé à fabriquer le fameux escalier de fortune, à l'aide de parpaings. Autour, le jardin est une sorte de dépotoir à ciel ouvert. L'herbe est jonchée de morceaux de fer, vieux jouets, palettes et autres parpaings. Au milieu de tout ce fatras trône un trampoline fatigué, entouré

d'un filet noir. On imagine Louis sauter dessus, au milieu du chaos. À l'intérieur, ce n'est pas beaucoup mieux. La porte située entre la cuisine et la salle à manger menant au sous-sol est encombrée d'un nombre incalculable d'objets. Pour descendre, il faut enjamber le désordre. Impossible de circuler dans le garage. Des fils électriques tombent du plafond. La partie habitable est composée d'un salon-salle à manger ouvert sur la cuisine. Ici aussi règne un grand désordre. Un peu plus loin, le couloir menant au coin nuit. Une porte le sépare du lieu de vie. On y trouve les chambres d'Elyah et de Louis, sommairement meublées. Les enfants n'ont pas de salle de bains à eux. C'était prévu, mais la pièce est en chantier. Les petits se lavent dans la salle de bains du couple, qui prolonge la chambre conjugale où se dresse un mur peint en rouge. « La maison n'était pas du tout adaptée aux petits, mais il y avait une balnéo dans la salle de bains, ça, Cédric y tenait, comme si c'était la priorité », souffle Béa.

Delphine était discrète. Bien sûr, les accès de colère de son mari l'agaçaient, elle disait parfois : « il nous met la honte » quand Cédric criait sur le petit en public, mais elle ne s'épanchait guère auprès de ses amies. Les interminables travaux lui pesaient certainement, mais elle se contentait de dire : « J'aimerais bien que ce soit fini. » En ce qui concerne les punitions infligées à leur fils, certaines amies estiment qu'elle était souvent en retrait. « Cédric donnait cette impression que c'est lui qui décidait, lui qui avait l'autorité. Il fallait que ce soit lui qui soit mis en avant, elle ne le contredisait pas », dit l'une d'elles. De nombreuses proches de Delphine notent aussi qu'elle avait perdu beaucoup de poids dans les mois précédant sa disparition. Certaines s'en inquiétaient, d'autres estimaient qu'elle faisait juste plus attention à elle. Elle semblait aussi plus renfermée. « Elle en avait marre de vivre avec quelqu'un de violent avec elle et ses enfants », tranche sa cousine Lolita. Parmi les copines qui habitent Cagnac, toutes ou presque savaient que Delphine avait demandé le divorce. Mais dans la bande de copines, l'une d'elles semble en savoir un peu plus.

Anne connaît Delphine depuis environ trois ans. Elles se sont rencontrées à la sortie de l'école, ont sympathisé et n'habitent pas loin. Les deux femmes se voient régulièrement, s'entraident quand elles sont en retard pour récupérer les petits au portail, se confient sur leurs vies

respectives. Elles ont aussi leur petit rituel quand elles se quittent : au moment de partir, elles ouvrent la fenêtre de la voiture et se lancent des « bisouilles, bisouilles, bisouilles » jusqu'à ce que leurs voix disparaissent. C'est leur petit truc à elles. Depuis quelque temps, Anne se doute qu'il se trame quelque chose. En juillet, Delphine lui a annoncé vouloir demander le divorce. Elle en a marre de tout assumer à la maison, notamment financièrement. Elle se plaint du fait que Cédric n'a pas de travail fixe. Depuis la fin de l'été, Anne trouve qu'elle est un peu distante, de plus en plus sur son téléphone. À Anne, Delphine dit qu'elle écrit à sa sœur, à Cédric, qu'elle écrit à Anne. « Ça ne collait pas trop, mais je ne cherchais pas à creuser », dit-elle. Puis un beau jour, Delphine avoue avoir un confident. Anne n'en sait pas beaucoup plus, si ce n'est qu'il habite à une heure d'Albi. Elle se souvient aussi de ce 22 août 2020. Ce jour-là, Anne, Delphine, Cédric et les enfants se rendent tous ensemble à Carmaux, à quinze minutes de Cagnac, pour célébrer la Saint-Privat. Née au milieu du XIX^e^ siècle, il s'agit d'une fête religieuse – c'est à cette occasion qu'on célèbre le saint de la paroisse – devenue populaire et familiale au début du XX^e^ siècle. Au retour, Cédric dépose d'abord Delphine et les enfants puis raccompagne Anne chez elle. Arrivé devant sa maison, il s'effondre et lui demande si sa femme a un amant. « J'ai réagi violemment en disant : "Mais ça va pas ou quoi !" » explique-t-elle. À cette époque, Anne ne sait encore rien du confident. Cédric, lui, se pose des questions.

Un jour d'automne, Louis est venu trouver son père et lui a dit avec ses mots d'enfant : « Papa, j'ai parlé au copain de maman au téléphone ! » Cédric rapporte la scène à sa mère. Il lui dit aussi que sa femme se cache pour téléphoner, part des journées entières il ne sait trop où, qu'il n'a plus accès à son téléphone. Fin septembre, il a même tenté de géolocaliser Delphine. Pris la main dans le sac, il avait tout mis sur le dos de sa mère. Cédric semble donc avoir plus que de simples doutes. 16 décembre 2020, 6 heures du matin. Anne a été mise au courant de la disparition de Delphine par Amélie, l'amie commune. Elle écrit à Cédric : « Coucou, je suis désolée je n'ai pas de nouvelles. Je l'ai vue hier, elle allait bien. Tu t'es disputé hier soir ? Que s'est-il passé ? » Réponse : « Oui ça allait, on a même fait un câlin à trois dans le lit. Ensuite je suis allé au lit. La petite m'a réveillé vers 4 heures… Depuis je la cherche. » Quelques minutes plus tard, Cédric appelle : « Anne, j'ai grillé Delphine, elle a envoyé une photo à un mec. »

Anne lui demande de quoi il parle et Cédric la somme d'aller effectuer des recherches sur Instagram. Problème, elle n'est pas amie avec Delphine sur le réseau social et ne peut donc pas accéder à ses contacts. Alors Cédric lui envoie une liste d'une dizaine de personnes qu'il ne connaît pas parmi les amis virtuels de sa femme. Les noms sont cerclés de rouge. Anne se met à chercher sur Facebook et tombe sur le profil d'un homme qui habite Montauban. C'est à une heure d'Albi. À 8 h 21, elle le demande en ami. Six heures plus tard, il lui répond : c'est bien lui. Sa femme est à côté, mais elle est au courant pour Delphine. Il ne sait pas où elle se trouve. Il l'a bien eue la veille au téléphone. Elle était « pétillante ». Ils se sont dit bonne nuit autour de 22 heures. La nuit va bientôt tomber sur Cagnac-les-Mines. Ça fera bientôt vingt-quatre heures que Delphine a disparu. Il est 17 heures passées quand le « confident » se présente à la gendarmerie de Montauban. Une pièce vient d'être ajoutée au puzzle. À peu près au même moment, ce 16 décembre 2020, une voisine du couple se présente de son côté à la gendarmerie de Cagnac. Elle a été convoquée après que les militaires sont venus à son domicile dans le cadre de l'enquête de voisinage. Cette femme raconte être sortie sur sa terrasse aux alentours de 23 heures la veille, pour fumer une cigarette. Elle explique avoir entendu des cris de femme. Pas de parole, mais des cris de peur. « Ils m'ont glacée », dit-elle. Selon elle, il ne pouvait s'agir que des cris d'une femme adulte. Elle a aussi entendu des aboiements de chiens. Ils étaient plusieurs, mais elle ne peut pas dire combien.

Voilà une semaine que Delphine Jubillar a disparu. Les enquêteurs peuvent émettre une première hypothèse de travail : la thèse du suicide ne paraît pas probable. Celle du départ volontaire non plus. Delphine est partie sans son sac à main qui contient tous ses papiers d'identité et ses cartes de crédit. Elle n'a pas pris sa voiture. De plus, si elle était libre de ses mouvements, il est fort probable qu'elle aurait essayé de contacter son mari ou ses enfants. Elle est donc, *a minima*, retenue contre son gré. La disparition inquiétante est donc due à des éléments indépendants de sa volonté. Le procureur d'Albi se dessaisit au profit de celui de Toulouse. Dans la foulée, une information judiciaire est ouverte pour « arrestation, enlèvement, détention ou séquestration ». Deux juges d'instruction sont saisies. Il s'agit désormais d'une enquête criminelle.

Chapitre 5

Naissance d’un fait divers

« Disparition d’une mère de famille », « Infirmière volatilisée dans le Tarn », « Les recherches pour retrouver une femme de trente-trois ans se poursuivent », « Aucune trace de la jeune femme n’a été retrouvée », « Qu’est-il arrivé à Delphine Jubillar ? » Dès les premiers jours, de nombreux articles consacrés à la disparition de Delphine sont publiés dans la presse locale. Les titres sont ponctués de points d’interrogation, les mots « introuvable » et « mystère » s’affichent en gras sur les sites d’information. Les médias affectionnent les expressions accrocheuses et Delphine est vite devenue « la disparue du Tarn ». Le 23 décembre, alors que l’enquête s’apprête à prendre une autre tournure, les gendarmes organisent une vaste battue citoyenne. Elles sont de plus en plus communes en matière d’affaires criminelles. La topologie de Cagnac, qui comporte de nombreux vallons, d’anciens chemins miniers, des reliefs escarpés, de vastes zones boisées et d’innombrables ravins complique l’avancée des investigations. La veille, une cinquantaine de gendarmes ont passé plusieurs heures au lac de la Roucarié, à vingt kilomètres du village. Cinq plongeurs ont sondé les eaux. Une forêt située à moins d’un kilomètre du domicile du couple a été fouillée, en vain. L’objectif de la battue citoyenne est de pouvoir s’appuyer sur des forces vives pour explorer chaque recoin d’une zone qui aura été préalablement délimitée par les sainthubert de l’équipe cynophile. L’appel a été lancé sur la page Facebook de la gendarmerie du Tarn et les militaires s’attendent à une forte affluence. S’ils ont d’abord choisi de travailler seuls pour ne pas risquer de « détériorer » de possibles indices, ils comptent désormais sur la population pour les aider à ratisser une vingtaine de secteurs dans un rayon de cinq kilomètres autour de Cagnac-les-Mines.

Ce mercredi 23 décembre, le ciel est gris, il fait froid et humide, mais ils sont nombreux à se presser vers le parking de la salle des fêtes de la

commune, où le rendezvous a été fixé. En tout, plus d'un millier de personnes participeront aux recherches. C'est cette battue qui va profondément modifier la perception de cette disparition. La mobilisation exceptionnelle va venir l'ancrer dans l'imaginaire collectif. Le temps s'est accéléré, une femme a disparu depuis une semaine, une famille vit dans l'inquiétude et la douleur : tout cela est bien réel puisqu'on en est devenu acteur. Ce jour-là, Cédric Jubillar est présent, élément qui, bien sûr, éveille la curiosité. Alors que l'affaire Daval est dans tous les esprits – Jonathann Daval a été condamné à vingt-cinq ans de réclusion criminelle pour le meurtre de sa femme Alexia un mois plus tôt –, on va pouvoir s'approcher de cet autre mari. Dès cette première battue, le comportement de Cédric interroge certains, notamment quand on l'entend faire des suggestions sur les possibles lieux où pourrait être caché le corps de Delphine. Il confiera ainsi à une des amies de son épouse qu'elle pourrait être dans un puits, ajoutant : « c'est facile d'y jeter un corps ». Parmi les proches, deux clans se forment très vite, celui de Delphine d'un côté, celui de Cédric de l'autre. En plus des recherches elles-mêmes, ces mobilisations sont toujours intéressantes pour les enquêteurs. On peut y observer le comportement des gens, y détecter certains éléments. C'est aussi cette battue qui va donner à la disparition de Delphine un écho national. La médiatisation s'intensifie, et se posent les jalons de ce qui deviendra bientôt « l'affaire Jubillar ». Car au-delà de l'inquiétude qu'elle suscite, il y a dans cette disparition quelque chose qui, déjà, interpelle, sans que l'on sache encore réellement quoi. Chaque année en France, plus de huit mille disparitions inquiétantes donnent lieu à l'ouverture d'une enquête. Rien que dans la région Occitanie, deux autres femmes vont disparaître peu de temps après Delphine. Il y a d'abord Aurélie Vaquier, trente-huit ans. Elle a quitté son domicile le 28 janvier sans son portable ni sa voiture et n'a plus donné signe de vie. Il y a aussi Florence Potier, cinquante-trois ans, une habitante d'Auriac-sur-Vendinelle, un village au confluent de la Haute-Garonne et du Tarn. Cette dernière disparaît sans laisser de traces le 23 février au volant de sa voiture. La presse régionale a relayé ces informations, mais elles sont restées plus confidentielles. Rien à voir avec l'engouement médiatique que va susciter la disparition de l'infirmière de trente-trois ans.

Dans son ouvrage *Laëtitia ou la fin des hommes*, Ivan Jablonka pose cette question essentielle : « Comment passe-t-on de l'entrefilet, parcouru d'un œil distrait dans le journal du soir, au drame national qui occupe les

médias pendant des semaines ? » Pourquoi en somme y a-t-il des faits divers qui « prennent » ? Patrick Avrane, psychanalyste de son état, écrit que l'histoire du fait divers commence lorsque l'incident est « sorti de la multiplicité des événements » pour devenir « un récit », lorsque la nouvelle, au sens de l'information, se transforme en nouvelle, au sens littéraire. Il y a en effet quelque chose de la tragédie dans la disparition de Delphine Jubillar, devenue malgré elle l'héroïne de ce qui ressemble de plus en plus à un drame et qui ne peut que provoquer la compassion. Cette femme s'est mise à exister aux yeux du grand public alors même qu'elle n'était plus. On apprend d'elle qu'elle était infirmière de nuit, à une époque où les soignants sont en première ligne de l'épidémie de coronavirus, elle est mère de deux enfants qu'elle aime plus que tout. Son visage respire la sympathie. En réalité, tous les ingrédients sont réunis pour que cette affaire prenne d'importantes proportions. Ajoutons à cela la date de la disparition, la nuit du 15 au 16 décembre. Nous sommes à l'approche Noël, une période chère au cœur des Français et pendant laquelle l'actualité est moins dense, ce n'est pas un hasard. Il y a aussi le phénomène d'identification qui renforce la mobilisation et, avec elle, la médiatisation. À l'époque de cette battue citoyenne, personne ne pouvait se douter de l'ampleur qu'allait prendre cette affaire dans les médias. C'était compter sans le « mystère ». Il est inaccessible à la raison humaine, presque de l'ordre du surnaturel. C'est lui qui va élever ce fait divers au rang de passion collective. L'histoire échappe aux proches qui se voient tout confisquer, jusqu'à leur propre deuil. Delphine est devenue un personnage public, elle ne leur appartient plus, ou plus complètement en tout cas. Le suspense autour de sa disparition et son corps introuvable vont créer les conditions parfaites pour la naissance d'un feuilleton à épisodes, soutenues par les rebondissements. Et ils seront nombreux.

Partie II

« On soupçonne toujours le mari »

Chapitre 6

Les fêlures de l’enfance

Cédric naît le 14 septembre 1987 à Béziers, dans l’Hérault. À l’époque, sa mère Nadine n’a que seize ans. Son père Gérard le reconnaît un an après sa naissance, mais ne s’investit pas. Il est son « géniteur », pas son « père ». D’ailleurs, Cédric gardera le nom de jeune fille de sa mère, Jubillar. Nadine se retrouve donc seule pour élever son fils. Elle est un temps accueillie dans un foyer mère-enfant, mais cela ne dure pas. À l’âge de deux ans, le petit Cédric est confié à l’aide sociale à l’enfance et placé dans une famille d’accueil. Il y passera trois ans en tout. En 1992, une mesure éducative d’assistance est prononcée par le juge des enfants, mais Nadine obtient de récupérer son fils. Cédric a cinq ans et sa mère vient de rencontrer Olivier. Elle habite à Castelnaudary, dans l’Aude, lui est militaire en Allemagne, mais rend souvent visite à ses parents à Bram, non loin de là. Lors de ses permissions, il a pris l’habitude de sortir dans les boîtes de nuit de la région, c’est comme ça qu’il a rencontré Nadine. Cédric peut donc rester avec sa mère, mais un service spécialisé est chargé de suivre le développement de l’enfant. Le quotidien s’organise autour des rendez-vous avec les travailleurs sociaux. De l’union avec Olivier naît un deuxième enfant en février 1995. L’accalmie sera de courte durée pour Cédric. Fin 1998, il vient d’avoir douze ans quand sa mère décide de se séparer d’Olivier. Elle l’accuse d’être violent envers les enfants et décide de déménager à Saint-Juéry, dans le Tarn, pour s’installer chez sa mère et son beau-père. La grand-mère de Cédric a porté plainte contre Olivier pour maltraitance, mais chez elle, l’environnement n’est pas beaucoup plus sain. Nadine raconte que son beau-père la considère « comme sa femme » et qu’il serait jaloux de la relation qu’elle entretient avec Olivier. L’aide sociale à l’enfance note des suspicions d’attouchements sexuels de la part de cet homme sur Cédric. Ils ne seront ni confirmés ni infirmés. Après deux mois de séparation, Nadine et Olivier reprennent une vie commune. Elle estime qu’il a « changé

», elle est en revanche décrite comme « fuyante » et « manipulatrice ». Nadine ne veut plus que Cédric voie sa mère et son compagnon.

En juin 1999, Cédric est entendu par un médecin de l'Éducation nationale rattaché à l'académie de Toulouse. C'est la CPE du collège de Saint-Juéry qui a donné l'alerte. Il est venu se confier après avoir été chahuté par des camarades. Cédric n'en a jamais parlé, mais des hématomes et autres lésions ont déjà été constatés sur son corps lorsqu'il était en CE2 et CM1 à l'école de l'Est de Castelnaudary. Son demi-frère aurait également été frappé par son père par le passé, causant des séquelles qui auraient entraîné une déscolarisation de plusieurs jours. Cédric fait mention de menaces de mort et se plaint de violences physiques de la part de son beau-père. Celles-ci se manifesteraient régulièrement, au moment de mettre la table ou de faire les devoirs. Devant le médecin, le jeune Cédric a les larmes aux yeux et dit qu'Olivier lui fait peur, il craint de rentrer chez lui après les cours. On lui demande si sa mère le protège et il répond : « Non, elle dit "arrête". » Il confie aussi qu'il aimerait qu'il parte, mais on lui explique que c'est à sa mère d'en décider. « Alors je voudrais être dans une famille d'accueil et voir ma mère un week-end sur deux », déclare l'enfant. Le médecin estime que Cédric a « besoin d'aide ». De leur côté, Nadine et Olivier se contentent de parler de « corrections proportionnées » quand Cédric désobéit. Tout continue pourtant de se déliter doucement. En janvier 2000, les travailleurs sociaux ne font plus état de violences, mais plutôt d'une absence de communication et de convivialité. Le couple oscille entre punitions excessives et attitude indifférente. Cédric ne se sent pas aimé. Au collège, son comportement se dégrade. Pour l'ASE, le garçon est en danger moral et psychologique. Nadine contacte le père biologique de Cédric. Ils font simplement connaissance. Il est alors âgé de treize ans.

En mai 2001, Cédric est accueilli dans une maison d'enfants à caractère social (MECS) en qualité de confié judiciaire. Il intègre une classe de 4e au collège de Villefranche-de-Rouergue, dans l'Aveyron. Cédric est cultivé, vif et apprend bien. Il a décoré sa chambre à son goût, même si elle est souvent sale et en désordre, il participe à toutes les activités proposées. Les contacts avec sa mère se font plus rares. Malgré ces progrès, Cédric se met volontairement en situation d'échec, bien qu'il ait de réelles capacités.

L'équipe éducative de la maison d'enfants note des confrontations avec d'autres jeunes de son âge vis-à-vis des plus petits ; « il peut fonctionner dans la toute-puissance », est-il écrit. On juge l'adolescent en grande difficulté. Il faut sûrement y déceler un besoin d'attention. Cédric nécessite un encadrement continuel, au risque de s'engouffrer dans toutes les failles possibles. Petits larcins, vandalisme, fumette en cachette… Cédric se livre à quelques comportements délictueux. Mais c'est en fuguant chez son grand-père de cœur qu'il provoque une réelle inquiétude. Les éducateurs estiment que l'adolescent agit sans mesurer les conséquences de ses actes ou les nie, quand il ne se place pas en victime. La juge des enfants est mise en garde. L'année de 4e se solde par un échec, Cédric est exclu du collège et orienté vers une classe d'initiation préprofessionnelle à l'apprentissage dans le Lot.

Il retourne parfois chez sa mère et Olivier les week-ends. De nouveau, il fait part de vives craintes, parle de maltraitances. Du côté de Nadine et Olivier, c'est la stupéfaction. Sa mère nie tout acte de brutalité de la part d'Olivier, qu'elle a épousé quelques mois plus tôt. Le beau-père se décrit simplement comme « impulsif ». La communication reprend toutefois, un compromis semble avoir été trouvé et un retour au domicile familial tous les quinze jours est envisagé. Peu à peu, les relations avec le beau-père semblent s'apaiser. Cédric n'est plus victime de violences et se met à appeler Olivier « papa ». Il respecte les horaires de sortie et participe aux tâches ménagères. Les difficultés sont maintenant ailleurs. Cédric met toute son énergie pour se faire accepter dans sa famille, mais il a souvent l'impression d'être rejeté. Sa mère dit qu'elle l'aime, mais qu'elle ne sait pas le prendre dans ses bras. En accord avec Nadine, il est convenu que Cédric soit de nouveau placé en famille d'accueil. Il a quinze ans quand il arrive dans sa nouvelle famille qui réside dans le Tarn-et-Garonne. Nous sommes en août 2003. La cohabitation se passe bien jusqu'à ce que Cédric soit accusé d'avoir volé des objets dans sa nouvelle maison. En septembre 2004, Cédric change encore de famille. Il est accueilli par madame G., une assistante maternelle qui habite Montauban. Il investit les lieux, respecte le cadre posé et suit une formation de peintre tapissier. Il a eu dix-sept ans et c'est à cette époque qu'il rencontre une jeune femme de cinq ans son aînée. Cette dernière est mère d'un enfant de deux ans confié aux grands-parents. La jeune femme retombe enceinte. Cédric nie être le père, mais se projette dans une possible vie de famille. La relation exerce une mauvaise influence

sur le jeune homme et son comportement se dégrade une fois de plus. Il devient insolent avec l'assistante maternelle, ne respecte plus les règles imposées, téléphone à toute heure du jour et de la nuit et n'accorde plus d'importance à ses études. Le dialogue se rompt, Cédric dit à qui veut l'entendre que « c'est sa vie, qu'il fait ce qu'il veut ». Pour madame G., ce n'est plus possible, elle souhaite interrompre le placement. L'existence de Cédric Jubillar se lit comme succession de fêlures, où petits et grands malheurs viennent constamment s'entrechoquer. On lui propose de retourner chez son ancienne famille d'accueil, dans le Tarn-et-Garonne. Une médiation a été organisée, les ressentiments, mis de côté. Un terme est mis à la relation avec la jeune mère de famille et, même si c'est dur pour Cédric, il se remet à travailler. Ce cadre strict lui sied.

Cependant, et malgré ses efforts, il n'obtient pas son CAP de peintre tapissier. Il souhaite bénéficier d'un contrat jeune majeur : Cédric aura dix-huit ans le 14 septembre 2005. Ces accords permettent aux jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance de prolonger les aides dont ils bénéficient avant leur majorité. Il peut s'agir d'un soutien éducatif, d'un hébergement, d'un soutien psychologique ou encore d'une allocation financière. Dans le cas présent, Cédric demande s'il peut rester vivre chez sa famille d'accueil. Elle est y favorable. On découvre entre-temps que Cédric a eu des relations sexuelles avec la fille de la mère d'accueil, alors âgée de quatorze ans. Les rapports sont consentis, mais la mère dépose une plainte pour détournement de mineur. « Moi, je n'ai rien demandé, c'est elle qui est venue dans mon lit », se dédouane Cédric, ajoutant qu'il « n'est pas le premier ». C'est dans ce climat délétère que Cédric termine son séjour dans cette famille qui a accepté qu'il continue à vivre chez elle jusqu'au 12 août 2005, date à laquelle se termine son contrat chez son formateur à Montauban. C'est aussi à cette date qu'est officiellement levée l'ordonnance de placement. Entre-temps, Nadine et Olivier ont donné naissance à une petite fille. Cédric, lui, est enfin libre.

Chapitre 7

« Veux-tu m'épouser ? »

La première rencontre a lieu en septembre 2005. Cédric Jubillar vient d'avoir dix-huit ans quand il se rend à l'anniversaire d'une amie à Arthès. Ils sont nombreux à participer à cette soirée, mais une jeune fille en particulier retient son attention. Elle s'appelle Delphine Aussaguel et n'a pas encore dix-huit ans. Elle a déjà eu quelques histoires, il y a notamment ce garçon dont elle s'était entichée à l'âge de seize ans, premier de classe, un peu plus âgé. Leur relation aura duré un peu moins d'un an. Delphine est donc célibataire quand elle se rend à cet anniversaire en septembre. C'est une jeune fille sérieuse et réservée, rien à voir avec Cédric, un garçon exubérant au corps frêle, qui arbore un look un peu racaille, chaussettes Nike blanches remontées sur le jean, banane Lacoste à la taille. Il vient de rater son CAP peintre tapissier. Delphine, elle, est encore au lycée, filière sciences médico-sociales. Ils se tournent autour à la soirée, puis se perdent de vue quelques mois. Les retrouvailles ont lieu le 23 décembre au Bakardy, une discothèque située au bord du Tarn, sur la commune de Brens. C'est là que les jeunes du coin ont l'habitude de se retrouver pour faire la fête. Delphine vit à Gaillac avec sa mère et ses frères et sœur, Cédric s'apprête à quitter le domicile de Nadine et Olivier pour se mettre en colocation avec une copine à Albi. Les deux jeunes gens ont commencé à se côtoyer. D'ailleurs, Delphine ne voit pas d'un bon œil que son nouveau copain habite avec une fille. « Je la lui ai présentée et quand elle a vu qu'elle était pas belle, elle m'a dit qu'elle me faisait confiance », s'amuse Cédric. Il attend que Delphine passe son bac, lui s'est inscrit à un nouveau CAP, en peinture cette fois. Puis ils décident de s'installer ensemble. Après une enfance ballottée de foyer en foyer, Delphine est son premier repère. Un gage de stabilité. Ils trouvent un appartement dans le quartier Atlantis à Albi, près de la nouvelle piscine. Ils resteront environ trois ans dans ce T1, le temps que Delphine termine son école d'infirmière. C'est grâce aux

bourses qu'elle a obtenues que le couple peut se permettre cet appartement, mais il assure payer « tout le reste ». Cédric travaille tantôt en intérim, tantôt « au black ». Un peu plus tard, le couple s'installera dans la maison de crépi blanc à Arthès, quand Delphine aura décroché son premier emploi à la clinique Claude-Bernard. Le 23 décembre 2011, six ans exactement après leurs retrouvailles au Bakardy, Cédric demande la main de Delphine dans un restaurant d'Albi en faisant venir un dessert au chocolat sur lequel on peut lire en lettres blanches « Veux-tu m'épouser ? », encerclé de trois petits cœurs rouges. Sur le chemin du retour, Delphine change son statut Facebook en « fiançailles » et commente : « Je t'aime, mon cœur. » Trois personnes ont « aimé » la publication, dont Delphine elle-même. Dans l'entourage de la jeune femme, on se pose déjà quelques questions, mais on n'ose pas trop s'épancher.

Le mariage est célébré le 22 juin 2013 à la mairie de Cagnac, où Cédric a acheté un terrain. Les festivités se tiennent ensuite à la salle de l'Orangerie à Terssac, un lieu charmant situé en bordure du Tarn. Quand les beaux jours arrivent, la terrasse à demi couverte disparaît sous la magnifique glycine en fleur, des parterres d'iris violets et jaunes tapissent les sols. Au loin, on peut apercevoir les ruines du château de Castelnau-de-Lévis et sa tour de guet datant du XIII^e^ siècle. Sur les photos de cette journée, qui ont été partagées *ad nauseam*, on découvre les jeunes mariés sur leur trente et un. Delphine porte une robe bustier en forme de cœur, incrustée de motifs perlés et prolongée d'un long jupon bouffant. Ses longs cheveux bruns ont été ondulés, le dessus ramassé en une délicate tresse tenue par un bandeau vert pomme, agrémenté de perles et d'une fleur rose. Elle a été maquillée par un professionnel. Ses pommettes sont rehaussées d'un léger blush, un *smoky* aubergine entoure ses yeux marron. Elle porte aussi une discrète parure de perles autour du cou et aux oreilles. « Elle était sublime », se souvient Béa, qui a assisté au cocktail. Cédric, lui, est habillé d'un costume trois pièces gris foncé. Même le chien Gnocchi a été affublé d'un énorme nœud papillon en tulle blanc. Le mariage se déroule en petit comité, une trentaine d'invités assistent à l'apéritif. Ils seront un peu moins nombreux au dîner. On prend l'apéro dehors, c'est l'été, mais les températures sont encore un peu fraîches. Un chef propose aux convives du magret braisé, une pièce montée de macarons apparaît au moment du dessert. C'est un joli mariage. Danielle, la toute première femme à avoir

accueilli Cédric alors qu'il n'avait que deux ans, et avec qui il a tissé des liens très forts, aura ces mots : « Il a aimé Delphine dès le départ. C'est son grand amour. Il a eu une vie tellement difficile. Au mariage, il y avait de l'amour. C'est comme si sa vie commençait ce jour-là. » Delphine est déjà enceinte quand ils partent en lune de miel aux Maldives en février 2014. Elle ne peut plus manger de viande ni boire d'alcool, mais profite quand même de cette parenthèse enchantée. À leur retour, le couple s'installe dans la maison de Cagnac et, en septembre, le petit Louis pointe le bout de son nez. On ne sait pas si ce prénom – le même que celui du mari de Danielle – a été choisi au hasard ou en guise d'hommage. La maison de cent huit mètres carrés n'est pas terminée, mais on se débrouille comme on peut. Cinq ans plus tard naît Elyah. Ils sont désormais quatre dans la maison aux parpaings orange. Mais c'est compter sans les invités qui se sont peu à peu greffés au quotidien. Ils se nomment rancœur et amertume. D'eux, on se débarrasse difficilement, tant ils prennent de la place.

Chapitre 8

Trouver Delphine, chercher un corps

Dès le signalement de la disparition de Delphine, des recherches d'envergure sont mises en place. Elles sont minutieuses et répondent à un système précis : les enquêteurs partent toujours d'un point A, en l'occurrence le domicile des Jubillar, dernier endroit où Delphine a été vue. Une fois les équipes constituées, les militaires partent sur le terrain. Tous les lieux visités sont répertoriés sur des cartes par une personne dédiée aux recherches opérationnelles. Si cela ne donne rien, on procède à la méthode dite de « l'escargot », qui consiste à étendre le cercle géographique des fouilles de manière concentrique, pour être certain de ne rien laisser de côté. À Cagnac-les-Mines, tout le voisinage a été entendu à compter du 16 décembre. La chienne Maya, de l'équipe cynophile, a été dépêchée sur les lieux. Partie depuis le domicile des Jubillar, elle remonte la rue Yves-Montand vers le chemin de Drignac, s'arrête au niveau d'une intersection, où se trouve un panneau Stop, et marque une pause. Puis elle continue en direction d'une station d'épuration et poursuit sa piste pour revenir jusqu'au domicile du couple. Un trajet de mille six cents mètres environ. Cela peut signifier que Maya a suivi un trajet habituellement emprunté par la disparue ou bien qu'elle n'a pas su analyser l'intersection où elle s'est arrêtée, perdant ainsi la trace olfactive de Delphine. Ce même jour, des drones ont été embarqués dans des hélicoptères, un survol de cinquante minutes a été effectué au-dessus de la commune et au niveau de Cap'Découverte, près du city stade, endroit que la jeune femme affectionnait tout particulièrement. Delphine a aussi été inscrite au fichier des personnes recherchées (FPR) qui permet de faciliter la surveillance ou le contrôle de certaines personnes à la demande des autorités judiciaires. Des gendarmes effectuent des patrouilles à pied, en voiture et à vélo. Tous les hôtels et les hôpitaux de la région sont

contactés, mais aucune personne correspondant à la description de la disparue n'est signalée. Les images de vidéosurveillance de la commune sont mises à la disposition des gendarmes. Un dispositif de géolocalisation, connu sous le nom de « tracker », est installé le jeudi 17 sur la voiture de Cédric, permettant aux enquêteurs d'observer toutes ses allées et venues. Le bois de Saint-Quentin, à Cagnac, est retourné. Une reconnaissance est effectuée sur le secteur sud cagnacois, proche du sanctuaire de la Drèche.

D'autres équipes cynophiles sont dépêchées. Les domiciles des uns et des autres sont perquisitionnés. Parmi eux, celui d'Anne ou d'Amélie, et bien sûr celui des Jubillar. Il sera de nouveau passé au peigne fin le 24 décembre, notamment à l'aide de Bluestar, une formule chimique qui fait apparaître les traces de sang, même anciennes ou nettoyées. La maison est placée sous scellés. Il sera plus tard noté que le chien spécialisé n'a pas retrouvé de piste de sortie de Delphine Jubillar depuis son domicile. Les experts de l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) sondent aussi la maison au scanner laser et au géoradar, outil qui permet de détecter des cavités dissimulées dans le sol ou dans les murs. Le 18 décembre, de nouvelles recherches aériennes sont effectuées. On survole Cagnac, mais aussi Lescured'Albigeois et Castelnau-de-Lévis. Rien n'est laissé au hasard. Dès le 18, les gendarmes procèdent au maillage de nouvelles zones à ratisser. Les recherches sont constamment étendues. On frappe à la porte de centaines de personnes habitant dans le secteur, on vérifie systématiquement leurs poubelles, s'ils sont équipés d'un système de vidéosurveillance, de dépendances. Parfois, certains sont convoqués à la gendarmerie. On peut aussi compter sur la société de chasse de Cagnac-les-Mines qui procède volontairement à des ratissages. Dans les airs, les drones continuent de bourdonner. On demande que la station d'épuration soit vidée. Le samedi, une maison inoccupée située près de celle des Jubillar est inspectée. D'importantes opérations seront aussi lancées plus au nord, au-dessus du chemin de Drignac. On emprunte également toutes les routes qui partent de Cagnac pour y déceler d'éventuelles caméras de surveillance implantées sur les commerces ou administrations des communes voisines. Les factures détaillées, appelées « fadettes », sont épluchées. Dans les jours qui suivent, de nombreux plans d'eau sont sondés à la fois par des plongeurs et des brigades nautiques. Dans les semaines, puis les mois qui suivront la disparition, d'autres campagnes de fouilles de grande envergure

seront de nouveau organisées. Sur place, on dépêche l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN), aidé de drones équipés de caméras multispectrales, qui permettent de détecter les irrégularités de la végétation. Tout est mis en œuvre pour retrouver Delphine : on inspecte les bois, les cavités, les lieux suspects. Parmi eux, il y en a un attire particulièrement l'attention des enquêteurs. Il s'agit du secteur du cimetière de Saint-Dalmaze. Si les alentours ont été méticuleusement fouillés, reste la question du cimetière lui-même. Cédric Jubillar, aurait-il pu, dans la nuit, cacher la dépouille de sa femme dans une tombe ? Cette hypothèse a jailli sur la base d'un témoignage d'une amie de Delphine et semble intriguer les magistrates en charge de l'instruction, qui ne veulent rien négliger. Des recherches évidemment sensibles, dans la mesure où elles nécessiteraient l'ouverture de certains caveaux. D'autres sources proches du dossier semblent plus réticentes. « Il faut du temps pour desceller une tombe », dit l'une d'entre elles. Ces fouilles ont finalement été menées. En juillet 2022, plusieurs caveaux ont été rouverts, la surface étant trop épaisse pour que les chiens experts ne puissent travailler. Des puits ont également été sondés par des plongeurs. Sans succès. Mais à ce stade les enquêteurs le savent : ils cherchent avant tout un corps.

Chapitre 9

Le confident

Parmi les pistes à suivre, il y en a une qui s'impose immédiatement. Dès le 16 décembre, Jean[1], le confident de Delphine, est entendu à la gendarmerie. Cet homme d'une quarantaine d'années vit à Montauban depuis 2015 avec Catherine[1] et leur fils de trois ans. Il travaille dans un grand magasin de bricolage. Devant les militaires, ce dernier explique que les relations avec sa compagne se sont dégradées depuis quelques années. Ils ont de l'affection l'un pour l'autre, mais ce n'est plus l'amour des débuts. S'ils vivent toujours sous le même toit, ils ont parlé de se séparer et ont d'ailleurs convenu de mettre la maison en vente début 2021. Catherine, originaire de La Réunion, envisagerait de repartir chez elle pour des vacances, voire pour y vivre. Reste à régler la question de la garde de leur jeune fils. C'est dans ce contexte que Jean explique s'être inscrit sur Gleeden, un site de rencontres extraconjugales. Pour lui, c'est une première. Et si le site permet surtout de trouver un partenaire pour une aventure sans lendemain, lui préférerait une relation exclusive, trouver une personne en qui il pourrait avoir confiance et auprès de laquelle se confier. Le 21 juillet 2020, il tombe sur le profil d'une femme qui semble rechercher la même chose que lui. Elle s'appelle Delphine. Ils échangent un peu, puis conviennent de passer sur l'application Snapchat, sur laquelle les messages ont l'avantage de disparaître une fois qu'ils ont été lus. Delphine et Jean apprennent à se connaître, se confient, se taquinent. Très vite naît le désir de se voir. La rencontre a lieu au mois d'août, sur un parking qui surplombe un lac et ses berges. On les imagine là, assis dans la voiture, comme deux adolescents gênés, mais curieux, avec des papillons dans le ventre. Pendant deux heures et demie, ils discutent, se rassurent et finissent par s'embrasser. À peine se sont-ils quittés qu'ils s'écrivent pour se sonder : A-t-elle passé un bon moment ? Et lui, comment l'a-t-il trouvée ? On retrouve ce sentiment qu'on pensait envolé, celui du manque et du cœur qui soudain bat

la chamade. Alors on s'écrit, tous les jours. Il leur arrive même de passer jusqu'à quatre heures au téléphone. Ils parlent d'eux, de tout, de rien. Quand leurs emplois du temps le permettent, ils se donnent rendez-vous dans des hôtels d'Albi, en semaine le plus souvent. Ces moments volés sont comme hors du temps.

Ils apprennent à se connaître, Jean sait que Delphine a des frères et sœur avec lesquels elle s'entend bien, que ses parents sont tous les deux décédés, qu'elle a deux enfants et qu'elle est passionnée par son métier. Elle lui a d'ailleurs confié avoir pour projet de devenir infirmière libérale. Lui aimerait se reconvertir dans l'automobile. La relation se noue à l'abri des regards et le secret nourrit la passion. Cela fait cinq mois qu'ils se côtoient quand Delphine disparaît subitement. C'est incompréhensible pour Jean, qui semble au fait du quotidien rodé de Delphine : « Tous les jours, elle rentre du travail et prépare les enfants pour les amener à l'école, elle marche régulièrement, mais cela fait longtemps qu'elle n'y est pas allée et elle va souvent boire le café chez sa meilleure amie Anne. » Cette semaine, elle était en congé, mais tout de même, ça ne lui ressemble pas de partir comme ça. Lui arrive-t-il de découcher ? « Jamais. » En ce qui concerne la soirée du 15 décembre, Jean indique avoir dîné à son domicile avec sa compagne – soupe et bretzels maison –, avoir ensuite passé un petit moment sur le canapé à boire du vin et consulté ses messages, puis s'être couché entre 22 heures et 22 h 30. Il faudra le vérifier. La dernière fois qu'ils se sont vus avec Delphine, c'était le samedi 12 décembre. Elle a pris le bus direction Montauban vers 13 h 30, Jean l'a récupérée après son travail, puis l'a déposée dans un grand magasin le temps qu'il aille prendre une douche. Elle s'est un peu baladée dans les rayons avant d'acheter des sushis pour qu'ils les partagent – c'était leur petit plaisir. Ils ont ensuite pris la route tous les deux pour se rendre dans un garage à côté d'Agen afin que Delphine puisse voir une voiture. Ça fait des semaines que Jean lui dit qu'il faut qu'elle en change, sa 207 a des problèmes techniques, il trouve ça dangereux. Au garage, Delphine trouve son bonheur : ce sera une Citroën DS4 pour une valeur de 3 700 euros. Un chèque de garantie est signé, la vente, actée. Delphine et Jean reprennent la route et se quittent vers 18 h 30. Les deux tourtereaux conviennent de se revoir après les fêtes, peut-être le 28 décembre, quand Catherine sera partie à La Réunion. Jean ne sait pas grand-chose du mari de Delphine, si ce n'est qu'elle se plaint, car il lui

prend régulièrement sa carte bancaire. « Il est plaquiste et il a du mal à gagner sa vie », souligne-t-il avant d'ajouter, un peu plus tard : « Ils sont actuellement en instance de divorce et on tient à être discrets. » Un peu plus tôt dans la journée, il a eu Anne au téléphone et lui a dit de ne pas s'inquiéter, que Delphine allait réapparaître. « Je pense que son mari l'a tapée ou qu'il l'a violentée sexuellement et qu'elle est partie se réfugier chez quelqu'un », souffle-t-il. Dans l'intimité de leurs rencontres, Delphine a juré à Jean qu'elle n'avait plus de relations sexuelles avec Cédric depuis leur rencontre. Aux enquêteurs, Jean le répète, c'est Anne et seulement Anne qui pourra les aiguiller et leur donner des renseignements sur la personne chez qui Delphine s'est cachée. Il ne peut pas s'agir d'autre chose. À cet instant, Jean semble persuadé que tout cela ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir.

Le discours n'est plus tout à fait le même quand il est de nouveau entendu le 29 décembre. Même s'il refuse encore d'admettre qu'il soit arrivé « quoi que ce soit » à Delphine, il craint que quelque chose se soit passé au domicile du couple la nuit du 15 au 16 décembre. Jean explique en substance que, selon lui, il est impossible que Delphine soit partie promener les chiens ce soir-là. « En cinq mois, elle trouvait tous les moments possibles pour être en contact avec moi. Si elle avait promené les chiens, elle en aurait profité pour m'appeler. Ça n'a jamais été le cas », fait-il savoir. Il assure aussi qu'elle allait bien ce jour-là, elle était dans une forme « olympique » même. Ils avaient tous les deux de « jolis projets » : emménager ensemble à Albi, un mariage dans les deux ans à venir et même des désirs d'enfant, faire « un petit frère ou petite sœur » pour Louis et Elyah, et le fils de Jean. Pendant les cinq mois qu'a duré leur relation, Delphine et Jean ont fait attention à ne pas se faire prendre, mais dans les semaines qui ont précédé la disparition, ils étaient tous les deux moins prudents. « On avait envie de franchir ce cap, que nos compagnons respectifs découvrent cette relation, pour avancer », glisse Jean. De son côté, Delphine avait annoncé à Cédric vouloir divorcer, sans toutefois mentionner l'existence de son amant. « Elle avait peur de perdre tous ses biens. Elle paie le crédit de la maison sur un terrain appartenant à Cédric, alors elle avait peur de tout perdre. Cédric lui disait régulièrement que la maison lui appartenait, car il était propriétaire du terrain », soutient Jean. À l'automne, tout s'est pourtant accéléré. Delphine avait vu un avocat au sujet

du divorce, acheté une nouvelle voiture et plus récemment changé les codes de sa carte bleue pour que Cédric ne puisse plus s'en servir. Elle semblait déterminée à embrasser sa nouvelle vie. Catherine, la compagne de Jean, a tout découvert la veille de la disparition de Delphine. Si elle s'est d'abord énervée, Jean assure qu'elle a finalement accepté la situation. Et si ça avait donné la force à Delphine de tout avouer à son tour ?

---

1. Les prénoms ont été modifiés pour garantir l'anonymat des personnes sus-citées.

Chapitre 10

Un couple à la dérive

Noël approche et Delphine n'a toujours pas donné signe de vie. Le 24 décembre, Cédric Jubillar est de nouveau auditionné. Devant les gendarmes, il passe en revue sa jeunesse, la rencontre avec Delphine, parle de son travail, de l'achat du terrain, des travaux… C'est ce sujet qui semble avoir été le point de départ de toutes les tensions. On comprend vite que si le couple s'est installé dans la maison de Cagnac avant qu'elle soit terminée, c'est avant tout pour des raisons financières. Il leur était impossible de payer à la fois le loyer à Arthès et le crédit de 150 000 euros contracté pour la maison. Alors que les travaux sont en cours, les finances commencent à virer au rouge. Il manque plus de 30 000 euros pour les mener à leur terme. Cédric n'a pas de travail fixe, le petit Louis est arrivé, la taxe d'habitation est tombée… Alors les travaux sont interrompus. Et les semaines, les mois, puis les années vont passer sans que rien ne change vraiment. Delphine gagne environ 1 700 euros par mois et, quand il travaille, Cédric peut toucher entre 1 000 et 1 500 euros. Le gros des salaires part dans les dépenses du quotidien, le crédit et les charges. Delphine et lui ont un compte commun, mais il arrive parfois à Cédric de prendre de l'argent sur celui de sa femme, voire sur ceux des enfants, pour payer ses cigarettes ou sa carte de bus. Mais pas exclusivement. Chaque mois, il dépense entre 300 et 400 euros pour financer sa consommation de stupéfiants et il faut bien trouver l'argent quelque part, surtout quand il ne travaille pas. Il assure toutefois qu'il remboursait toujours les sommes, « au fur et à mesure ». Delphine envoie tous les mois douze euros sur le compte de son fils et dix sur celui de sa fille. Les seuls autres mouvements sur les comptes des enfants sont les prélèvements de leur père. Sur celui de Delphine, on constate aussi de nombreux virements effectués à Cédric. 20, 40, 50, 100, 150 euros… Les sommes varient, mais les transactions sont régulières. Puis le compte est de nouveau crédité, signe que Cédric

s’arrange comme bon lui semble avec les finances de son épouse. Les remboursements, eux, sont tellement aléatoires qu’il est impossible de dire si les sommes empruntées sont intégralement recréditées. À l’été 2020, la coupe est pleine quand un petit incident va venir faire déborder le vase. Delphine apprend par les gendarmes de Cagnac que son mari a garé sa voiture en panne devant la mairie. Elle n’en peut plus de son irresponsabilité. « Elle a pété un plomb », reconnaît Cédric. C’est à partir de ce moment qu’il va tout mettre en œuvre pour la reconquérir, pour « redevenir l’homme qu’elle a épousé ». Il promet qu’il va tout faire pour les travaux et le ménage, même s’il le dit : « Tout n’est pas que de [sa] faute. » Cédric tient un temps promesse et termine le salon, la cheminée, achète tout ce qu’il faut pour achever les toilettes. Il se dit plus « attentionné », plus « doux », plus « présent ». Mais il est trop tard pour Delphine. Entre-temps, elle a rencontré Jean et rêve déjà de sa nouvelle vie. « Il y avait des sujets comme la couleur des peintures de la maison où elle s’en foutait, elle n’était plus là, elle était devenue ma colocataire », regrette Cédric. Delphine est désinvestie, son esprit est ailleurs. En octobre, en dépit des efforts qu’il dit avoir faits, elle annonce à Cédric qu’elle veut divorcer. Bien sûr, il était déçu que tout soit fini, « déçu de lui-même ». « Aujourd’hui, cela me fait culpabiliser de me dire qu’elle a pu partir à cause de moi », suggère-t-il. Mais devant les gendarmes, Cédric assure qu’il avait accepté la situation et explique que des solutions avaient été trouvées : « Nous devions continuer à habiter ensemble après le divorce, tant que nous n’avions pas fini la maison, pour pouvoir la vendre. C’était la seule harmonie que nous avions trouvée, pour les enfants aussi. » Mais ce qu’il présente comme un accord entre deux adultes consentants ressemble plutôt à un ultimatum imposé par un mari blessé, surtout si l’on en croit les déclarations de l’amant de Delphine à qui elle a souvent confié que Cédric lui disait qu’elle risquait de « tout perdre » avec le divorce. Mais ne serait-ce pas plutôt lui qui aurait tout perdu ? Lui dont la situation n’était pas stable, lui qui dépendait financièrement de sa femme, lui qui allait devoir vendre la maison dont il avait tant rêvé…

Malgré la demande de divorce, Cédric dépeint aux gendarmes un quotidien apaisé, exempt de la moindre tension, se posant progressivement et insidieusement en victime résignée d’une situation qu’il n’a certes pas désirée, mais tout du moins acceptée : « dernièrement, elle faisait sa vie et moi la mienne, elle ne me racontait rien, je lui posais des questions et elle

me disait qu'elle était restée à la maison. Je savais que la nounou gardait pourtant la petite des fois. Mais je ne savais pas ce que Delphine faisait pendant ce temps. Du coup, je pensais qu'elle avait peutêtre un amant. Mais dès que je lui posais ces questions-là, elle s'énervait, elle se justifiait. J'aurais préféré qu'elle me dise la vérité, ça me confortait dans mon idée. On ne se disputait pas plus que ça malgré tout. Je laissais pisser, je passais à autre chose. » Des déclarations mesurées qui ne correspondent en rien à la réalité. Car Cédric n'avait pas accepté la séparation, comme il le prétend. En témoigne ce message, envoyé fin octobre à Delphine : « Reviensmoi… Tu es l'amour de ma vie… Je t'aime fort, fort, fort. » Mais elle ne veut plus de « cette vie de Bidochon », rétorque-t-elle. Il insiste aussi sur le fait qu'il n'a jamais réellement su si elle avait un amant et dit d'ailleurs n'avoir « jamais enquêté ». Là encore, sa tentative de géolocalisation de son épouse, le 25 septembre, vient démentir ses propos. Cédric Jubillar ne mentionne pas non plus ces épisodes survenus en décembre : le 2 et le 6, il a consulté les comptes bancaires de son épouse à différents automates. Les investigations vont révéler que, dans la foulée, il vérifie sur Google à quoi correspondent les achats qu'elle a effectués. Il découvre des paiements sur les enseignes PayPal, Booking et Soleil Sucré, un magasin de lingerie. Selon tous ses proches, Delphine faisait plus attention à elle depuis l'été, elle avait perdu du poids, se maquillait davantage, un élément qui a sans doute mis la puce à l'oreille de son mari. Il ressort des différents éléments évoqués que Cédric Jubillar avait plus que de simples soupçons et qu'il ne s'est pas contenté d'adopter un comportement fataliste. Loin de là. Le 20 novembre 2020, Cédric tombe sur Anne à la sortie de l'école. À l'abri des regards, près de la voiture de cette dernière, il pleure à chaudes larmes. Il dit qu'il aime Delphine et qu'il veut tout faire pour la récupérer. « Mais d'un coup, son regard a changé », confie Anne. D'une voix déterminée, Cédric lui lance : « Si elle a un amant, je la lui ferai à l'envers. »

Cédric n'en est pas à sa première menace. Certaines sont plus glaçantes que d'autres. Courant 2020, une amie de Delphine se confie sur sa propre séparation quand Cédric la coupe : « Si Delphine me quitte un jour ou si elle trouve quelqu'un, je serais capable de la tuer, je la tuerai. » Le samedi 12 décembre, trois jours avant la disparition de Delphine, il réitère, devant un copain venu passer la soirée chez lui. Delphine, elle, est endormie, et Cédric demande à son ami de ne pas parler trop fort. Au courant pour le

divorce, le copain s'étonne que sa femme vive encore ici. Et Cédric de lui lancer : « Ça ne se passe pas bien, j'ai envie de la tuer. » Sur le moment, son ami met ça sur le compte de l'énervement, mais à bien y repenser la phrase était en fait un peu plus précise. « Il a dit ça en rigolant un peu. On discutait, je lui demande comment ça se passe avec sa femme et il me dit : "Pas bien, ça m'énerve, la maison ça n'avance pas, j'ai envie de l'enterrer." » Il y a, enfin, cette phrase confiée à sa mère Nadine en novembre et rapportée par plusieurs témoins : « J'en ai marre de Delphine, je vais la tuer, je vais l'enterrer et personne ne la retrouvera. » Dans les jours précédant sa disparition, Delphine est à bout, elle se sent épiée par ce mari tempétueux et jaloux. Un rendez-vous est pris à la banque pour bloquer les accès de Cédric à sa carte et aux livrets des enfants. Une visite d'un appartement à Albi est organisée. Son départ est imminent.

Chapitre 11

Les mois qui passent

Cédric craint que Delphine se soit endormie dans l'herbe ou qu'il lui soit arrivé malheur, qu'elle ait été fauchée par une voiture ou un fou qui traîne. Peut-être serait-elle même partie faire le djihad ou avec les témoins de Jéhovah? Après tout, elle était tout le temps sur son téléphone depuis l'été 2020. C'était en tout cas son sentiment sur le moment. Après dix jours sans nouvelles, il se dit que c'est plutôt un « pétage de plombs », qu'elle s'est peutêtre « barrée » à cause de lui. C'est sûrement ça puisqu'elle en avait marre « de son boulot », marre « de tout ». Peutêtre a-t-elle même rencontré quelqu'un qui lui a promis « monts et merveilles ». Mais si c'est ça, elle peut revenir à tout moment. Et il ne peut pas imaginer autre chose, même s'il faut bien le dire, « vu comment elle était ces derniers temps », il ne sait pas si elle n'aurait pas pu abandonner ses enfants. Il y a de tout dans les déclarations de Cédric Jubillar, si bien que parfois on s'y perd un peu. C'est à la fois précis et abstrait, il y a de l'aplomb et du désarroi, il fait tantôt preuve de victimisation, tantôt d'un trop-plein d'assurance. C'est cette ambivalence qui, déjà, avait déstabilisé les premiers gendarmes à être intervenus à son domicile la nuit de la disparition. « Quand on le laissait parler, il était en panique, en revanche dès que j'ai posé des questions sur sa femme, il était très clair dans ses explications. Il y avait des moments où il était très calme, d'autres où il était plus stressé », note une des primo-intervenantes. C'est elle qui a été marquée par ces mots, prononcés dès les premières heures : « Qu'est-ce que je vais faire maintenant qu'elle n'est plus là ? » Comme si cela supposait que sa femme ne reviendrait pas. Sa collègue, elle, se souvient de s'être demandé, en arrivant au domicile du couple, s'il s'agissait de la bonne maison, dans la mesure où Cédric Jubillar était en train de s'affairer à mettre du linge dans la machine alors que sa femme venait de disparaître. Il y a aussi cette phrase, curieuse, au moment où ils demandent à leur hiérarchie de procéder à la géolocalisation du

téléphone de Delphine : « Mais ça, c'est son téléphone, pas elle », croit-il bon de préciser. Une attitude qu'on pourrait qualifier de surprenante, mais qui ne fait pas de lui un coupable. Quelles que soient les explications de Cédric, il y a en tout cas une constante qui se dégage en filigrane : ça peut être n'importe qui, n'importe quoi, mais pas lui. Jamais il ne tente de se défendre, d'appuyer sa version par des faits matériels, de crier sa bonne foi. Il semble au-dessus de tout soupçon. Et si ce n'est moi, c'est donc un autre… Les gendarmes ont eu beau chercher, ils n'ont, c'est vrai, pas décelé la moindre trace de lutte dans la maison. Et alors que l'hiver va laisser place au printemps, il n'y a toujours ni corps ni scène de crime. Nous sommes entrés dans ce qui va devenir le mystère Jubillar. Il est d'autant plus grand que, parfois, le spectre de Delphine refait surface. Le 12 janvier à 18 h 30, Lolita, sa cousine, constate qu'elle a publié un message sans contenu sur un groupe Facebook « citoyens en colère 81 », auquel elle appartient. Malheureusement, le problème technique est privilégié dans la mesure où plusieurs autres membres du groupe publient au même horodatage des posts similaires. Le 14 janvier, c'est au tour du compte Instagram de Delphine de s'activer pour s'abonner au compte d'Anne, dont cette dernière ne se sert jamais. Mais les enquêteurs notent qu'il s'agit très probablement du principe du *follow/unfollow*, un système d'application entièrement robotisé qui abonne le compte choisi à d'autres comptes au hasard. Des explications techniques qui signifient en substance que cet abonnement n'a en fait aucun intérêt réel. Les mouvements relevés pourraient être le fruit de dysfonctionnements informatiques liés aux plateformes. Le 9 février, c'est sa messagerie Facebook qui s'est soudainement activée. « Comment tu vas ? », « Où es-tu ? », « Reviens ! On s'en fout de tout ça ! » lui écrit son mari. Les messages sont restés lettre morte et bien que ce soit troublant, les gendarmes ont de nouveau conclu à un problème technique.

Depuis le 26 décembre, Cédric Jubillar est assisté de Me Jean-Baptiste Alary, habitué de la matière pénale et bâtonnier d'Albi. Cédric Jubillar avait d'abord pris contact avec son associé dans le cadre de la procédure de divorce. Les mois passent et l'avocat s'inquiète que l'enquête piétine. Des prélèvements ont été réalisés sur les cheveux de Louis, afin de savoir si le petit garçon aurait pu absorber ou non des somnifères et ainsi ne pas entendre ce qu'il s'était passé cette nuit-là, mais ils sont négatifs. Au-delà des soubresauts informatiques et des recherches intenses qui se poursuivent,

aucune piste tangible ne semble se démarquer. Voilà des semaines que Me Alary a formulé une demande de constitution de partie civile pour son client. Mais le temps passe et rien ne se produit. Il souhaite que l'on accorde à Cédric Jubillar un statut : « Soit il est mis en cause et il s'expliquera en garde à vue, soit il est partie civile et on le laisse tranquille », s'impatiente l'avocat dans les médias. Il obtient finalement gain de cause : Cédric Jubillar sera entendu pour la toute première fois en qualité de partie civile le 30 avril 2021 par Audrey Assemat et Coralyne Chartier, les deux juges d'instruction en charge de l'enquête. Dans son livre référence sur le vocabulaire juridique, Gérard Cornu écrit au sujet de la partie civile qu'il s'agit d'un individu « ayant personnellement souffert d'un dommage directement causé par une infraction, qui exerce contre les auteurs de ce dommage l'action civile en réparation du préjudice causé. Si l'individu porte son action civile devant la juridiction répressive, elle devient partie au procès pénal. » En d'autres termes, la partie civile est une victime.

30 avril, 10 h 01. Cédric est dans le bureau des juges. Il revient d'abord sur sa situation actuelle. « On fait au mieux », dit-il. Les aspects financiers le tracassent. En décembre, il avait obtenu un CDI. Mais le client chez qui il devait travailler a appris pour l'affaire. Ça n'a pas plu et son patron a préféré ne pas le garder. Il a depuis retrouvé un CDD. Si tout se passe bien, il pourra signer un CDI en septembre. Il y a « des hauts et des bas », surtout lorsqu'il s'agit de répondre aux enfants. Louis voit un psychologue tous les quinze jours, mais ne parle pas beaucoup de sa mère. Cédric espère que le fait de devenir partie civile – et donc d'accéder à la procédure – lui permettra de répondre aux questions futures. Il se plaint aussi des assistantes sociales venues lui rendre visite. Il a l'impression qu'elles sont là pour lui enlever ses enfants, plutôt que pour lui apporter leur soutien. Vient la rencontre avec Delphine, la « passion » des débuts, le mariage, les enfants. Tout allait bien jusqu'à ce que ça n'aille plus. Il y a selon lui eu une accumulation : les travaux, son travail et cette histoire de voiture qui tombe en panne devant la mairie. Puis la demande de divorce. Ce n'était pas « sa volonté », mais que voulez-vous, il n'a pas eu d'autre choix que d'accepter. Pourtant, pour lui, c'était « tout beau tout rose ». Il est tombé des nues, mais il voulait que tout se passe bien pour les enfants. Ainsi a-t-il consenti à un divorce « 50-50 ». « Soit on arrivait à vendre la maison et on était tranquilles, soit on faisait une colocation pour faire avancer les travaux et

vendre la maison », avance-t-il. Il avait même prévu de se faire un coin au sous-sol pour laisser Delphine tranquille en haut avec les enfants. Les concernant, un accord avait été trouvé : ils les auraient chacun une semaine sur deux. Bien sûr il y avait des disputes, mais dans l'ensemble tout allait bien. Cédric avait bien des doutes concernant une éventuelle relation extraconjugale, mais, il le répète, il n'avait aucune preuve réelle. Elle avait changé d'attitude, se « pomponnait » davantage, mais il n'a pas cherché à en savoir plus, soutient-il. Vient la nuit du 15 décembre, celle de la disparition. Devant les juges, Cédric revient une unième fois sur le déroulé de la soirée. C'est fastidieux, mais c'est aussi cela qui permet parfois de relever des incohérences. En détails, il raconte de nouveau le repas tous ensemble, le coucher d'Elyah, Delphine et Louis qui regardent la télé… Il n'a rien entendu de spécial jusqu'aux pleurs de sa fille, autour de 4 heures du matin : « Ça m'a surpris que ce soit moi qui me réveille pour la petite, car elle était présente et elle ne travaillait pas, et moi je bossais le matin tôt, donc elle faisait ça habituellement. J'ai un sommeil lourd en plus. Elyah pleure pour la sucette, je me lève et lui donne, je lui fais un câlin et je vois qu'elle va mieux, je la repose et je m'aperçois que Delphine n'est pas là. » Dans cet ordre précis, donc. Mais ce qui va surtout l'étonner, c'est de ne pas voir Gnocchi et Oprah, ses deux sharpei. « Les chiens, elle était censée les balader », assure Cédric, qui ajoute même que Delphine avait « l'habitude » de les promener le soir quand elle ne travaillait pas. Il reparle aussi de cette nuit d'août où Delphine était partie se balader et s'était endormie dans l'herbe. Il s'était inquiété et s'était mis à l'appeler. Hormis cette soirée, elle n'avait pas l'habitude de partir en pleine nuit. Mais en réalité, Delphine n'est jamais partie se balader ce soir-là. C'était la nuit du 9 au 10 août et, avec Jean, ils avaient convenu de s'appeler pour regarder ensemble les étoiles filantes, elle à Cagnac, lui à Montauban. Ils restent au téléphone tous les deux jusqu'à minuit ou une heure du matin, provoquant l'inquiétude de Cédric. C'est pour ne pas s'attirer de problèmes que Delphine avait prétexté s'être endormie dans l'herbe alors qu'elle regardait les étoiles. « Cette fois-ci, il faisait froid et elle savait que je travaillais le lendemain, donc ça m'inquiète vraiment et je me dis que peut-être il lui est arrivé malheur », continue toutefois Cédric devant les juges. Nous sommes le 30 avril et il ne sait plus vraiment quoi penser de la disparition de sa femme. C'est une « énigme ». Il imagine toujours qu'elle a pu « péter un plomb » et qu'elle finira par revenir. Il espère surtout qu'on ne la retrouve pas morte. Il n'est «

pas pressé » de recevoir cet appel. Cédric ressort satisfait de cette rencontre avec les juges. Au point de se laisser aller à un coup de gueule publié le 30 avril au soir sur son profil Facebook : « Bonsoir à vous, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont envoyé des messages auxquels je n'ai pas répondu… Effectivement j'ai bien été auditionné… Donc maintenant… Les curieux… Vous savez quoi… Allez faire votre vie fictive ailleurs et laissez-moi tranquille… Merci. » Cédric est en confiance. C'est sûrement ce que les juges cherchaient à obtenir.

Reste qu'une partie de ce qu'il leur a présenté se heurte aux témoignages de nombreux protagonistes de l'affaire. Réentendu en février, Jean, l'amant de Delphine, est de son côté catégorique : Delphine ne s'occupait pas des chiens, encore moins le soir. Si ça avait été le cas, elle en aurait profité pour l'appeler. Elle ne l'a jamais fait. Quelques semaines plus tôt, en janvier, les gendarmes avaient aussi reconvoqué la voisine du couple qui a indiqué avoir entendu des cris dans la nuit du 15 décembre. Devant les militaires, cette dernière confirme ses précédentes déclarations : elle a bien entendu des cris de femme vers 23 heures alors qu'elle était sortie fumer sa cigarette. Elle est formelle : dans la nuit se sont mêlés des aboiements, des couinements, les cris continus d'une femme, mais pas d'échanges. Mais elle se veut désormais plus précise : les cris provenaient de la petite montée où résident les Jubillar. Sa fille est sortie la rejoindre et a aussi entendu les cris. Ça criait, ça s'arrêtait, la peur était si importante que la personne n'avait pas le temps de reprendre son souffle. Ce ne sont pas les seules incohérences. L'étau se resserre.

Chapitre 12

« Recherche quelqu'un avec qui partager la vie »

Cédric Jubillar se doutait que sa femme le trompait. Il y a eu ce « clash » pendant l'été, où elle lui a indiqué vouloir divorcer. Alors il s'est mis à surveiller ses moindres faits et gestes. Il a bien vu qu'un jour elle avait loué une chambre d'hôtel sur le site Booking, il l'avait d'ailleurs interrogée à ce sujet. Son excuse de « cadeau d'anniversaire » offert à une copine ne l'a pas convaincu. Il y a aussi le fait qu'elle ne voulait plus avoir de rapports sexuels avec lui. Le dernier en date remonte au 14 septembre, jour de l'anniversaire de Cédric, sûrement pour qu'il la « laisse tranquille », estime une proche. Il avait eu beau faire des efforts, rien n'avait changé et le 26 octobre, Delphine a tranché : le temps était venu de prendre contact avec des avocats. Las, Cédric a tout de même décidé de ne pas se laisser abattre et, le 1er novembre, il s'est inscrit sur Badoo, un site de rencontres. Delphine était même au courant, puisqu'une amie d'une amie est tombée sur le compte. Elle trouvait ça un peu hypocrite, c'était bien la peine « qu'il la fasse chier », mais après tout, si ça lui permettait d'être tranquille, alors pourquoi pas. Sur son profil, Cédric, « trente-trois ans, peintre en bâtiment », pose souriant avec un de ses chiens. Il porte une chemise à carreaux et un pull sans manches dans les tons gris. Voilà sa description : « Père de deux monstres… après un divorce et très déçu… recherche quelqu'un de sérieux avec qui partager la vie tout simplement. » Il indique être fumeur, hétéro, célibataire et mesurer 1,66 m. Il y a aussi ce compte Meetic, créé dès octobre. Mais c'est sur Badoo que Cédric discute avec le plus de femmes. Il va même en rencontrer certaines, dans les mois qui suivent la disparition de Delphine. Jusqu'à sa rencontre avec Séverine.

Cette femme d'une quarantaine d'années et mère de deux enfants vient de rompre avec un homme qu'elle fréquentait depuis quelques jours à peine quand elle apprend pour la disparition de Delphine dans les journaux. Elle connaît Cédric de vue, car son fils le fréquentait à Arthès. Il a dix ans de moins que Cédric, mais ils sont vite devenus copains. Ils se retrouvent à des soirées poker et fument parfois des joints ensemble sur des bancs. Ce jeune homme avait même été invité au mariage, en 2013. Après avoir appris ce qu'il s'était passé, Séverine a écrit à Cédric pour lui témoigner son soutien. À compter de décembre, Séverine va beaucoup s'impliquer, lire tout ce qu'elle peut trouver sur le sujet, participer à des recherches… Elle va aussi devenir administratrice d'un groupe Facebook dédié à l'enquête. Jusqu'à ce jour d'avril où Cédric et elle se rencontrent. Démarre rapidement une relation. Cédric et Séverine se voient beaucoup, chez l'un, chez l'autre. On la découvre sur des photos avec Elyah et Louis. Sur le canapé fatigué du salon, elle a pris la place autrefois occupée par la mère des enfants. Parmi les proches, on espère secrètement que ça ne dépasse pas le cadre du canapé. Le 4 juin 2021, Cédric estime que rien ne l'oblige à se cacher. Il change sa photo de profil sur Facebook. Sur le cliché, on le voit habillé d'une chemise blanche, sa tête appuyée contre celle de Séverine. À Cagnac, la publication fait scandale. Mais Cédric n'en a que faire.

À peine dix jours plus tard, le 12 juin, une marche silencieuse est organisée par les collègues de Delphine. Le mot d'ordre : « Montrer qu'on ne l'oublie pas, que l'on garde toujours espoir qu'elle nous revienne. » Le cortège doit partir de la place du Vigan à Albi et remonter jusqu'à la clinique Claude-Bernard. Vêtu d'un short beige, d'une chemise bleu ciel, d'une casquette, de lunettes de soleil aux couleurs du drapeau américain et d'un sac en bandoulière, Cédric est bien présent, quelques mètres derrière la tête du cortège. Il est venu en compagnie de Séverine. Comme ce fut le cas lors de la battue du 23 décembre ou du rassemblement organisé à Cagnac-les-Mines en mai, cinq mois jour pour jour après la disparition de Delphine, il ne prendra pas la parole et parviendra à s'éclipser assez vite. Un comportement qui hérisse les copines de Delphine. Elles sont tout un petit groupe à organiser très régulièrement des fouilles, avec l'autorisation des gendarmes. Elles ont du mal à concevoir que Cédric ne soit pas plus impliqué dans les recherches pour retrouver sa femme. Elles ne le lui ont pas dit directement, mais leurs interrogations mêlées à leur exaspération sont remontées jusqu'aux oreilles de Cédric. « Vous n'êtes qu'une bande de

dindes gloussant devant les caméras. Ce n'est pas moi le premier à le dire. Vous faites pitié », écrit-il à Emy, une des organisatrices des recherches et proche de Delphine. La jeune femme ne se laisse pas démonter : « Excuse-moi de vouloir faire au mieux pour retrouver ma copine. » Pour les proches de la disparue, cela fait longtemps qu'indifférence s'est mis à rimer avec culpabilité.

Chapitre 13

Mise à nu

Pendant les six premiers mois de l'enquête, quinze gendarmes de la section de recherches de Toulouse travaillent à plein temps sur l'affaire Jubillar. Mobile, constatations matérielles et techniques, comportement douteux… Au fil du temps, ces femmes et hommes de l'ombre ont acquis la conviction que le mari de Delphine n'a pas tout dit, sinon menti sur les circonstances de la disparition de sa femme. Le 16 juin 2021, tout juste six mois après la disparition de Delphine, les enquêteurs de la section de recherches, appuyés par des militaires du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie d'Albi, se mettent en route. Ils ne sont pas nombreux, nous sommes en plein jour et ils vont devoir opérer sur la voie publique. Il est 12 h 45, le soleil tape et Cédric vient de quitter le chantier sur lequel il travaille quand les militaires en civil et uniforme s'approchent de lui pour l'interpeller. Sur le moment, il semble un peu surpris, voire abattu. Avant de monter dans un des véhicules, il glisse toutefois : « On soupçonne toujours le mari. » Il a raison. Dans les affaires criminelles, les intimes sont toujours les premiers suspects. Les gendarmes filent direction Albi pour la visite médicale. Son état de santé est compatible avec une mesure de privation de liberté. À Gaillac, des journalistes commencent déjà à planter devant la caserne où le QG opérationnel a été installé – la nouvelle a fuité. Un faux cortège de voitures se met en route pour gagner un peu de temps. Un autre partira un peu plus tard, en catimini, pour rejoindre la gendarmerie de Gaillac. De manière quasi simultanée, une autre équipe de militaires sonne au domicile de Nadine Fabre à Carmaux. Elle est interpellée. Son domicile et sa voiture, perquisitionnés.

Cédric Jubillar est placé en garde à vue à 13 heures. En tout, il sera entendu à sept reprises sur une durée d'un peu moins de quarante-huit heures, le maximum prévu par loi française, hors affaires de terrorisme. Me

Alary, son avocat, a été prévenu et arrive à 15 h 20 à la caserne où il peut s'entretenir avec son client. La loi veut aussi qu'un placé en garde à vue soit accompagné d'un avocat désigné ou commis d'office. Tout est enregistré et filmé selon les dispositions légales. Les gendarmes de la SR sont aussi assistés par des officiers de police judiciaire affectés au département des sciences du comportement. En garde à vue, tout compte : les mots comme les silences, les gestes ou leur absence. Il est bientôt 16 heures, la mise à nu commence. Le major et l'adjudant qui conduisent les auditions vont tout disséquer de la vie de Cédric Jubillar : son travail, ses moyens de communication, ses relations, ses addictions, son enfance, sa vision de la famille, ses finances. On parle aussi de la rencontre avec Delphine, de l'évolution de la relation. Comme ce fut déjà le cas lorsqu'il a signalé la disparition de sa femme, il ne cache pas le fait qu'il y avait entre eux des hauts et des bas, « comme dans tous les couples ». De son point de vue, les « bas » coïncident souvent avec les périodes où il ne rentrait pas d'argent. L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de COVID et le confinement, Delphine a beaucoup travaillé, mais elle ne parlait pas avec Cédric de ce qu'elle vivait à la clinique. Elle était « dans son coin », c'est sûrement ça qui a « mené » à la demande de divorce, en juillet. Lui travaille le jour, elle la nuit. À cette époque, les discussions s'amenuisent, le couple ne fait plus que se croiser. Malgré ce climat pénible, la vie semble suivre normalement son cours et les relations restent cordiales, d'après Cédric : « Ça continue pareil, chacun fait sa vie, on mange ensemble, on dort ensemble, tout le monde revient le soir et le matin au domicile. » Le week-end précédant la disparition, il n'a rien remarqué de particulier. Il est au courant que Delphine est partie s'acheter une nouvelle voiture le samedi 12 décembre. Elle l'avait prévenu afin qu'il ne lui en demande pas la moitié au moment du partage des biens, comme ils sont mariés sous le régime de la communauté. Le reste relève du train-train quotidien : lui rentre du travail vers 18 h 30, prend le relais avec les enfants, c'est souvent lui qui s'occupe du dîner, il fait des pâtes, toujours « élaborées », parfois des steaks ou des cordons bleus. Cette semaine fatidique, Delphine était en congé, mais Cédric ne sait pas vraiment comment elle occupait ses journées. Il n'était pas là à « l'espionner ».

Le major et l'adjudant arrivent doucement, mais sûrement à la journée du 15 décembre. Il s'agit de confronter le récit qu'il fait de son emploi du

temps aux éléments matériels qu'ils ont à leur disposition. Selon son récit, Cédric travaillait sur un chantier ce jour-là. Il s'est donc levé à 6 heures du matin, a pris le bus à 7 heures pour descendre vers Albi. Au programme, pose de parquet flottant et retouches de peinture. À 18 h 10, il remonte dans le bus direction Cagnac et arrive chez lui à 18 h 45. Le reste, c'est l'histoire d'une soirée « banale », « classique », « tout ce qu'il y a de plus normal ». Louis n'a pas école le lendemain, il aura donc le droit de regarder un peu la télévision. À 19 h 45, tout le monde s'installe pour dîner sur la table basse, Elyah est dans sa chaise haute. Delphine ne parle presque pas, selon Cédric. Les assiettes dans l'évier, un câlin à la petite que Delphine va aller coucher et c'est déjà bientôt l'heure pour Cédric d'aller promener les chiens. Le soir, il n'aime pas aller trop loin, la balade dure entre quinze et vingt minutes. Il en profite pour jouer à *Game of Thrones* sur son téléphone, son jeu favori. Mais le portable tombe en rade de batterie alors qu'il est dehors. « Le jeu a pris toute la batterie », indique-t-il. Il le met en charge à son retour, une douche, puis au lit. Un peu plus tard, il sera de nouveau interrogé sur ce qu'il a fait du téléphone à son retour de promenade. Quelque chose semble gêner le major. « Je le mets en charge dans la chambre, je vais à la douche, je sors, je leur dis que je vais au lit, je règle le réveil du téléphone qui est allumé. Il est allumé parce que sinon il ne sonne pas. Il est allumé en mode avion », répète le gardé à vue. Entend-il Delphine se coucher ? Non, car quand il dort, « il dort ».

Ce sont donc les pleurs de sa fille qui le tirent de son sommeil entre 3 h 45 et 4 heures du matin. Il se rend alors compte que Delphine n'est plus là, mais les chiens sont dehors, il trouve cela étrange. Il la cherche partout puis compose le 17 autour de 4 h 30, selon ses dires. Est-ce qu'il est déjà arrivé à Delphine de partir la nuit ? « Tous les soirs elle sort promener les chiens », réaffirme Cédric. On revient sur la journée du 16, l'inquiétude, les allersretours à la gendarmerie. Jeudi et vendredi, Cédric part effectuer des recherches accompagné d'un copain. Il n'y retournera pas le week-end ni les jours suivants : c'est les vacances et il a les enfants. Il n'arrive d'ailleurs pas vraiment à leur parler, aux petits. Sa mère Nadine leur a dit que leur maman s'était « perdue dans la forêt ». Va-t-il essayer de contacter sa femme, après la disparition ? « Oui, tout le mercredi. » Des « tonnes » d'appels et de messages quand il est en présence des gendarmes. Puis plus rien. Pourquoi ? « Parce que je tombe sur le répondeur », argue-t-il. Son

téléphone est équipé d'un podomètre, le savait-il ? Visiblement pas. Il dit avoir cherché partout avant l'arrivée des gendarmes. Avait-il son téléphone en main à ce moment-là ? *A priori* non, il était dans la chambre. Mais alors, comment peutil appeler sa femme des « tonnes » de fois ? Il n'appelle pas en marchant. Ce soir-là, est-il sorti pour voir si Delphine s'y trouvait ? Oui, il est descendu, mais pas jusqu'à la voiture, il n'y a pas pensé. Où se trouvent les clés du véhicule en général ? Sur le bar de la cuisine, là où ils posent leur « bric-à-brac ». Ce soir-là, pourtant, il avait indiqué les avoir prises dans le manteau marron de Delphine, posé sur la table dans le coin salle à manger. Il est bientôt minuit, l'audition va être levée. Elle reprendra le lendemain matin et s'annonce cruciale.

Après avoir tenté d'établir une relation de confiance, il faut désormais aborder les incohérences. La relation extraconjugale, d'abord. Cédric Jubillar soutient avoir appris l'existence de l'amant après la disparition de Delphine. Il avait des doutes, mais il n'a jamais cherché à en savoir plus. Pourtant, des dizaines de témoignages attestent le contraire. On lui rappelle aussi ses recherches concernant les dépenses de sa femme et sa tentative de géolocalisation. La veille, il a dit aux gendarmes que cela ne le gênait pas que Delphine refasse sa vie. Règle numéro un dans les affaires criminelles : tout le monde ment. Le problème est de savoir pourquoi. Alors, pourquoi cherche-t-il à dissimuler le fait qu'il l'espionnait ? « Je voulais juste savoir qu'elle me prenait pas pour un con », répond-il. Dans ce cas-là, plus de divorce à l'amiable qui tienne. Vient la question des chiens. Pourquoi Delphine serait-elle partie les promener ce soir-là ? Peut-être parce que lui ne leur avait fait faire qu'une « mini-balade ». Elle en avait l'habitude. Là encore, tous les témoins entendus contredisent ce point. Tout comme l'ensemble des voisins indiquent ne pas l'avoir vue ou croisée ce soir-là. Que penser des déclarations de cette voisine qui a entendu des cris de peur autour de 23 heures, mêlés à des aboiements de chiens ? Ça ne vient pas de chez eux, voilà tout. Un des gendarmes relève que ce serait pourtant compréhensible qu'ils se disputent vu la situation délétère dans laquelle ils se trouvaient à cette époque. En effet, il y a eu des disputes, plein de disputes même, mais pas ce soir-là, Cédric est catégorique. Après plusieurs heures de cette deuxième phase de garde à vue, Me Jean-Baptiste Alary demande qu'une question complémentaire soit posée au sujet des chiens. « Sur la soirée du 15 décembre, quand vous dites que Delphine serait allée promener les chiens, c'est une supposition ou une affirmation ? » « Une

supposition », reconnaît Cédric Jubillar. Entre-temps, les juges en charge de l'instruction décident de prolonger la garde à vue de vingt-quatre heures.

L'audition est de nouveau suspendue. Elle reprend deux heures plus tard et vient, cette fois, le sujet des nombreuses menaces proférées à l'encontre de son épouse. On s'emploie à lui démontrer que ces dernières ne sont pas celles d'un homme qui se moque de savoir si sa femme a ou non un amant. Lui minimise, il y a celles qu'il ne se rappelle pas et les autres, qu'il met sur le compte de l'énervement. S'ensuit ce drôle d'échange :

« Vous avez menacé plusieurs fois de tuer votre femme auprès de différentes personnes qui ne se connaissent pas. Quel est votre sentiment ?

– Si j'avais dit ça, vous croyez que je l'aurais fait derrière ?

– Que penseriez-vous à la place des enquêteurs ?

– Que je suis un menteur ou que j'ai une mémoire sélective et que j'ai commis l'acte. »

Pour les gendarmes, la réponse est surréaliste. Retour sur la nuit de la disparition. Les heures défilent et la garde à vue va bientôt toucher à sa fin. Le major et l'adjudant veulent savoir ce que Cédric Jubillar a fait exactement avec son téléphone quand il s'est rendu compte que Delphine avait disparu. Comme il l'a déjà indiqué, il explique avoir, dans l'ordre, appelé Delphine puis contacté certaines de ses copines sur Messenger. À cet instant, il se dit « mort d'inquiétude ». Il récapitule : il se réveille, va voir sa fille, constate que Delphine n'est pas là, retourne dans la chambre, retire le mode avion, puis commence à appeler sa femme. Mais voilà, le téléphone a parlé, et il ne dit pas tout à fait la même chose. En réalité, quand il le rallume à 3 h 53, la première chose que Cédric fait est d'aller consulter Badoo, le site de rencontres sur lequel il est inscrit. Le podomètre, aussi, a été examiné. Entre 3 h 53 et 4 heures du matin, il enregistre quarante-six pas. Puis deux cent cinquante-cinq entre 4 heures et 5 heures. Ça semble peu, mais après tout, il soutient qu'il n'appelait pas Delphine en marchant. Il s'explique : « Je suis en attente à ce moment-là, je n'ai pas toujours le téléphone à la main. Je suis peut-être en train de fumer un joint à la cheminée et le téléphone est posé. » Les gendarmes goûtent peu à cette explication, l'échange se tend. « Votre femme disparaît, vous allez sur Badoo, vous fumez un joint et vous appelez les gendarmes, c'est un

sketch ? », lancent-ils avant d'ajouter : « Vous avez raison, vous ne faites pas rien, vous faites une lessive ! » Réponse de l'intéressé : « Non, je l'étends, j'étends une lessive. » Plus tôt, le major et l'adjudant l'avaient en effet interrogé sur ce moment surprenant capté par les primo-arrivants le soir des faits. Une des OPJ l'a en effet vu s'affairer près de la machine à son arrivée au domicile à 4 h 50. Le major lui fait aussi remarquer que lors des constatations, il avait déclaré ne pas avoir changé les draps depuis des mois. « Tout est sale chez vous, mais vous faites une machine à 5 heures du matin en attendant les gendarmes après que votre femme a disparu… » « Si vous voulez », concède Cédric. Mais le major ne veut pas en rester là et insiste : « Lors des constatations, les gendarmes vous voient remplir le tambour de la machine, pas le vider. Vous êtes donc encore en train de mentir. » « D'accord, oui », maugrée Jubillar.

Après une courte suspension, les gendarmes continuent de confronter Cédric à ses contradictions. Ils tentent de le faire ployer. Pourquoi n'a-t-il jamais pris l'initiative d'organiser des recherches ? Il ne pouvait pas, il avait les enfants. Pourquoi a-t-il tout de suite déclaré aux gendarmes, puis à sa mère, qu'il ne la reverrait plus ? Lui seul pouvait l'affirmer ? Il était catastrophé. Pourquoi ne pas avoir appelé les hôpitaux, contacté seulement deux amies, dit aux gendarmes qu'il devait partir prendre le bus à 6 h 45 alors que sa femme venait de disparaître ? « Vous avez l'attitude d'un coupable », tranche le major. Les militaires reviendront aussi tour à tour sur la voiture de Delphine, garée dans le sens inverse de celui dont elle avait l'habitude, sur la condensation relevée par les OPJ dans l'habitacle, sur le jeu de clé qu'il a trouvé instinctivement… Cédric Jubillar a réponse à tout. Vient enfin cette question : « Le 16 décembre, il est 7 h 12, trois heures après que vous avez appelé les gendarmes pour signaler la disparition de votre femme, vous accédez à l'application *Game of Thrones*. Comme expliquez-vous cela ? » Puis cette réponse : « C'est interdit de prendre un peu de bon temps ? »

Chapitre 14

Confrontation

En plus de Cédric, sa mère Nadine et son beau-père Olivier sont aussi tous les deux placés en garde à vue ce 16 juin. La quasi-totalité de la gendarmerie de Gaillac est dédiée à leurs auditions. Un poste de contrôle a été installé pour que les enquêteurs puissent suivre les gardes à vue en temps réel et transmettre, si besoin est, les pièces qu'ils ont en leur possession pour les présenter aux gardés à vue. Nadine est assistée de Me Jessica Chefaroudi, une connaissance de Me Alary, avocate au barreau de Montauban. Après avoir détaillé sa jeunesse, les nombreuses difficultés auxquelles elle a été confrontée et ses relations avec ses trois enfants, Nadine Fabre, née Jubillar, est bien sûr interrogée sur la disparition de sa belle-fille. Elle peut, avec son époux, avoir des informations cruciales, dans la mesure où son fils s'est installé chez elle après le 16 décembre. Nadine a toujours entretenu de bons rapports avec Delphine, jusqu'à ce jour de septembre où son fils a décidé de la géolocaliser. Il avait en effet déclaré à sa femme que c'est sa mère qui en avait fait la démarche, prétextant qu'elle voulait lui prouver que sa femme n'avait pas d'amant. Folle de rage, Delphine avait décidé de couper les ponts avec sa belle-mère. Devant les militaires, Nadine est un peu perdue. Elle estime que son fils est incapable d'avoir pu faire du mal à Delphine. Du moins, elle prendrait un « coup de massue » si on le lui apprenait. Passionnée d'affaires criminelles, Nadine comprend vite de quoi il s'agit quand on lui parle de mobile. Quel aurait pu être celui de son fils selon elle ? « Je ne sais pas, j'avais réussi à lui faire accepter l'idée du divorce en septembre ou octobre 2020 », explique-t-elle. Au début ça n'avait pas été facile, car d'après elle, Cédric aimait toujours Delphine. Sa garde à vue sera également entrecoupée de plusieurs suspensions. Le jeudi 17 au matin, changement de ton. « Je me suis peut-être trompée sur mon fils », glisse désormais Nadine.

La mère de Cédric Jubillar est également interrogée sur la menace que son fils lui aurait prétendument confiée quelques jours avant la disparition : « Je vais la tuer, l'enterrer et personne ne la retrouvera. » En mars, Nadine avait accordé une interview au quotidien *Le Parisien* pour démentir ces propos rapportés par un témoin qui se disait « proche de la famille ». Il s'agissait en réalité d'une des nièces de Nadine, auprès de laquelle elle s'était épanchée. Mais devant les gendarmes, Nadine confirme que son fils a bien tenu de tels propos quelques semaines avant la disparition, sur le parking du magasin où elle travaille. Elle explique qu'elle ne l'avait pas vraiment pris au sérieux et fond en larmes. Bien sûr, elle y a repensé depuis les faits, c'est la raison pour laquelle elle s'est posé des questions, mais elle ajoute ne pas croire son fils capable d'un tel acte, ou en tout cas ne pas vouloir y croire. Des heures durant, les gendarmes vont présenter à Nadine tous les éléments qui pèsent sur son fils. Elle commence à flancher, ne sait plus vraiment où situer la vérité. On lui demande ce qu'elle serait prête à faire pour que Cédric sorte la tête haute de cette histoire : « Le persuader d'avouer. » Et ce qui pourrait, selon elle, constituer un frein psychologique à ce qu'il dise la vérité, dans le cas où il serait impliqué : « Le refus d'admettre, le déni. »

Ce que Nadine ne sait pas à cet instant, c'est qu'une confrontation se prépare. Il est 22 heures passées ce 17 juin, quand Cédric et sa mère sont tous les deux installés sous les lumières blanches d'une salle aseptisée. Devant eux, le major et trois adjudants. À leurs côtés, Mes Chefaroudi et Alary. Le face-à-face va durer un peu plus d'une demi-heure. On demande d'emblée à Nadine comment son fils avait pris la décision de Delphine de divorcer, s'il l'avait acceptée. « Pas au départ, parce qu'il l'aime. En décembre, je pense qu'il avait accepté. » Cédric confirme. Devant son fils, on lui rappelle que quelques heures plus tôt, elle a déclaré qu'il avait sûrement menti sur les événements et qu'elle avait désormais des interrogations visà-vis de sa version. Elle détaille : « J'étais persuadée qu'il avait juste un doute pour l'amant alors qu'il savait déjà depuis décembre que Delphine louait des hôtels. Le fait que les voisins aient entendu des cris, que la voiture ait changé de sens, la tenue dans laquelle il a reçu les gendarmes, qui n'était pas cohérente avec la situation. » On demande alors à Cédric s'il a une réaction. « Normal, avec tout ce que vous lui avez dit… Normal qu'elle croie que c'est moi. » On laisse alors l'opportunité à Nadine

de s'adresser directement à son fils : « Tu penses aux enfants, à Elyah et Louis ? » demande-t-elle. « Tous les jours. Je ne comprends pas, il n'y a pas eu le moindre cri, il y a des dizaines de chiens dans le quartier, pourquoi ce serait les miens ? » répond Cédric. Dans un sanglot, Nadine dit que ça lui « coûte », mais elle est désormais persuadée que son fils est responsable de la disparition de Delphine. « S'il te plaît, dis-nous la vérité », lui lance-t-elle pleine d'espoir. « Je n'ai rien fait », rétorque son fils, inflexible. Elle l'exhorte à nouveau : « Il faut dire la vérité pour Elyah, pour Louis, pour Delphine… » Mais dans la salle, le moment est comme passé, le corps de Cédric s'est raidi : « Je suis d'accord avec elle, la vérité doit être là pour les enfants, je suis toujours une victime et moi aussi je voudrais avoir des réponses et savoir où elle se trouve. » Nadine insiste, elle veut pouvoir regarder ses petits-enfants en face quand ils lui poseront des questions, elle veut pouvoir leur dire : « Oui, il est arrivé malheur à ta maman, oui, c'est ton papa qui l'a fait, oui, il a été puni pour ça et oui, je suis désolée. » Mais Cédric, lui, est enfermé dans sa tour de dénégations et l'émotion de sa mère n'a aucune prise sur lui : « Je suis presque d'accord, je suis d'accord pour les enfants, mais je n'ai rien fait, je ne suis pas coupable de la disparition de ma femme. » Sous le feu roulant des questions, Nadine reconnaît qu'il aurait été capable de « péter un plomb » si Delphine lui avait annoncé qu'elle voulait le quitter plus tôt que prévu, élément qui aurait pu le conduire à perdre la garde des enfants et la maison.

« Votre fils est-il capable de dire la vérité sur la disparition de Delphine ?

– Non. Par peur d'aller en prison, par peur de perdre ses enfants, par peur d'assumer ses actes.

– Vous avez dit en audition qu'il était dans…

– Le déni. »

Nadine est ensuite interrogée sur ce qui aurait pu faire office « d'élément déclencheur ». Dans la nuit du 15 au 16 décembre, il s'avère que Delphine a envoyé une photo d'elle à son amant, un selfie pris dans la salle de bains. Sur le cliché, elle est maquillée, vêtue d'un haut bustier blanc, une sorte de combishort avec un petit liseré rose. Les enquêteurs imaginent que Cédric aurait pu tomber sur la photo. « Il a pu gueuler sur elle et peut-être qu'une bagarre s'est déclenchée et puis voilà. Il n'a peut-être pas fait exprès, il ne voulait peut-être pas… » suggère sa mère, toujours en larmes.

« Non, je me fous de cette histoire de photo, ça ne m'aurait pas dérangé », tranche Cédric. La confrontation touche à sa fin. Mais dans la salle, tout le monde a compris que Nadine n'obtiendrait rien de plus de son fils. Sauf peut-être Nadine elle-même, qui tente une dernière fois : « Je t'aime énormément, tu le sais, je peux même dire que tu as toujours été mon préféré, tu le sais, mais s'il te plaît, si tu m'aimes un peu, si tu aimes un peu tes enfants, dis-nous la vérité. Il y a des preuves contre toi. Tu as reçu les gendarmes en pyjama panda pour signaler la disparition de ta femme… » « Je ne vois pas le problème, ce ne sont pas des preuves et à la maison j'ai toujours cette tenue. » La confrontation s'achève. Les larmes et les supplications de Nadine n'ont pas permis de fendre l'armure de Cédric qui, si c'est possible, s'est encore un peu plus renfermé sur lui-même. Comme si le poids des émotions avait eu sur lui l'effet inverse de celui escompté. Comme si l'épreuve, finalement, l'avait endurci.

Dans le creux de la nuit, Cédric sera auditionné une dernière fois. Les réponses sont désormais lapidaires.

« Avez-vous des commentaires après la mise en présence avec votre mère ?

– Non.

– Votre mère vient de décrire un élément qu'elle pense être déclencheur. Nous vous présentons les photos que Delphine échangeait avec son amant ainsi que leurs messages. Qu'en pensez-vous ?

– Je n'en avais pas connaissance.

– Vous aviez déjà vu la dernière photo que Delphine a envoyée à son amant ?

– Non, elle en a pris plein, de photos.

– Qu'est-ce que cela vous fait de voir ces photos et ces échanges ?

– Rien. Je n'avais que des suppositions et en voyant ces photos, je suis surpris.

– C'est faux, on en a déjà parlé, vous avez connaissance que Delphine a un amant dès début décembre. Arrêtez de mentir.

– Oui, c'est vrai. »

Les gendarmes ont dressé le bottin de ses contradictions. Alors ils tentent le tout pour le tout. De le faire souffrir dans son ego, d'agiter la

menace d'une vie derrière les barreaux : « Comment imaginez-vous une cellule en détention, quelle sera votre vie ? » « On est trois à quatre dans une cellule, on fait une ou deux sorties par jour et ensuite on reste dans la cellule, je ne sais pas comment ça se passe, je ne connais pas ce milieu-là », répond Cédric, intrépide. Lui imagine plutôt sa vie en homme libre et innocent, car c'est ce qu'il est, martèle-t-il. Les dernières questions concernent les lieux probables où il aurait pu dissimuler le corps de Delphine, carte IGN à l'appui. « Vous connaissez bien les lieux. Quels sont les endroits que vous proposez que l'on fouille ? » Cédric ne se démonte pas : « Si ce n'est pas fait, le chemin de Drignac, il y a une forêt aux alentours, plein de petits bois… » Est-ce la réponse honnête d'un homme qui n'a rien à cacher, celle, cynique, de quelqu'un qui se sent en sécurité, ou encore la riposte consciente de celui qui n'en a pas fini de jouer avec ses interlocuteurs ? Lui seul le sait. La garde à vue va bientôt être levée et Cédric se doute déjà de ce qui l'attend quand un adjudant-chef intervient, en guise d'ultime ressort. « Nous avons fait une enquête de six mois, nous avons travaillé toutes les hypothèses possibles. Nous les avons toutes vérifiées. Mais il s'avère que Delphine n'est jamais sortie de chez vous, M. Jubillar. Elle n'est pas partie volontairement en laissant ses enfants, ses papiers d'identité, ses moyens de paiement. Elle n'est pas partie faire le djihad. Elle n'est pas partie avec les témoins de Jéhovah. Elle n'a pas rencontré un rôdeur. Il n'y a que vous. » Dans la salle et devant les écrans de retransmission, tout le monde retient son souffle. « Je n'ai rien fait. » « C'est le moment d'être courageux, M. Jubillar. Il va falloir assumer ce qui s'est passé. On attend vos explications. On peut tout comprendre. Il faut penser à votre famille, vos parents, vos enfants. Il faut être courageux maintenant. » « Je n'ai rien fait. » « Vous mentez, M. Jubillar. Il a fallu que les collègues vous démontrent que vous connaissiez l'existence de l'amant pour que vous le reconnaissiez. Pour les chiens, c'est pareil. Vous êtes un menteur, M. Jubillar. » « Je n'ai rien fait », répète Cédric, inlassablement.

Il y a dans les procès ce qu'on appelle les « moments d'audience », ces minutes où tout peut basculer, ces instants où le temps s'arrête, où seul le silence résonne. De la même manière, on pourrait peut-être dire qu'il y a

« les moments de garde à vue ». Il est bientôt 3 heures du matin dans la salle d'audition quand l'adjudant-chef abat sa dernière carte. « Nous allons vous proposer un scénario de ce qui a pu se passer. Nous n'y étions pas,

mais nous avons beaucoup travaillé et nous avons recueilli beaucoup d'éléments. Ce qui est plausible, c'est que vous êtes à bout, à cause des photos, des messages sur son téléphone, des selfies en petite tenue qu'elle envoie à son amant sous votre toit, son comportement désagréable. Elle ne vous parle pas, elle vous trompe, elle a un amant pour qui elle achète de la lingerie fine et avec qui elle va à l'hôtel. Et ce soir-là elle vous annonce qu'elle part s'installer avec lui. Et là, vous vous emportez, la situation dégénère, vous gueulez, vous vous disputez et vous avez peut-être un coup maladroit, ou une chute, on ne sait pas. Vous pleurez, pleurez beaucoup. Vous paniquez. Mais il faut faire quelque chose, alors vous décidez de la déposer à un endroit auquel vous avez déjà réfléchi depuis un moment. Ensuite, vous rentrez, vous êtes mal et vous nous prévenez bien trop tôt de sa disparition. Vous commettez des erreurs parce que votre mensonge est dur à tenir. Pour tous, elle est disparue, mais vous… Vous, vous savez que c'est fini. Et votre comportement le montre, il ne correspond pas à une disparition, mais à une mort. Regardez cette photo de famille. Regardez-la bien. Rien ? Ça ne vous fait rien ? » Il est 3 h 05. Dans la salle, plus personne ne bouge. Cédric Jubillar se redresse et lance, impassible, un dernier : « Je n'ai rien fait, je vous jure que je n'ai rien fait. »

Chapitre 15

Faisceau d'indices

Le vendredi 18 juin 2021, à 13 heures, Cédric Jubillar est déféré devant Audrey Assemat, vice-présidente chargée de l'instruction, et Coralyne Chartier, juge d'instruction, au tribunal judiciaire de Toulouse. Comme le veut l'usage, les magistrates en charge du dossier l'informent de la qualification juridique des faits qui lui sont reprochés, soit « d'avoir, à Cagnac-les-Mines, dans la nuit du 15 au 16 décembre 2020, en tout cas sur le territoire national et depuis un temps non couvert par la prescription, donné volontairement la mort à Aussaguel épouse Jubillar Delphine, avec cette circonstance que les faits ont été commis par le conjoint de la victime ». Il s'agit de l'interrogatoire de première comparution (IPC). Devant les juges, Cédric Jubillar fait une déclaration spontanée, il maintient n'avoir jamais fait de mal à sa femme. Son avocat, Me Jean-Baptiste Alary, qui a dû s'exfiltrer discrètement de la gendarmerie tant il était harcelé, souhaite leur faire observer que la mise en examen de son client n'est envisagée qu'au regard d'une hypothèse et considère la qualification retenue par le procureur de la République « hâtive ». Malgré cela, Cédric Jubillar est mis en examen et présenté à un juge des libertés et de la détention. Conformément aux réquisitions du paquet, le JLD tranche en faveur d'un mandat de dépôt, une mesure juridique qui permet d'ordonner le placement en détention provisoire. Dans la soirée, le désormais suspect numéro un est conduit à la maison d'arrêt de Seysses, à vingt-cinq kilomètres de Toulouse. Ce jeudi 18 juin au soir, Cédric Jubillar passera sa première nuit en prison.

Le même jour, dans l'après-midi, Dominique Alzéari, le procureur de la République de Toulouse, a tenu une conférence de presse très attendue. Représentant du ministère public, c'est-à-dire de la société, c'est en effet à lui que revient la charge de communiquer sur les affaires criminelles en cours, dans le respect du secret de l'instruction. Après avoir salué le travail

exceptionnel des enquêteurs et détaillé l'étendue des investigations mises en œuvre dans un propos liminaire, le procureur rappelle les faits : le 16 décembre 2020, la gendarmerie est prévenue par Cédric Jubillar de la disparition de son épouse. Les gendarmes, qui arrivent sur place à 4 h 50, constatent cette disparition, jugée tout de suite comme « inquiétante ». « Ce qu'il est important de noter, c'est que Delphine Jubillar a disparu avec son portable, téléphone qui a fonctionné jusqu'à 22 h 15 la veille au soir et qui s'est éteint à 7 h 48 le lendemain, pour ne plus jamais être activé ou rechargé », précise le procureur. Dans la foulée de la disparition de Delphine, son mari la contactera cent quatre-vingts fois. Après le 16 décembre, seulement deux appels seront passés sur ce téléphone. Dominique Alzéari déclare également qu'il n'est « pas normal » qu'une mère de famille disparaisse en pleine nuit du mois de décembre, avec un téléphone sans chargeur, sans sac à main ni effets personnels et sans ses lunettes, dont elle a vraisemblablement besoin. Ainsi, la disparition volontaire tout comme la piste du suicide ont été vite écartées. Le procureur rappelle alors que le couple était en voie de séparation et que Delphine Jubillar avait pour projet de quitter définitivement le domicile : « Elle avait un nouveau projet de vie qui lui tenait à cœur », précise-t-il, confirmant qu'elle souhaitait s'installer avec son nouveau petit ami dans les mois à venir. Une procédure de divorce avait d'ailleurs été engagée par le couple. Mais si Cédric Jubillar a un temps expliqué que celle-ci se déroulait de manière non conflictuelle, c'est un autre scénario qui s'écrit aujourd'hui, selon le procureur. « Il a dit qu'il ignorait que son épouse voulait le quitter pour un autre homme, mais ce sont des déclarations mensongères qui sont de l'ordre du mobile », déclare-t-il. Le procureur rappelle également que « Cédric Jubillar avait une très grande difficulté à accepter cette séparation » parlant « d'une forme de déni », suivi d'« un deuil très rapide ». Face à ces premiers éléments, c'est donc l'hypothèse d'une disparition criminelle qui sera retenue.

Le procureur passe ensuite en revue les éléments troublants qui ont convaincu les magistrats instructeurs de procéder à la mise en examen de Cédric Jubillar, parlant d'un « faisceau d'indices graves et concordants ». « S'agissant du couple, le contexte de séparation était en fait très conflictuel, Cédric Jubillar ayant une très grande difficulté à accepter la rupture », dit Dominique Alzéari, avant d'ajouter : « Il pouvait se montrer brutal, grossier

et agressif, y compris envers les enfants. » Il précise que dans les mois précédant la disparition de Delphine Jubillar, son mari avait instauré un véritable climat de surveillance. « Il est très intrusif sur la manière dont son épouse organisait la séparation. Pendant sa garde à vue, il finit par convenir qu'il était au courant qu'elle avait un amant », indique le procureur, avant de revenir sur la série d'éléments qui sont venus contredire la version du suspect, qu'il décrit comme « évolutive » au cours de la garde à vue. Cédric Jubillar met seize minutes pour appeler la gendarmerie quand il s'aperçoit de la disparition de son épouse. « On peut concevoir qu'il soit inquiet, mais la famille directe n'est pas contactée en priorité », comme il l'avait pourtant déclaré initialement. Un point qui étonne d'autant plus les enquêteurs qu'il est déjà arrivé à Delphine de dormir chez une amie, et qu'il n'avait alors jamais contacté les autorités, selon les dires du procureur. De plus, au moment où les gendarmes arrivent, quarante pas sont inscrits au podomètre de son téléphone, des recherches qualifiées de « sommaires » par le procureur, qui tranchent avec les trois cent quatre-vingts pas effectués avec les gendarmes au moment de fouiller la maison. Un des éléments qui a le plus intrigué, c'est cette machine lancée par Cédric Jubillar au moment de l'arrivée des gendarmes. Le procureur indique que dans la machine à laver se trouve alors la couette qui était installée sur le canapé où dormait Delphine Jubillar. « Sa femme a disparu, il est bientôt 5 heures du matin, lancer cette machine paraît plutôt incongru, qui plus est dans la mesure où la maison est plutôt négligée », lance le procureur de la République.

Un autre élément éveille les soupçons : lorsque les gendarmes arrivent sur place, ils constatent un problème avec le véhicule de Delphine. Cédric, lui, n'est pas titulaire du permis de conduire, indique le procureur – (son permis a en réalité été suspendu après une affaire de conduite sous stupéfiants). « Or il est établi que ce véhicule a été déplacé », tranche Dominique Alzéari, qui explique que Delphine avait l'habitude de le garer en montée. « Là, la voiture est garée dans l'autre sens. Les gendarmes constatent aussi des traces de condensation sur les vitres du véhicule, ce qui, selon les experts, peut s'expliquer par une présence humaine. » Si Cédric Jubillar assure qu'il ne s'est pas disputé avec son épouse ce soir-là, leur fils Louis, âgé de six ans, va pourtant indiquer le contraire aux enquêteurs. « Le fils a fait des déclarations selon lesquelles après 23 heures, il entend une violente dispute entre les parents », un témoignage qualifié de « crédible » par le procureur. Enfin, deux voisines indiqueront aux

enquêteurs qu'à 23 h 07 très exactement, elles entendent en direction du domicile des Jubillar les cris stridents d'une femme, qui s'arrêteront brusquement dans la nuit. Ce ne sont pas des éléments à charge, mais le procureur croit bon de les souligner malgré tout : « Cédric Jubillar a été très vite dans une forme de déni, il a aussi fait son deuil très rapidement, en se concentrant sur ses difficultés, en refaisant sa vie… » Le procureur précise également que les gardes à vue de Nadine et Olivier Fabre ont été levées sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux. En tout, la conférence de presse aura duré près de quarante-cinq minutes. En coulisses, Me Jean-Baptiste Alary a fait appel à deux confrères du barreau de Toulouse. Il s'agit de Mes Alexandre Martin et Emmanuelle Franck, tous deux désignés pour venir épauler le pénaliste. Ces deux ténors sont des habitués des affaires médiatiques. Ils ont notamment ferraillé en défense lors du procès Merah. À eux trois, ils vont former le *triumvirat* de la défense. Les avocats ont écouté avec attention la conférence de presse du procureur de la République. Ils vont y relever des approximations. Et ils auront raison. Le 23 juin, ils font appel du mandat de dépôt. La défense se met en ordre de marche.

Partie III

À charge, et à décharge

Chapitre 16

Le dernier témoin

Le 16 décembre 2020 était un mercredi et, ce jour-là, pas d'école. La veille au soir, Louis, six ans, a eu le droit de veiller un peu. Après le dîner, le garçon s'est lové contre sa mère sur le canapé pour regarder l'émission *La France a un incroyable talent*. À en croire son père, il est donc la dernière personne à avoir vu Delphine. Un témoignage crucial, bien que fragile compte tenu de l'âge de l'enfant. Ce 16 décembre, quelques heures après la disparition, le petit est emmené à la gendarmerie d'Albi. Les enquêteurs souhaitent l'entendre le plus vite possible. Louis aime les Lego, « travailler dehors » pour construire un terrain de foot sur lequel il pourra s'entraîner avec les copains et, plus tard, il voudrait être pompier. Il est entendu selon le procédé Mélanie, du nom de la première petite fille à en avoir bénéficié. Il s'agit d'une procédure adaptée aux mineurs qui sont installés dans des salles dédiées et équipées de jouets, comme dans une chambre d'enfant. Les enquêteurs sont en tenue civile pour ne pas les impressionner et les salles équipées de caméra de vidéosurveillance pour éviter à l'enfant d'avoir à se répéter. Après avoir été mis à l'aise par la gendarme en face de lui, le petit garçon est invité à raconter tout ce qu'il s'est passé depuis le matin. Il y a d'abord eu un premier réveil aux alentours de 6 heures et son papa qui lui demande de rester au lit. Quand il se lève, un peu plus tard, sa grand-mère est présente chez lui. Il pense que ses parents sont tous les deux partis au travail. Cédric Jubillar est en réalité déjà en train de déposer devant les enquêteurs. Puis on arrive à « papa et maman ». Avec ses mots d'enfant, Louis raconte qu'ils ne s'occupent pas assez de lui à son goût : « Ils sont méchants. Parfois, ils ne veulent pas jouer avec moi. » Puis la gendarme lui demande comment ça se passe entre eux. « Bien », dit le petit, avant d'ajouter : « Des fois ils se disputent et des fois ils parlent. » La militaire essaie de creuser : « Quand tu dis qu'ils se disputent, c'est-à-dire ? » Réponse : « Ça veut dire qu'ils crient en parlant. » On lui demande alors

ce qu'il fait en pareille situation. « Ben, moi je joue et aussi quand je sais pas quoi faire, eh ben, je les sépare », mime l'enfant en tendant ses bras à quatre-vingt-dix degrés. Il explique aussi qu'il lui arrive parfois de leur dire « calmez-vous ». S'il ne se souvient pas du contenu des querelles, Louis évoque « des gros mots » qui s'échappent. Après une série de questions sur le quotidien en général, la gendarme arrive petit à petit à la journée du 15 décembre 2020. « Hier, ça s'était bien passé. Maman et papa, ils ne s'étaient pas disputés. Ils parlaient bien. Après, on a mangé, on a regardé la finale d'*Un incroyable talent*, où ils choisissent le vainqueur, mais je n'ai pas entendu qui c'était et après je suis allé au lit, ils n'ont pas crié parce que je les entendais », relate l'enfant. Un point qui, en apparence, aurait tendance à corroborer le récit de son père, qui jure ne pas s'être disputé avec sa femme cette nuit-là. Cédric Jubillar a en effet indiqué être parti se coucher plus tôt que Delphine et Louis, aux alentours de 22 h 30. Il a ensuite déclaré que sa femme et son fils lui auraient fait un câlin dans le lit et qu'il se serait endormi. Mais que veulent dire ces trois derniers mots prononcés par Louis : « Je les entendais » ? Comment aurait-il pu les entendre discuter alors même que son père était censé être couché ?

Le garçon se rappelle aussi les dernières images qu'il a vues à la télé avant d'aller au lit, ce qui permet d'établir une chronologie assez précise quant à son coucher. « C'était celui qui était mis un peu bizarre (*sic*), qui avait les pieds bloqués avec des béquilles et qui dansait », dit Louis. « Tu crois ? » insiste l'enquêtrice. Il hoche de la tête pour dire oui. Après vérification, le numéro tel que décrit s'est bien déroulé dans l'émission ce soir-là. Le petit explique ensuite s'être lavé les dents avant d'aller au lit. « Papa et maman, tu fais quoi avec eux avant d'aller te coucher ? » « Rien, mais parfois aussi le câlinou à papa. » Des déclarations qui correspondent à ce que Cédric Jubillar a raconté de la soirée. Louis indique également avoir bien dormi et ne pas s'être réveillé. « Ah, parce que je pensais que ton papa avait dit que tu avais pleuré », interroge la gendarme. « Peutêtre que c'était Elyah », suggère Louis. Mais ce soir-là, il ne l'a pas entendue pleurer, comme c'est souvent le cas. « Des fois, papa ne répond pas, alors je le réveille pour aller lui dire », ajoute Louis, qui en conclut que son père a entendu sa sœur cette nuit-là. Depuis le début, Cédric Jubillar explique en effet s'être réveillé au son des pleurs de sa fille de dix-huit mois, un peu avant 4 heures du matin. Au sujet des disputes, l'enfant décrit des

altercations parfois violentes. « C'est comme ça », montre Louis en faisant des gestes avec les bras qui s'agitent. Mais il ne fait pas mention de violences physiques. L'audition touche à sa fin. Une fois Louis reparti, les gendarmes notent que le petit garçon a une excellente mémoire, qu'il est capable d'apporter des précisions dans un ordre chronologique et louent un « discours cohérent » du début à la fin.

Après cette première audition, Louis sera de nouveau entendu le 20 janvier 2021 au matin. Cela fait plus d'un mois que sa mère a disparu. L'enquêtrice – la même qui l'avait déjà interrogé en décembre – lui explique qu'il est là parce qu'on cherche sa maman partout et que beaucoup de gendarmes mettent tout en œuvre pour la retrouver. Le garçon revient sur le matin du 16 décembre, au lendemain de la disparition. « Je me suis réveillé, papa m'a dit de rester au lit encore. Puis je me suis réveillé une deuxième fois et il n'y avait pas papa, pas maman. Il n'y avait que mamie et elle m'a dit que maman s'était perdue dans la forêt », raconte Louis, à qui l'on n'a visiblement pas fourni plus d'explications. La gendarme revient sur la soirée du 15 décembre. « On regardait la télé sous la couette avec maman en faisant un câlin. Après j'avais un peu chaud, donc je me suis enlevé d'à côté d'elle. » À l'évocation de cette couette, l'enquêtrice interrompt le récit : « Parlem'en plus », demande-t-elle. Cette couette aurait-elle des airs compromettants ? Lors de ces premières constatations, aucun prélèvement n'est effectué sur la machine à laver ou sur le linge à l'intérieur. Ce n'est quse trente-quatre heures après l'appel de Cédric aux gendarmes que les premiers prélèvements sont réalisés et qu'il est fait mention d'une couette. Louis ne se doute évidemment de rien : « C'était une couette bien chaude », lance-t-il. Il raconte s'être levé pour boire un verre d'eau, s'être rassis, et que sa maman lui a ensuite demandé d'aller se laver les dents et de se coucher. Au sujet des vêtements portés par Delphine le soir des faits, Louis est plus confus. « Elle était en pyjama, je crois, moi aussi », dit-il, avant d'ajouter : « Ou maman était habillée et moi aussi et après elle m'a dit de mettre le pyjama. » Il indique ensuite au sujet des vêtements : « Elle avait son pull rouge et son pantalon bleu », et parle d'habits sur lesquels sont inscrits de « petits signes » ou des « dessins ». Selon le garçonnet, sa mère portait aussi ses lunettes de vue ce soir-là. « Des lunettes un peu cassées », dit-il avant de s'emparer d'une feuille et de dessiner une paire de lunettes avec deux petits traits censés représenter les fissures sur la monture. Ces

lunettes ont été retrouvées cassées le 24 décembre sur la table de la cuisine. Il manquait une des branches amovibles, découverte sous le canapé. Un point qui interpelle, dans la mesure où il existe des photos de Delphine la veille, sur lesquelles elle porte ces fameuses lunettes. Elles sont peut-être abîmées comme le suggère Louis, mais elles ne sont en tout cas pas cassées à ce moment-là. Pour l'accusation, le fait que la paire ait été retrouvée brisée en deux parties pourrait être une preuve qu'une dispute a bien éclaté.

« Tu sais, Louis, quand on s'est rencontrés la première fois, tu m'as dit que quand tu es allé te coucher, tu as entendu papa et maman parler. » Il fait oui de la tête. « Alors, parle-moi de ça », reprend la gendarme. Cette fois, il n'est plus question d'une simple discussion. « Ils se disputaient, après j'entendais des gros mots. […] Après j'entendais que peut-être ils faisaient… » Puis il tend les bras à quatre-vingt-dix degrés. « Alors, dis-moi ce que tu entendais ? » « J'entendais des gros mots », répète Louis, avant de déclarer : « Puis j'ai entendu : "Puisque c'est comme ça, on va se séparer." » Le petit garçon est en revanche incapable de dire qui de son père ou de sa mère a prononcé ces mots. Une pause et un dessin de grue plus tard, l'audition reprend. Cette fois, Louis se veut plus précis : « Je suis allé me coucher, papa il est allé avec maman, ils se sont parlé : "alors puisqu'on se dispute, on va se séparer" […]. Papa il a dit : "On va se séparer." » Il répétera cette phrase à plusieurs reprises avant d'ajouter : « Moi, j'avais mon amoureuse, mais on s'est pas séparés, eux si ! Peut-être ils se sont séparés dans la nuit, c'est pour ça qu'on la cherche, peut-être. » L'enquêtrice remet aussi à Louis une Barbie et un Ken pour qu'il puisse mimer la scène. « Ils ont fait comme ça, il faut tourner les mains comme ça », dit le petit garçon qui a placé les bras tendus de chaque poupée sur les épaules de l'autre. La gendarme lui demande comment il peut le savoir, dans la mesure où il explique avoir seulement *entendu* ses parents ce soir-là. Louis hésite et précise : « Ça veut dire que peut-être ils ont déjà fait ça… » Signe que le petit a soit déjà vu ses parents s'attraper de la sorte et qu'il imagine ce qui aurait pu se passer sur la base d'une précédente scène à laquelle il aurait assisté, soit qu'il a vu quelque chose cette nuit-là. C'est dans la foulée de cette audition que le procureur d'Albi demande aux services sociaux de réaliser une « évaluation de la situation familiale ». Plusieurs éléments sont mis en avant, comme le fait que la maison soit inadaptée aux enfants, mais il faut plutôt y lire la nécessité de protéger Louis, devenu témoin clé. Il faut à tout prix éviter que ses déclarations ne

soient « polluées », qui plus est dans un contexte de possibles violences, dont plusieurs témoins ont déjà fait état. Malgré les inquiétudes, Cédric Jubillar conservera l'intégralité de ses droits parentaux jusqu'à sa mise en examen le 18 juin 2021. Après cela, c'est Stéphanie, la sœur de Delphine, qui obtiendra la garde des deux enfants. Du côté de la défense de Cédric Jubillar, on argue que c'est plutôt la première audition qui est exempte de tout élément « polluant ». « Le 16 décembre à 16 heures, Louis dit qu'il n'a pas entendu ses parents se disputer. Il n'en parle qu'en janvier en réaction à des questions tordues et tendancieuses », juge Me Jean-Baptiste Alary[1], qui estime qu'il est extrêmement compliqué pour un enfant de cet âge de se repérer dans le temps. Si l'avocat ne nie pas que le petit Louis ait pu assister à des disputes, il explique que ces dernières ont très bien pu se dérouler à d'autres moments et que tout s'est mélangé dans l'esprit de l'enfant.

« Une mauvaise lecture des éléments[2] », selon Me Laurent Boguet, l'avocat de l'administrateur *ad hoc* des enfants, désigné pour les représenter dans le cadre de la procédure. Laurent Boguet, pénaliste de son état, a usé sa robe en plaidant de nombreux dossiers emblématiques, et a notamment défendu le tueur en série Patrice Alègre, affaire qui l'a durablement marqué. Grand costaud au cœur tendre, il a le droit chevillé au corps, le verbe haut et le mot toujours juste. Me Boguet a été très touché par ce « tout petit bonhomme », un petit prince qui a atterri « malgré lui » sur la planète justice, celle où ne devraient se rencontrer que les adultes. Il refuse que ce soit à ce petit garçon « vif et dégourdi » de se hausser sur la pointe des pieds pour répondre à la justice, il estime que c'est plutôt à elle de s'incliner à hauteur du petit prince. « Son ressenti, c'est : "J'aime papa, j'aime maman, ils me manquent." Rien n'est connoté. Mais il dit la vérité. Quand on lui demande si son père disait des gros mots, il répond "oui". Quand on lui demande si son père lui criait dessus, il répond "oui" », confie Laurent Boguet. Contrairement à la défense, l'avocat estime que tout était en germe dans la première audition de Louis. « Cet enfant nous dit en décembre que la tension familiale est en train de progresser, que les disputes sont fréquentes, que les parents s'empoignent, que parfois il doit les séparer, que ça le rend triste. Réentendu un mois plus tard, il va dire avec ses mots à lui que ce soir-là il s'est passé quelque chose. Peut-être lui a-t-il fallu un peu de temps pour y parvenir, conscient de ce que cela impliquait. Il faut imaginer la tempête qui fait rage sous le crâne de ce petit. »

Viendra ensuite l'audition devant les juges d'instruction. Elle a lieu le 25 novembre 2021. L'une des deux magistrates, Audrey Assemat, a été longtemps juge des enfants, une expérience précieuse qui lui permet de nouer une relation de confiance immédiate avec Louis. Le petit, qui est désormais en CE1, est dans une sorte d'hypervigilance, très attentif à tout ce qu'il se passe autour de lui. Il parle de sa situation scolaire, de sa nouvelle vie chez sa tante Stéphanie, le tout en dessinant une caserne qu'il a vue à Albi. Les pompiers, toujours. Les magistrates l'interrogent aussi sur sa vie d'avant, les activités et les sorties avec sa maman, l'organisation du quotidien à la maison. Il dit par exemple que c'est son père qui s'occupait des chiens et que sa mère ne les promenait jamais « parce qu'elle devait dormir beaucoup pour travailler la nuit ». Il ne semble pas vraiment vouloir en parler, mais il reconnaît que son père lui a déjà tiré les oreilles, l'a déjà plaqué contre un mur. Il se souvient aussi de ce qu'il avait dit à la maîtresse à la sortie de l'école, qu'il aurait souhaité que ce ne soit pas son père qui vienne le chercher, car il était « violent et méchant ». Parfois il lui tapait la tête, mais il ne disait rien à sa mère, « parce que sinon ils se seraient disputés ». De ce petit esprit fécond surgissent les fantômes du passé. Ils sont parfois brutaux. « Quand ils se disputaient ils se poussaient […], j'écartais les bras pour les séparer […], ça me rendait triste et j'avais envie que ça s'arrête », dit cet enfant qui voudrait plus tard éteindre des feux. Vient le 15 décembre et l'émission *Incroyable talent*, sorte de repère ultime dans la nuit noire. Grâce à la dernière scène décrite par Louis, on peut estimer qu'il est environ 23 heures quand il va se coucher. Aux juges, il dit cette fois que sa mère était en pyjama devant la télé, celui avec des « petits chats », précise-t-il. Louis est en revanche catégorique en ce qui concerne les lunettes de vue : sa mère les portait et elles n'étaient pas cassées. « Elles tenaient bien droit », ajoute-t-il.

Il y aurait tant à dire sur la mémoire. Sur la mémoire traumatique, aussi. « Si la mémoire est saine, elle est évolutive », a un jour déclaré Boris Cyrulnik, en guise de propos liminaire lors d'une conférence. Pour le psychiatre, si un trauma a lieu, l'humain souffre deux fois. Une fois lors du trauma – le coup par exemple –, puis une seconde fois lors du traumatisme, c'est-à-dire lors de la représentation du coup. Dans le bureau des juges, Louis pose ses crayons et déclare : « Après être allé me coucher, je me souviens qu'ils se poussaient, je les ai vus parce qu'en fait moi j'étais

descendu de mon lit, la porte était un petit peu entrouverte et je regardais et j'ai entendu "arrêtetoi". C'était maman qui disait ça. » C'est la première fois que Louis raconte cette scène. Il parvient aussi à la situer. C'était entre le salon et la table de la salle à manger, juste à côté du sapin. Un détail qui n'est pas anodin. L'enquête a en effet démontré que Delphine avait acheté l'arbre de Noël le samedi précédent sa disparition. Il y a désormais dans cette tragédie une unité de temps, de lieu et d'action. « Quand ils se disputaient, ils étaient entre le canapé et le sapin, ils se poussaient avec les deux bras, une fois papa et une fois maman », dit-il, mimant aussi les gestes. Cette fois-là, il n'est pas allé les séparer. « Je suis retourné me coucher parce que j'entendais papa venir et que j'ai eu peur d'être grondé », indique le petit garçon. Puis le marchand de sable est passé. Et Louis ne s'est pas réveillé jusqu'au lendemain matin. À cette heure-là, sa maman s'était déjà « perdue dans la forêt ».

---

1. Entretien avec l'auteur, le 22 juillet 2021, à Albi.
2. Entretien avec l'auteur, le 3 décembre 2021, à Toulouse.

Chapitre 17

La bataille de la défense

Cela fait un peu plus de deux semaines que Cédric Jubillar dort au quartier d'isolement de la maison d'arrêt de Seysses. Il est un détenu « très médiatique » et ne peut, par conséquent, être mêlé aux autres. Sa cellule de douze mètres carrés est équipée d'un lit, d'une douche, de toilettes, d'une télévision et d'une table. Il est devenu le numéro d'écrou 48 305. Quelques jours après sa mise en examen, ses avocats, Mes Emmanuelle Franck, Alexandre Martin et Jean-Baptiste Alary avaient interjeté appel de sa détention provisoire. L'audience devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Toulouse – qui devait se tenir le 29 juin – est renvoyée au 6 juillet. « Lors de ces audiences, nous ne sommes censés évoquer que la forme, soit la détention provisoire de Cédric Jubillar. Mais avant de parler des critères de cette détention, encore faut-il avoir la certitude que la personne a fait quelque chose et nous allons donc rétablir une forme d'équilibre, en reprenant tous les éléments qui ont été avancés par l'accusation », explique Me Franck[1]. Depuis la conférence de presse du procureur de la République, tenue le 18 juin, les trois avocats n'ont de cesse de dénoncer des éléments « faussement présentés », un dossier « vide de preuves » et une enquête menée exclusivement « à charge ». « Cette conférence a eu quelque chose d'assez singulier. Il est évidemment bien normal que le procureur la tienne, mais ces fenêtres de publicité sont normalement mises en place pour rétablir une présomption d'innocence. Il est en revanche indiqué que le procureur a interdiction de faire une appréciation des éléments à charge, or il a fait exactement l'inverse. Alors que son intervention doit avoir pour finalité de rétablir la présomption d'innocence, c'est lui qui l'a mise en péril et qui l'a complètement piétinée », s'insurge Emmanuelle Franck. « Quand il y a des contrevérités, pour ne pas dire des mensonges, c'est une manière fallacieuse de présenter les choses, il y a une lecture biaisée des pièces », abonde Me Alary. Cédric

Jubillar est présent quand s'ouvre l'audience ce 6 juillet, il a demandé à comparaître. Les trois avocats se succèdent à la barre. Ils s'attachent d'abord à déconstruire « l'image fallacieuse » que, selon eux, le procureur de la République a donnée de leur client et déroulent leurs arguments : Cédric Jubillar a admis qu'il soupçonnait son épouse d'avoir un amant, il serait donc faux de prétendre que c'est la découverte de cette relation qui serait l'élément déclencheur d'un crime. Il était, de plus, résigné au divorce à partir d'octobre 2020. Il n'est pas un homme violent et son casier judiciaire vide le prouve. Les avocats assurent également qu'il ne vivait pas aux crochets de Delphine et qu'il remboursait toujours les sommes empruntées. Puis ils s'attachent à contester les éléments « prétendument » à charge. En l'absence de cadavre et de scène de crime, il n'existe aucun élément permettant d'acquérir la certitude absolue que Delphine Jubillar est décédée, et « encore moins » que M. Jubillar puisse être le meurtrier. Ils estiment que la discussion rapportée par Louis n'est pas contemporaine, mais « antérieure » à la nuit de la disparition. Selon eux, Cédric Jubillar ignorait aussi l'identité de l'amant de sa femme et ne l'a apprise qu'au lendemain de la disparition, par le biais de son amie Anne.

Viennent les éléments techniques. Le podomètre, d'abord. Les avocats indiquent qu'il ne s'agit pas d'un indice grave dans la mesure où rien ne permet d'affirmer que Cédric portait son téléphone sur lui au moment de chercher son épouse. Les cris et aboiements entendus par la voisine, ensuite. Emmanuelle Franck veut démontrer qu'ils n'ont pas eu lieu à 23 h 07, mais à 22 h 51 et qu'à cette heure-là, Louis n'était pas encore couché. En coulisses, l'avocate s'est employée à refaire toute la chronologie. « La maman explique avoir entendu les cris quand elle est allée fumer une cigarette sur la terrasse. Notons qu'elle habite à cent trente mètres du domicile des Jubillar. Pour indiquer le moment précis où elle sort, elle se base sur la scène du film qu'elle était en train de regarder (*Retour vers le Futur 2*, sur TF1). Nous avons demandé à la chaîne et cette scène intervient au bout d'une heure vingttrois de film. Quand on fait le calcul, ça se situe donc entre 22 h 51 et 22 h 55. Elle dit qu'elle sort au moment où Marty McFly joue de la guitare, et c'est même plus proche de 51 que 55. Cet horaire ne peut pas coller avec le fait qu'à 22 h 55 Delphine envoie un sms à son amant pour lui souhaiter bonne nuit : elle ne peut pas être à la fois en train de hurler, en train d'être agressée et en même temps d'envoyer un sms.

Cela ne correspond pas non plus à l'horaire du coucher de Louis, qu'on a aussi pu déterminer de manière très précise. On a l'horodatage du sketch qu'il décrit, qui intervient entre 22 h 56 et 22 h 59. « Delphine ne peut pas être en train de hurler alors que son fils n'est pas couché, c'est impossible », me confiera plus tard Me Franck[2]. Un point contredit par l'accusation. Les avocats s'emploient aussi à démonter tout ce qui a été dit par le procureur au sujet de la couette. « Le lavage de la couette n'a pas été constaté le 16 décembre, mais trente-quatre heures après la première intervention des gendarmes, qui ne peuvent d'ailleurs pas affirmer que la machine tournait à leur arrivée et encore moins qu'il y avait une couette dedans. » S'agissant de la condensation dans le véhicule, évoquée par les premiers gendarmes à s'être rendus au domicile du couple, les avocats pointent du doigt le fait qu'il n'existe pas de constatation objective, mais seulement des témoignages « *a posteriori* ». « Ça va devenir un gros problème dans ce dossier. On nous parle de la condensation et pourtant il n'y a rien qui a été objectivement constaté. Ces éléments ressortent des auditions des gendarmes un mois après », tempête Emmanuelle Franck en privé. « Les gendarmes vont aller regarder la voiture à environ 6 h 30, ils disent que rien ne les a particulièrement interpellés. Puis quand ils sont entendus un mois après, l'un d'eux dit : "Je me souviens qu'il y avait de l'humidité dans la voiture parce qu'une des fenêtres était ouverte." Alors on a mandaté un expert pour qu'il puisse expliquer comment il peut y avoir de la condensation dans un véhicule. La seule question qu'il aurait fallu lui poser, c'est de savoir si avec le taux d'humidité cette nuit-là et la fenêtre ouverte, il pouvait y avoir un phénomène de condensation naturel dans la nuit », suggère l'avocate avant d'ajouter : « La réponse aurait été oui. »

Même raisonnement concernant le sens du véhicule de Delphine. Anne, une de ses amies, qui est une des dernières personnes à l'avoir vue le 15 décembre, était présente au moment où la mère de famille s'est garée devant son domicile après la sortie de l'école. Elle assure que la voiture avait le capot dans le sens de la montée. Tous les voisins interrogés indiquent par ailleurs que Delphine avait l'habitude de garer sa voiture vers le haut. À l'arrivée des gendarmes la nuit des faits, la voiture se trouvait dans l'autre sens. « Concernant le sens de stationnement du véhicule, encore une fois, il n'y a pas eu de constatation sur-le-champ », martèlent cependant les avocats. « Les témoignages ne sont pas décisifs alors que la

rue est à double sens, rien ne permet d'avoir la certitude qu'elle n'est pas ressortie après être rentrée de l'école », précisent-ils. Ils insistent également sur le fait qu'on ne peut tirer « aucune conclusion » sur le fait que Cédric Jubillar a cessé de joindre sa femme sur son téléphone après le départ des gendarmes, « alors que ce dernier n'avait manifestement plus de batterie ». Enfin, les conseils s'attachent à démontrer que le maintien en détention n'est pas justifié, que l'article 144 du Code de procédure pénale, en l'espèce, ne s'applique pas. Cet article stipule que « la détention provisoire ne peut être prolongée que s'il est démontré, au regard des éléments précis et circonstanciés résultant de la procédure, qu'elle constitue l'unique moyen de parvenir à plusieurs objectifs ». Les voici : conserver les preuves ou les indices matériels qui sont nécessaires à la manifestation de la vérité, empêcher une pression sur les témoins ou les victimes ainsi que sur leur famille, empêcher une concertation frauduleuse entre la personne mise en examen et ses coauteurs ou complices, protéger la personne mise en examen, garantir le maintien de la personne mise en examen à la disposition de la justice, mettre fin à l'infraction ou prévenir son renouvellement, et enfin mettre fin au trouble exceptionnel et persistant à l'ordre public provoqué par la gravité de l'infraction. Les avocats jugent qu'en l'état, l'argument de la conservation des preuves ne peut être invoqué au regard de l'absence de découverte de corps, que toutes les personnes utiles ont été entendues et qu'il n'existe pas de risque de pression, qu'il ne peut y avoir de nécessité de protéger les témoins alors même qu'il n'y a eu ni menaces ni incidents, que le trouble à l'ordre public ne peut être invoqué dans le cadre de la préservation de la présomption d'innocence et que dans les six mois où Cédric Jubillar était libre, cela n'a jamais suscité de réactions et que les garanties de représentation sont sérieuses, alors que toute sa famille réside en France et qu'il veut « se battre pour prouver son innocence ». À l'issue des débats, Cédric Jubillar n'a pas demandé la parole. Reste cette « bombe » prévue par Me Jean-Baptiste Alary. Avant l'audience du 6 juillet, l'avocat avait ainsi prévenu qu'il comptait développer un point qualifié « d'arme de destruction massive ». « Ça va faire bouger les lignes », avait-il prédit. Deux jours plus tard, la cour rend sa décision : Cédric Jubillar est maintenu en détention. Il en sera ainsi pour chaque demande de mise en liberté déposée par la suite, malgré tous les moyens déployés par la défense.

1. Interview au *Point*, le 5 juillet 2021.
2. Entretien avec l'auteur, le 21 juillet 2021, à Toulouse.

Chapitre 18

Fausses pistes

La « bombe » de Me Alary n'a pas eu l'effet escompté. Il misait pourtant gros sur ce qu'il présentait comme un rebondissement majeur censé démontrer l'innocence de son client. Le 25 décembre, dix jours après la disparition de Delphine Jubillar, une femme se présente à la gendarmerie avec des sms particulièrement inquiétants. Elle les a reçus entre le 24 et le 25 décembre de la part de son ancien petit ami. Cet homme menace d'abord son actuel conjoint : « Il voulait ton amour, il sera le prochain sur ma liste, peut-être cette nuit… Qui sait ». Puis, quelques minutes plus tard : « Je te dis à cette nuit dans ton sommeil… je te veux… et comme je ne peux pas… je vais le tuer… même si ça ne me ramènera pas à toi… ça me soulagera. » Le lendemain matin, les messages sont tout aussi alarmants, mais prennent une autre tournure : « Et j'ai bien tué Delphine. Car elle était en couple et qu'elle a pas voulu quitter son mari et ses enfants pour moi. On s'est vus, on s'est disputés, je suis sorti de mes gonds, je me suis pas reconnu je l'ai frappée frappée frappée. Elle est morte, je l'ai enterrée dans le travers. » Il continue quatre heures plus tard : « J'ai tué une femme… je m'en veux… c'est dur à porter… elle a travaillé à ccb (clinique Claude-Bernard)… de nuit… elle a pas voulu quitter son mari pour moi je l'es tué… (*sic*) » Et une minute après : « Je suis pas fier… je vais mettre des fleurs sur son corps… et basta. » Bien entendu, ces échanges interpellent Jean-Baptiste Alary. Mais les enquêteurs ont déjà mené des investigations au sujet de cet homme, entendu par leurs services le 28 décembre. Aux gendarmes, il explique avoir envoyé ces messages pour attirer l'attention de son ex « qui lui a gâché la vie ». Une farce de très mauvais goût qu'il a imaginée après avoir lu un article sur la disparition de Delphine Jubillar. Il s'avère par ailleurs que son téléphone ne bornait pas à Cagnac-les-Mines, mais à Albi ce soir-là. Cette porte se referme. D'autres ont déjà été closes. Comme celle de ce père célibataire, dont Delphine s'était plainte à plusieurs reprises. Il

est le seul homme à faire partie du groupe Messenger « ici on tchape con ! », qui rassemble en grande partie les mamans de l'école de Cagnac. Le 29 décembre, devant les gendarmes, l'amant de Delphine y fait référence : « Il y a deux mois, Delphine a fait une soirée chez la nounou, elle a rencontré un certain Simon[1] qui était lourd avec elle toute la soirée. Delphine me l'a dit. Simon voulait son numéro de téléphone, la nounou n'a pas voulu le donner. J'ai dit à Delphine d'en parler à Cédric pour qu'il mette fin à tout ça. » Simon a déjà été entendu le 17 décembre, mais il ne faisait pas figure de suspect. Aux gendarmes, il explique que cela fait un an et demi qu'il fréquente Delphine par le biais du groupe de parents d'élèves, sans qu'ils n'entretiennent de relation particulière. Les déclarations de l'amant sont pourtant prises très au sérieux par les enquêteurs de la section de recherches qui décident de le réinterroger le 8 février. S'il nie avoir dragué Delphine au cours de la soirée chez la nounou, il ne dispose en revanche d'aucun alibi pour la nuit du 15 au 16 décembre. Il était seul chez lui et jure s'être couché à 23 h 30. Son véhicule, une BMW blanche, est passé au crible. Plusieurs éléments capillaires sont retrouvés et saisis pour analyses. Rien qui corresponde cependant au profil génétique de Delphine. L'examen de ses fadettes permet de constater qu'il n'a jamais été en contact avec l'infirmière au cours de l'année 2020. C'est finalement l'étude de ce même téléphone qui le met hors de cause. En effet, son appareil n'a pas déclenché de cellule à Cagnac le soir des faits. Les enquêteurs notent « qu'à aucun moment il ne se trouve sous les relais couvrant le domicile des Jubillar ».

Il y a aussi ce monsieur qui a contacté la gendarmerie dès le 18 décembre. Il a entendu parler de la disparition la veille et s'est souvenu d'avoir croisé un homme courant vers sa voiture autour de 5 h 30 le 16 décembre, non loin de Cagnac. Selon lui, le plafonnier du véhicule était allumé, tout comme les phares. Il parle d'une voiture bleu très foncé, une Peugeot selon lui. Pourrait-il s'agir du véhicule de Delphine? Après vérification, il apparaît que ce n'est pas le cas. Les enquêteurs vont aussi éplucher le Fijais (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes), ils cherchent un potentiel « rôdeur ». Un travail de bénédictin, qui consiste à vérifier si les personnes inscrites au Fijais et résidant dans la région ont borné à Cagnac-les-Mines le soir des faits. Mais avec le couvre-feu en vigueur à l'époque, ils sont en réalité peu nombreux. Les avocats de la défense de Cédric Jubillar estiment quant à eux que cette

piste n’a pas été assez travaillée. Selon leurs recherches, une pluie d’étoiles filantes était prévue la nuit du 15 décembre. Un événement que Delphine Jubillar appréciait. En juillet 2020, elle avait même posté un article sur le sujet sur son mur Facebook. Elle avait également déjà expliqué à Cédric s’être endormie dans l’herbe alors qu’elle regardait les étoiles. Aurait-elle pu faire une mauvaise rencontre en allant observer le ciel ? Mais comme son amant l’a indiqué aux enquêteurs, elle ne s’était pas vraiment endormie en juillet. C’est ce qu’elle avait inventé pour ne pas être suspectée par son mari. Et même si elle aimait regarder les étoiles, il est évident qu’il s’agissait d’une excuse pour passer du temps au téléphone avec Jean. En ce qui concerne un éventuel rôdeur, rien de sérieux n’émerge. Un nombre impressionnant de pistes sont ainsi étudiées par les enquêteurs, qui font des vérifications poussées à chaque fois qu’ils décèlent un indice intrigant. Au fil des mois, chaque porte ouverte sera méthodiquement refermée. Mais les avocats de Cédric Jubillar continuent de se battre et déposent régulièrement des demandes de mise en liberté. Elles sont systématiquement rejetées, alors les avocats font appel, ce qui leur vaut de plaider presque tous les deux mois devant la chambre de l’instruction de la cour d’appel. À chaque fois, ils affûtent leurs arguments, présentent de nouveaux éléments qui, à leur sens, participent à démontrer l’innocence de leur client. Ils estiment que d’autres pistes n’ont pas été assez creusées, comme celle de l’amant et de la femme de celuici. Catherine a découvert la liaison entre son compagnon et Delphine la veille de la disparition de l’infirmière. Lors de son unique audition devant les enquêteurs, Catherine fait mention de deux sms échangés avec Delphine. Elle lui écrit notamment : « Tu prendras ma place quand elle sera libre, pour le moment ce n’est pas le cas… » « Tu garderas toujours une place entre nous », répond Delphine. Mais les avocats de Cédric Jubillar rejettent l’idée d’un

« pacte » scellé sous le signe de l’entente cordiale, et s’appuient sur les factures détaillées de Delphine pour démontrer que les deux femmes ont en réalité bien plus échangé le jour de la disparition de l’infirmière. Sur la journée du 15 décembre, il existe en réalité pas moins de vingt-sept communications entre Catherine et Delphine. Les avocats notent aussi que ses fadettes présentent cent quarante-cinq communications vers un numéro inconnu, sur lesquelles elle ne sera pas plus interrogée. Ils relèvent aussi que le téléphone de Catherine est hors tension la nuit des faits : il ne présente en effet aucune activité entre 22 h 35 et 6 h 29 du matin. Les

avocats estiment que cette piste n'a pas été assez exploitée. « Il semblerait que le couple ait continué à vivre ensemble après les faits, ce qui, eu égard aux événements, paraît surprenant », soulèvent-ils également. Mais qu'il s'agisse de Jean ou de Catherine, les enquêteurs ont estimé qu'ils n'avaient pas quitté leur domicile de Montauban ce soir-là, sur la base de leurs déclarations communes et des données téléphoniques existantes.

Janvier 2022. C'est la quatrième fois que les avocats de la défense se retrouvent devant la chambre de l'instruction, devenue malgré elle une sorte de cour d'assises avant l'heure. Les audiences se succèdent sans qu'il ne soit plus seulement question de la forme. L'exercice est ardu, voire impossible : comment les avocats peuvent-ils prouver que leur client n'a pas sa place en détention sans aborder le fond ? Ils suggèrent cette fois que Delphine aurait pu quitter le domicile conjugal de son plein gré dans la nuit du 15 au 16 décembre 2020. Plusieurs « éléments » présents au dossier étayent leur hypothèse, comme ces photographies prises le 16 décembre par les gendarmes lors de la première perquisition au domicile du couple. Ils assurent que sur le cliché, le pyjama de Delphine est visible, posé sur la table de la salle à manger. Or les avocats estiment que c'est ce pyjama que Delphine portait le soir de sa disparition. C'est, selon eux, ce qu'aurait indiqué Louis aux enquêteurs. Le petit garçon a été plutôt confus à ce sujet, parlant tantôt d'un « pantalon bleu et d'un pull rouge », tantôt d'un pyjama avec « des petits chats ». Si son pyjama est là, c'est qu'elle s'est changée pour sortir, veulent croire les avocats. Mais si Delphine était partie seule de chez elle, pourquoi n'aurait-elle emmené aucune de ses deux paires de lunettes de vue ? (La première sera retrouvée dans la salle de bains et la deuxième cassée en deux – la monture se trouvant dans la cuisine et une des branches sous le canapé – près de l'endroit où Louis dit avoir vu ses parents s'empoigner le soir des faits). Quoi qu'il en soit, les investigations finiront par révéler que c'est une paire de chaussettes que l'on peut apercevoir sur la table de la salle à manger, non un pyjama. Plus les audiences passent et plus la défense semble s'impatienter. Les avocats parlent d'un « désastre judiciaire annoncé », fustigent des indices de « contexte et de circonstances », dénoncent une enquête menée à « sens unique ». Devant les caméras, une petite musique commence à s'installer. « Faut-il être un professeur de droit pour être libéré ? » a plusieurs fois demandé Me Alexandre Martin. Une question loin d'être posée au hasard. Car l'avocat l'a proclamé en privé :

Jubillar sera son affaire Viguier. Mais au jeu des sept différences, les incohérences se nichent rarement deux fois au même endroit.

---

1. Le prénom a été modifié pour garantir l'anonymat de la personne suscitée.

Chapitre 19

Le spectre de l'affaire Viguier

« Le dimanche 27 février 2000, une femme a disparu à Toulouse. Suzanne Viguier (« Susy »), née Blanch, trenteneuf ans, une brune mince au regard espiègle, est l'épouse d'un professeur agrégé de droit et la mère de trois jeunes enfants : une fille, Clémence, et des jumeaux, Guillaume et Nicolas. Elle réside avec sa famille rue des Corbières, dans le quartier tranquille et excentré de La Terrasse, et enseigne la danse. Depuis plusieurs mois, elle a un amant, joueur de tarot, qui lui a transmis la passion des cartes. Nul ne l'a jamais revue. » Ainsi s'ouvre l'ouvrage intitulé *Disparition d'une femme*, écrit par Stéphane Durand-Souffland, chroniqueur judiciaire au journal *Le Figaro*. Entre l'affaire Viguier et celle qui nous intéresse, les similitudes sont frappantes, c'est vrai, parfois troublantes. Même région, une dérive conjugale, un amant, la menace du divorce agitée par une épouse malheureuse, une femme qui soudain disparaît sans laisser de traces, pas de corps, pas de scène de crime. Au début du siècle, pas de couette, certes, mais un matelas en guise de preuve – ou plutôt d'absence de preuve –, comme si la comparaison pouvait être poussée à l'infini. Puis dans les deux cas, un mari mis en cause qui clame son innocence. Il convient cependant d'être prudent avec les apparences, souvent trompeuses, et pire encore avec les ressemblances. Dès lors qu'elles existent, on voudrait les voir partout, jusque dans l'épilogue. Il faut alors revenir aux différences : car une affaire judiciaire n'est jamais la réplique d'une autre.

Le dimanche 27 février 2000, Suzanne Viguier, ancienne étudiante de la faculté de droit à Toulouse, a disparu du domicile conjugal. Elle y avait été raccompagnée vers 4 h 30 du matin par son plus proche confident, Olivier – qui est en fait son amant –, dont elle avait fait la connaissance par le biais d'une passion commune pour le tarot. Tous deux revenaient de concourir à

une épreuve de qualification au championnat de France, c'était un samedi après-midi, puis ils avaient ensemble participé à un tournoi nocturne à Montauban. Inquiet de ne pas avoir de nouvelles de son amie le lendemain, Olivier demande avec insistance à Jacques Viguier, l'époux, qu'il avertisse la police. Jacques Viguier, professeur de droit adulé par ses élèves, collectionneur de maîtresses, pour la plupart étudiantes, va laisser passer trois jours avant de signaler la disparition, puis une semaine avant de déposer plainte pour

« enlèvement et séquestration ». Que dit le mari de Susy aux enquêteurs sur cette fameuse matinée où son épouse s'est volatilisée ? Qu'il l'aurait entendue, dans un demisommeil, rentrer vers 4 h 30. Il a d'ailleurs vu la forme de son corps dans la nuit noire. Elle s'est couchée dans son Clic-Clac – les époux faisaient chambre à part – puis personne n'a plus jamais revu Susy. À 10 heures, le père de Jacques Viguier est venu chercher ses petits-enfants pour les emmener faire une balade. Le professeur de droit dit avoir travaillé dans son bureau avant d'aller faire un jogging et de rejoindre, seul, ses parents pour le déjeuner. Quand il est revenu avec les enfants, la maison était déserte, le Clic-Clac replié, les volets et les portes fermées. Les enquêteurs de la SRPJ de Toulouse ne lorgnent pas tout de suite en direction du père de famille. Les premiers soupçons ne se porteront sur lui que plus tard, en mai. Ils ont appris que Susy voulait divorcer. Elle avait entrepris toutes les démarches pour formaliser la séparation et obtenir la garde des enfants. Le 28 février, le lendemain de sa disparition, elle avait rendez-vous avec un avocat. Lors d'une perquisition dans la maison des Corbières, les policiers retrouvent le sac de Susy au fond d'une armoire avec ses clés à l'intérieur. Or, Jacques Viguier a été formel : à son retour le dimanche soir, la maison était fermée. Comment son épouse aurait-elle pu quitter la maison en refermant derrière elle sans son trousseau de clés ?

Mais ce qui accable le plus le mari aux yeux des enquêteurs, c'est l'histoire du matelas. Quelques jours après la disparition de sa femme, Jacques Viguier a jeté le matelas du Clic-Clac sur lequel sa femme dormait. Il y a aussi ces quelques gouttes de sang, infimes, retrouvées ici et là dans le domicile, que les défenseurs de Viguier attribuent à la vie quotidienne. Lors de sa garde à vue, Jacques Viguier prononce ces mots, qui font écho : « On soupçonne toujours le mari. » En mai 2000, il est mis en examen pour « assassinat », charge requalifiée en « meurtre » en 2007. Placé en détention

provisoire, il sort au bout de neuf mois et comparait libre à son procès. Le 30 avril 2009, Jacques Viguier est acquitté. Le ministère public fait appel. Un deuxième procès se tient à Albi en mars 2010. Nouvel acquittement. « L'affaire Viguier montre comment il est possible de construire une cabale en projetant sur le suspect ses propres fantasmes. Car il s'agit moins ici, pour la police et la justice, de confondre un assassin que de se mesurer à un individu dont on exagère les qualités, pour mieux valoriser son propre triomphe », écrit Stéphane Durand-Souffland. Et en l'absence de preuves accablantes, les jurés se sont forgé leur intime conviction. Fondement du droit français, elle est immuable, incontestable. Avec elle il n'est plus question de « vérité judiciaire », elle est *la* vérité.

Faut-il voir dans ce double acquittement une sorte de prophétie, comme pourrait l'espérer la défense de Cédric Jubillar ? S'il ne faut jamais insulter l'avenir, celui-ci semble encore lointain. Notons toutefois que la justice se fiche de savoir si vous êtes professeur ou artisan. En ce qui concerne le maintien en détention, ce sont les charges qui comptent, rien que les charges. Reste que la mise en examen n'est pas condamnation et que c'est elle qui, justement, déclenche les droits de la défense. Les avocats ont raison, bien sûr, de marteler qu'il n'y a dans l'affaire Jubillar ni corps, ni scène de crime, ni aveux, dont on a longtemps dit qu'il s'agissait de la reine des preuves. Et si, comme ce fut le cas au début des années 2000 dans l'affaire Viguier, il n'existe aucune preuve « formelle » dans le dossier Jubillar, l'accusation se fonde sur un argument qui est toujours peu ou prou le même dès qu'il s'agit de justifier sa privation de liberté : « Il n'y a, dans ce dossier, pas de preuve classique, ni ADN, ni empreinte, ni élément technique. Mais un ensemble d'indices mis bout à bout, agglomérés les uns aux autres et interprétés dans un contexte général qui permettent de dire que Cédric Jubillar apparaît comme celui qui est le plus à même d'avoir commis les faits. » Car certaines contradictions ont en effet la vie dure. Les investigations ont démontré que le 15 décembre 2020, le téléphone de Cédric Jubillar cesse de s'activer à 22 h 08. L'appareil s'éteint. Puis se rallume à 3 h 53 pour se connecter à un site de rencontres. Ce n'est qu'une minute plus tard, à 3 h 54, qu'il tente de joindre Delphine par différents moyens. Or Cédric Jubillar est constamment collé à son téléphone portable. Pourquoi l'appareil est-il éteint cette nuit-là ? Comment expliquer qu'il se réveille dans la nuit au son des pleurs de sa fille, alors même que c'est

d’habitude très rare, *dixit* son fils Louis ? S’il se réveille en entendant sa fille pleurer, pourquoi prendre le temps de se connecter à un site de rencontres ? Pourquoi appeler le 17 à 4 h 09, seulement seize minutes après avoir constaté la disparition ? Là où Jacques Viguier a mis plusieurs jours à signaler la disparition de son épouse, expliquant qu’elle avait l’habitude de s’absenter, Cédric Jubillar est-il, lui, allé trop vite ? « On fait parfois des choses qui nous paraissent normales, mais c’est juste pour donner un sentiment de normalité », note un fin connaisseur du dossier Jubillar. Reste qu’à chacune de ces questions, les avocats de Cédric Jubillar apportent des réponses pertinentes, faisant sans cesse valoir que ce ne sont pas des éléments de contexte qui forgent une culpabilité. Mais dans cette affaire sans corps et sans scène de crime justement, c’est bien le comportement de Cédric Jubillar avant, pendant et surtout après la disparition de sa femme qui est au cœur des investigations. Et dans cette affaire, le contexte ne peut être lu comme un simple détail.

Partie IV

Dénégations

Chapitre 20

Les dernières heures de la vie d'une femme

Depuis quelque temps, Delphine et Cédric font chambre à part. Le mardi 15 décembre, l'infirmière est en vacances. Cédric, lui, travaille. Il part du domicile vers 6 h 40 pour se rendre sur son chantier à Albi. Delphine se réveille un peu plus tard sur le canapé gris du salon. Il faut d'abord emmener Louis à l'école qui commence à 9 heures. Elyah est installée dans le siège auto à côté de son frère, direction l'école Jean-Jaurès à Cagnac. Devant le portail, Delphine ne traîne pas, elle a à faire. À 9 h 12, elle entre dans un parking situé place Vigan à Albi. Elle doit passer à la clinique chercher ses chèques cadeaux, puis elle voudrait aller à la banque pour prendre quelques renseignements. La jeune mère de famille souhaite en effet faire changer les codes de sa carte bleue et bloquer les livrets A des enfants pour que son mari n'y ait plus accès. L'employée qui la reçoit comprend parfaitement la situation et propose à Delphine de prendre contact avec la conseillère bancaire. Rendez-vous est pris pour le vendredi suivant, le 18 décembre. À 10 h 24, on l'aperçoit sur les images de vidéosurveillance en train de s'acquitter des frais de parking. Delphine repart en direction de Cagnac dans sa Peugeot bleue. Vers 11 heures, elle arrive avec sa fille chez Anne pour boire le café. Les deux amies papotent, Anne se souvient que Delphine portait un jean, des bottes fourrées couleur camel, une veste en laine avec une capuche sur laquelle il y a un peu de fourrure et son écharpe rose. Delphine a offert la même à sa cousine Lolita il y a peu de temps. Toutes les deux la portent presque tous les jours depuis. Les deux mamans sont régulièrement coupées dans leurs conversations ce matin-là, car Anne reçoit plusieurs appels. Elle trouve Delphine un peu différente, plus « mélancolique », elle a les yeux rivés sur son téléphone. Mais Anne parvient à capter son attention en évoquant les cadeaux de Noël.

Elle lui fait part d'une astuce qu'elle a trouvée pour avoir « un jouet acheté, un jouet offert » dans une enseigne de grande surface. Puis il y a ce moment magique. Alors que les deux mamans discutent, la petite Elyah se lève et fait ses premiers pas. Delphine est folle de joie, ça fait longtemps qu'elle attendait ça. Avec Anne, elle encourage sa fille, la félicite. Les deux mamans s'amusent et ne voient pas le temps passer.

Il est bientôt midi et il faut se dépêcher d'aller chercher les enfants. Anne propose de foncer en direction de l'école pendant que son amie installe sa fille dans le siège auto, de manière que les petits n'attendent pas. Devant l'école, Anne et Delphine se font un signe pour se dire au revoir et chacune regagne son véhicule. Il faut vite rentrer pour faire déjeuner les enfants avant de ramener Louis pour la sonnerie de 13 h 30. C'est à ce moment-là que Delphine reçoit un sms qui la chamboule. C'est Catherine, la compagne de Jean. Elle lui écrit : « Bonjour, sachez que vivre, partager, rigoler, coucher avec une personne qu'on aime malgré les imperfections et son envie de nous abandonner est très difficile. S'il vous plaît, ne poursuivez pas cette aventure. Je n'y arriverai pas. Laissez-moi encaisser les premiers coups avant de m'en donner d'autres. Merci. » Un peu plus tôt, Jean avait envoyé à Delphine : « Catherine cherche du boulot là, croisons les doigts. » Visiblement, tout s'est accéléré du côté de Montauban et la discussion tant redoutée a finalement eu lieu. À peine une heure plus tard, Catherine écrit de nouveau à Delphine : « Message demandé par Jean. Nous nous sommes mis d'accord tous les deux pour que tant que nous habiterons ensemble, nous soyons une famille. J'accepterai tout ce qui se passera après. Nous nous sommes promis de ne jamais nous faire du mal en nous séparant et c'est là la version la moins douloureuse. Laisse[1] la place se libérer avant de la reprendre. » Juste après, Delphine contacte Jean. Que se sont-ils dit au téléphone ? Eux seuls le savent. Mais à 15 h 33, Jean écrit à Delphine : « Elle accepte la rupture ! » Catherine envisagerait même de repartir à La Réunion. « Son fief est là-bas », lui dit Jean. Mais Delphine est une femme respectueuse et n'a que trop conscience de tout ce que ce grand chambardement implique. Avant même que Jean ne la prévienne que Catherine accepte la rupture, elle a pris le temps de lui répondre : « Bonjour Catherine. Je comprends tout à fait ta requête et je m'y plierai selon ta convenance. Malgré le fait que je ne te connaisse pas encore, j'ai énormément de respect pour toi, tu es la maman de A., je te considérerai

donc telle quelle, avec toute la bienveillance que je pourrais te donner. Faites les choses au mieux pour lui. Il a autant besoin de sa maman que de son papa. Jean m'a toujours parlé de toi avec estime, tu pourras toujours compter sur sa présence. Tu es jeune, tu as droit toi aussi au bonheur et je suis persuadée que tu le trouveras. C'est tout ce que je te souhaite. Voilà, je serai disponible pour te rencontrer quand les choses seront posées. En attendant, je vais m'effacer, me faire discrète et te laisser digérer la nouvelle et vous laisser en famille selon ton souhait. Bonne journée. » Avec toutes ces émotions, Delphine n'a pas vu l'après-midi passer. Il pleut des cordes et Anne s'inquiète de ne pas la voir devant l'école alors qu'il est 16 h 30 passées. Elle lui envoie un message, mais Delphine finit par arriver. Elle est au téléphone. Les deux femmes se font un petit coucou de loin et se suivent en voiture. Pour rentrer chez elle, Anne passe devant le domicile des Jubillar. En arrivant devant la maison de parpaings orange, elle est obligée de piler brusquement. La chienne Oprah vient de débouler en plein milieu de la route. « Elle est folle ! » crie Anne. « Elle fait tout le temps ça quand j'arrive maintenant, elle traverse et vient à la voiture… » s'agace Delphine, qui vient de se garer dans le sens de la montée. Les deux mamans s'échangent leurs « bisouilles » habituelles. Il est 17 heures. Delphine vient de rentrer chez elle. C'est la dernière fois qu'Anne la verra.

À la maison, c'est l'heure du goûter, des devoirs et des bains. Delphine a reçu un message sur le groupe commun avec les mamans de Cagnac : « Café jeudi ? » « Ouiiii café jeudi entre meufs », répond Delphine, qui chérit ces moments passés entre copines. Il est bientôt 19 heures et Cédric va revenir du travail. Une fois rentré, il se met en cuisine pour préparer le repas, des pâtes et des steaks, mais Delphine, elle, préfère se faire une soupe en brique. Les deux époux échangent peu. En fond résonne le journal *19:45* de M6. Delphine est sur son téléphone. Jean lui a écrit pour lui dire qu'il allait commander du vin pour célébrer cette journée importante, celle du renouveau. Sept bouteilles pour un montant de 150 euros, moyenne des vins sur le site « 4,4 ». « Bébé ! Je veux participer aussi ! Grand jour ! », répond Delphine en ponctuant son message de trois cœurs rouges. Il est presque 20 heures. Une heure plus tard, Delphine s'installe sur le canapé du salon avec son fils pour regarder la finale de l'émission *La France a un incroyable talent*. À 21 h 05, elle va coucher Elyah. À 21 h 35, la jeune femme se connecte sur son application bancaire pour envoyer la moitié de la somme

du vin à Jean. « On va se faire plaisir, notre premier carton de grand cru… » lui a-t-il dit un peu plus tôt. Cédric, lui, sort fumer, puis se prépare à aller promener les chiens. Il est un peu plus de 21 h 30 quand une voisine le croise à proximité des terrains de pétanque, situés derrière le domicile du couple. Elle le salue, mais il ne répond pas, il a l'air renfrogné et semble dans ses pensées. La voisine croit se souvenir qu'il était seul, lui assure que les chiens étaient présents. C'est pendant cette balade que son téléphone s'éteint, à 22 h 08 exactement. Aux enquêteurs, il dira que sa batterie s'est soudainement vidée alors qu'il jouait à *Game of Thrones*, son jeu en ligne favori. Dans l'intimité du salon, Delphine écrit à son amant. « I love you ptit kiki. » Il est 21 h 33. Elle lui rappelle aussi que demain il doit se lever tôt : « Te loupe pas », s'amuse-t-elle. « Pfff pas envie », répond Jean avant d'ajouter : « Juste envie de toi, mais ça, tu le sais. Au lit à 23 heures. » À 22 h 18, Delphine lui répond : « Un jour prochain… ton lit sera le mien… » Puis, à 22 h 19, elle lui envoie un selfie avec un filtre. Elle est très jolie sur cette photo très vraisemblablement prise dans la salle de bains. Elle porte du maquillage et un bustier blanc avec un liseré rose. Des amies de Delphine l'ont déjà vue porter cette tenue qui n'a rien d'extravagant. C'est une sorte de combishort en éponge. Delphine la mettait parfois par-dessus son maillot à la plage. Elle accompagne la photo d'un message : « (Moi aussi envie de toi…), j'attends que ça !!! que ton lit soit le mien !!! » Si l'on en croit les déclarations de Louis, qui a successivement indiqué que sa mère portait un pull rouge et un pantalon bleu devant la télé, puis un pyjama avec des petits chats, on peut alors imaginer que c'est après l'envoi de cette photo que Delphine s'est changée, revenant donc dans le salon habillée du pyjama. Delphine et Jean conviennent de s'appeler le lendemain. Ils sont, à l'évidence, très amoureux et impatients de pouvoir entamer leur vie commune. Cette journée a marqué un tournant et ils se sentent déjà plus libres. Entre-temps, Delphine a dit à Louis d'aller se coucher. L'émission n'est pas terminée, mais il commence à se faire tard. À 22 h 55, Delphine envoie à Jean : « Je t'aime fort. » « Ti amo, fortissimo, pour toujours », répond-il. « Je t'embrasse », ajoute Delphine avec un cœur rose. Il est toujours 22 h 55. Après cela, le téléphone de Jean n'affichera plus jamais le nom de Delphine.

---

1. Catherine alterne « tu » et « vous » dans ses messages.

Chapitre 22

Huis clos

En rentrant de sa balade, Cédric va directement mettre son portable à charger. C'est en tout cas ce qu'il a soutenu au cours de sa garde à vue et qu'il ne cesse de répéter : « Je le mets en charge dans la chambre, je vais à la douche, je sors, je leur dis que je vais au lit, je règle le réveil du téléphone qui est allumé. Il est allumé parce que sinon il ne sonne pas. Il est allumé en mode avion. » Selon la chronologie réalisée par les enquêteurs, Cédric aurait donc pris une douche entre 22 h 10 et 22 h 19. Il explique ensuite être allé se coucher aux alentours de 22 h 30, que sa femme et son fils sont venus lui faire un câlin dans le lit – ce que confirme Louis –, puis s'être endormi pour ne se réveiller que cinq heures plus tard, à 3 h 45, au son des pleurs d'Elyah. Deux témoignages contredisent pourtant cette version. Le premier est celui de son fils, dont il a été établi qu'il était allé se coucher peu avant 23 heures. Le garçon révèle avoir entendu ses parents se disputer alors qu'il était déjà au lit, s'être relevé et les avoir vus s'empoigner par l'entrebâillement de la porte. Il y a aussi les déclarations de cette voisine du couple et de sa fille, qui ont toutes les deux indiqué avoir entendu des cris de femme le soir des faits.

Le 17 décembre, cette dernière déclare devant les enquêteurs : « C'était un cri de peur, c'était fort. Ça criait, ça s'arrêtait, et la peur était si importante qu'elle n'avait pas le temps de reprendre son souffle. Ce que je sais, c'est que le cri de cette personne m'a fait très mal. » Cette dame, qui habite à cent trente mètres à vol d'oiseau du domicile des Jubillar, est entendue par les magistrates en charge de l'instruction le 11 janvier 2022. Elle situe le moment où elle est sortie devant son domicile pour fumer une cigarette grâce à une scène du film qu'elle regardait sur TF1. Elle se rappelle s'être levée alors que l'acteur principal jouait de la guitare sur la scène, avoir pris ses cigarettes et son briquet sur le plan de travail de la

cuisine, puis être allée directement dehors pour fumer. Elle croit se rappeler qu'il était 23 h 05 quand elle s'est levée. « Je suis sortie, j'ai allumé ma cigarette, je me souviens d'avoir regardé la rue qui était extrêmement vide par rapport au couvre-feu, et donc je reste bien contre ma porte. Les cris sont apparus après, puisque quand j'ai entendu les cris, je me suis avancée dans l'allée et j'ai écouté. J'ai extrêmement peur des chiens et j'en ai entendu qui aboyaient, en même temps que les cris », déclare-t-elle. Elle va jusqu'à mimer la scène dans le bureau des juges, en se collant contre une porte.

Elle assure que les cris venaient de l'extérieur. « Ils étaient nets », dit-elle. Sa fille, sortie la rejoindre, confirme avoir entendu des cris « de femme », des cris « d'effroi ». Pour cette voisine, ils auraient duré entre cinq et dix minutes. Prise de panique, pensant à une éventuelle bagarre entre chiens, elle aurait alors dit à sa fille : « Maman a peur, viens, on rentre. » Elle en est aussi certaine : il y avait bien des aboiements de chiens en continu et des couinements « comme quand vous écrasez la queue d'un chien ». Les magistrates posent alors une question importante, dont la réponse peut expliquer pourquoi aucun autre voisin n'a fait mention de ces cris :

« Pensez-vous que vous auriez entendu ces cris si vous étiez restée à l'intérieur, notamment avec les volets fermés ? – Absolument pas. La maison est isolée, les volets fermés, la télé était assez forte. C'est une maison neuve avec du double vitrage, comme presque toutes les maisons du quartier. Mon autre fille et mon mari, restés à l'intérieur, n'ont pas entendu les cris. »

Seulement voilà : d'après les avocats de Cédric Jubillar, la scène du film où la voisine indique être sortie intervient entre 22 h 51 et 22 h 55. Or sa fille est formelle, elle est venue rejoindre sa mère qui fumait sur la terrasse après la fin du film, « au moment de la coupure pub », précise-t-elle. Coupure publicitaire qui a commencé à… 23 h 07. Magistrats et enquêteurs s'appuient donc sur la précision du témoignage de la fille, étayé par les déclarations de sa mère elle-même, qui se rappelle avoir vu qu'il était 23 h 05 au moment où elle s'est levée pour sortir. À cette heure-là, Louis est bien couché. Et cela fait déjà plusieurs minutes que Delphine a envoyé son dernier message à Jean. Cédric serait-il tombé sur le téléphone portable de

sa femme durant ces minutes cruciales ? Que s'est-il passé lors de ce huis clos entre 23 heures et 3 h 45 du matin ?

Le comportement de Cédric après la disparition de Delphine interpelle également les enquêteurs. Son téléphone se rallume à 3 h 53. Il se connecte dans la foulée au site de rencontres Badoo, sur lequel une pub vidéo se déclenche. 3 h 54, il appelle Delphine une première fois, un appel sortant de cinq secondes. À 3 h 56, il lui envoie un message : « Tu es où » et appelle une deuxième fois. A-t-il au moins pris le temps de regarder dans le salon, où elle dort désormais ? Au vu de la chronologie – et s'il s'est réveillé à 3 h 45 comme il l'indique –, cela signifie qu'il n'aurait rallumé son téléphone qu'après être allé voir sa fille, et que c'est donc à ce moment-là qu'il aurait constaté l'absence de sa femme. 3 h 57, message à Delphine : « répond stp, t'es où ? », ce qui lui aurait laissé, au demeurant, une minute à peine pour répondre. Puis le message sur l'application Messenger à Amélie, une copine de Delphine. À 4 h 05, il contacte Lauraine. Deux copines de sa femme, certes, mais qui sont loin de figurer parmi les plus proches. C'est surtout cet échange avec Anne qui interpelle les gendarmes. Après avoir été mise au courant de la situation par Amélie, la mère de famille décide d'écrire à Cédric d'elle-même :

« Coucou, je suis désolée non je n'ai pas de nouvelles. Je l'ai vue aujourd'hui, elle allait bien. Tu t'es disputé hier soir ? Que s'est-il passé ?

– Oui ça allait, on a fait un câlin à trois. Elle t'a parlé de quelque chose en particulier ?

– Non mais j'étais préoccupée hier. J'ai un stress énorme… J'ai les boules, est-ce que je suis passée à côté de quelque chose ?

– Et moi qu'est-ce que je devrais dire… j'ai un stress énorme.

– Franchement si tu as fait un câlin j'espère qu'elle le voulait vraiment et qu'elle l'a pas fait pour avoir la paix…

– Étant donné qu'on a fait un câlin avec Louis…

– Ah mais c'est un câlin affectueux, juste pour dire la bonne nuit ?

– Je sais pas.

– Il se passait encore des câlins entre vous ?

– On passait des bons moments encore ensemble. Elle te l'a peut-être pas dit mais la semaine dernière on a couché ensemble. Elle m'a astiqué le poireau. »

Rien qui ne fasse de lui un criminel, mais les enquêteurs se posent la question de savoir pourquoi il parle en des termes aussi crus alors que sa femme vient de disparaître et qu'il est censé être en recherche active. Une recherche active qui, de surcroît, pourrait en partie être contestée par les données relevées sur le podomètre de son téléphone. L'outil révèle qu'entre 3 heures et 4 heures du matin, il a fait quarante-six pas (soit une distance estimée de trente mètres). Puis deux cent cinquante-six pas entre 4 heures et 5 heures et deux cent soixante-quinze entre 5 heures et 5 h 20, alors que les gendarmes sont sur place. Les enquêteurs en déduisent que Cédric Jubillar est d'abord resté relativement statique. Une posture incompatible avec les recherches intenses qu'il prétend avoir menées.

Au-delà du témoignage capital de la voisine du couple et certaines contradictions, d'autres analyses techniques sont venues mettre un peu plus à mal la version de Cédric Jubillar. Selon une expertise réalisée sur son téléphone portable, « l'absence d'activité du téléphone, confortée par l'étude des métadonnées du système de fichiers, n'est pas compatible avec un téléphone positionné en mode avion ». En clair, le portable était donc bel et bien éteint, contrairement à ce qu'il a déclaré. Impossible, en revanche, de savoir si l'appareil a été coupé délibérément. Mais selon une première expertise réalisée au printemps 2021 sur la batterie du téléphone, l'appareil présentait un niveau de charge estimé à 40 % au moment de sa désactivation le soir des faits. Une manipulation humaine est donc privilégiée par les enquêteurs. Côté défense, on argue que la batterie était défectueuse et que le portable pouvait s'éteindre de manière imprévisible. Reste cette certitude : il était très inhabituel que le portable de Cédric Jubillar soit complètement éteint, comme ce fut le cas dans la nuit du 15 décembre 2020. Cela n'était arrivé qu'à deux reprises au cours de l'année, et jamais avant 23 heures. La coïncidence a de quoi interpeller. Surtout dans la mesure où elle a été précédée d'un mensonge.

Chapitre 23

« Je suis un innocent mis en prison »

Quatre mois après sa mise en examen, Cédric Jubillar est entendu une première fois par les deux juges d'instruction. Un interrogatoire de plus de quatre heures, qui va essentiellement porter sur son couple et le contexte de la séparation. On découvre un homme déterminé, ayant réponse à tout, doté d'un aplomb particulier face à ses contradictions. Un homme qui se pose en victime incomprise, aussi. Victime d'un divorce dont il ne voulait pas, victime d'une injustice judiciaire, victime, quelque part, de son propre destin. Nous sommes le 15 octobre 2021 et cela fait quatre mois que Cédric Jubillar est détenu à l'isolement. « C'est horrible. On me dit que c'est parce que l'affaire est médiatisée, c'est vraiment un calvaire, je fais rien de mes journées. Il n'y a rien à faire à part regarder la télé, j'en ai vraiment marre », commence-t-il par dire au sujet de sa détention. On l'interroge d'emblée sur les faits pour lesquels il est mis en examen, qu'il conteste toujours : « Je suis innocent, je n'ai rien à voir avec la disparition de ma femme, je vous l'ai toujours dit. » On évoque ensuite la vie de couple. Il ressort que Delphine avait une vie sociale plus riche que la sienne, un point qui ne le dérangeait pas, si ce n'est qu'il a quelque chose à redire au sujet de chacune des amies de sa femme, dont aucune ne semble trouver grâce à ses yeux. « Elle faisait l'assistante sociale de ces filles-là, dit-il à propos des mamans d'élèves de Cagnac, la moitié ne travaillait pas. Elles étaient pour la plupart en instance de séparation ou elles avaient beaucoup de problèmes dans leur tête. Vu que Delphine ne travaillait pas la journée, elle avait du temps à leur consacrer et à parler de leurs problèmes. » Il reconnaît par ailleurs s'être déjà « un peu pris la tête » avec certaines d'entre elles.

Les juges font aussi remarquer à Cédric Jubillar que beaucoup d'amies ou membres de la famille ont mentionné le fait qu'il rabaissait régulièrement sa femme. On parle d'humiliations, de violences

psychologiques, d'insultes, de soumission. Cédric Jubillar ne se souvient pas de conflits en particulier, pense qu'il s'agit plutôt de témoignages de gens qui veulent lui nuire : « Toutes les personnes que vous citez, je n'ai jamais réussi à m'entendre avec elles, j'ai toujours été en conflit avec elles. » Il faut selon lui y voir une forme d'humour décalé, que les gens ne comprendraient pas. « Je ne l'ai jamais insultée, vraiment je ne comprends pas. De mon positionnement j'ai toujours été juste avec elle, gentil, j'ai été le mari parfait, je ne dis pas que j'ai toujours été là, mais j'ai fait tout ce que j'ai pu pour elle », avance le mis en examen. Il assure ne l'avoir jamais rabaissée, tout juste concède-t-il avoir pu être parfois désagréable. On lui rappelle qu'une des maîtresses de Louis l'a déjà entendu insulter Delphine en présence du petit, traitant sa femme de « pute » et de « salope ». De l'humour, insiste-t-il encore. « Je sais qu'un jour elle a gagné 100 ou 150 euros à un jeu de grattage, et si c'est cette fois-là, oui c'était de l'humour. C'est parce que je suis comme ça, j'ai des mots vulgaires et j'en suis désolé », se défend-il. C'est simplement « sa façon de parler » : « Si mon meilleur ami gagne au loto, je lui dirais : "wouah t'es un enculé", pour moi c'est une expression qui n'est pas méchante et pourtant je l'ai quand même traité d'enculé », explique-t-il, ajoutant qu'il n'a pas l'habitude de « tourner autour du pot ». « Je dis les choses franchement avec mes propres mots, je n'ai pas un langage soutenu comme certaines personnes ou comme vous, très haut placées, et qui ont des termes polis, moi j'ai des termes plus désagréables et méchants. » Mais les juges font remarquer à Cédric Jubillar que le comportement qu'il adoptait envers Delphine a également été constaté dans son attitude vis-à-vis de son fils. Si aucun témoin ne fait mention de violences physiques à l'encontre de son épouse, certaines amies de la mère de famille ont indiqué avoir déjà vu Cédric se montrer violent verbalement – et physiquement – avec Louis. Une fois de plus, Cédric Jubillar argue que ces filles-là ne l'aimaient guère. « Moi, si je vous aime pas, je peux en dire des choses sur vous », glisse-t-il, laissant entendre qu'il s'agit de calomnies. Sur les punitions infligées à son fils, il déclare : « Quand un enfant fait une bêtise, il faut qu'il soit puni, il n'y a rien de méchant là-dedans. » S'il reconnaît avoir pu lui tirer l'oreille ou le plaquer contre un mur pour le mettre au coin, il dément l'avoir insulté ou s'être montré plus brutal. Les juges soulignent que certaines personnes ont fait état de « calottes derrière la tête » ou de « coups de pied aux fesses ». « Ce n'est pourtant pas un enfant maltraité. Il n'est jamais arrivé à l'école avec

des bleus ni avec des coquards. […] C'est sûr que oui, je gueule, c'est un moyen de faire peur, j'essayais de faire peur à mon enfant pour éviter qu'il ne refasse la même bêtise », appuie-t-il en gage de sa bonne foi. Il attribue ce comportement au manque d'investissement de son épouse disparue : « J'étais le seul à m'occuper de l'éducation de Louis, parce que Delphine ne faisait rien, elle ne faisait que le laisser devant la télé. »

On l'interroge aussi sur son importante consommation de stupéfiants. « N'a-t-elle pas eu une influence sur votre personnalité, et notamment sur votre agressivité ? » demande une des magistrates. Cédric Jubillar ne se laisse pas démonter : « Peut-être, je ne sais pas, car je suis toujours agressif en prison envers les codétenus quand on crie à la fenêtre et pourtant ça fait quatre mois que je suis enfermé et que je n'en prends plus. » Il estime sa consommation journalière à une dizaine de joints et son budget mensuel pour le cannabis à environ 400 euros, soit environ le quart de son salaire habituel. Ce sujet pouvait-il être source de tensions dans son couple ? « Pas plus que ça », juge Cédric, qui reconnaît que Delphine était sûrement au courant, mais qu'il avait tout de même pris l'habitude de se cacher. Selon lui, les crispations au sein du couple sont plutôt dues au fait qu'il n'avait pas de CDI. « Elle m'en voulait parce que ça ne me faisait pas avoir un revenu fixe comme elle avait. Pour elle, ce qui était le plus important, c'était que j'aie de l'argent qui rentre à périodes fixes. Ça la gênait que je sois obligé de ponctionner sur le compte des petits ou sur son compte à elle », reconnaît-il. Il ajoute toutefois qu'il lui arrivait de gagner plus qu'elle certains mois. « Elle assurait les charges fixes, mais là il n'y a pas les restaurants, les balades, les zoos, les Aqualand et tout ça », fait valoir Cédric Jubillar, qui indique qu'il payait « tout le reste » en liquide, ce qui compensait à ses yeux. « Ce n'était peutêtre pas équilibré exactement à 100 %, peut-être que oui elle devait payer un peu plus, mais je ne pense pas qu'il y ait une grosse différence », veut-il croire. L'administration fiscale raconte pourtant une autre histoire. En 2018, Delphine déclare 27 087 euros, Cédric, 6 556 euros. En 2019, 25 680 euros pour Delphine, 12 320 euros pour Cédric. En 2020, 26 404 euros pour elle, 0 pour lui. Les magistrates démontrent que c'est la mère de famille qui, de manière évidente, était la principale contributrice aux frais du ménage. « Ce n'était pas source de tensions, puisque je lui ai donné la moitié à chaque fois, on a dû se prendre la tête, mais pas longtemps puisque je lui donnais la moitié »,

assure le mis en examen. Les juges notent également que Delphine lui faisait régulièrement le reproche de ponctionner de l'argent sur les comptes des enfants, à savoir 980 euros entre le 27 septembre et le 23 décembre 2020. Elle s'en était d'ailleurs plainte auprès d'Anne. « Sauf que moi j'ai remboursé et donné plus que ce qu'elle a pu faire », rétorque-t-il, avant de préciser : « Elle en rajoutait. Dans tous les cas il y avait toujours des reproches à me faire, ça n'allait jamais. J'ai donné tout le temps la moitié de ce qu'elle me demandait. Non, ce n'était pas source de tensions. » Il reconnaît également qu'il lui arrivait de faire usage de la carte bancaire de sa femme à son insu. « Ça l'embêtait un peu, elle m'engueulait comme d'habitude et puis après ça passait. » Le mardi 15 décembre, Delphine se rend justement dans son agence bancaire d'Albi pour demander un nouveau code confidentiel et bloquer les accès de son mari aux comptes des enfants. Force est de constater qu'elle était préoccupée – voire exaspérée – par la situation. Cédric Jubillar indique ne pas avoir été au courant de la procédure et ajoute : « Quand je remboursais, je donnais 20 ou 30 euros de plus, j'étais pas le méchant, j'étais l'homme bien au final, mais ça, elle le disait pas. »

Le volet financier mène les juges à la question de la gestion du divorce et à la séparation qui se profilait. « Votre mère indique que vous ne vouliez pas divorcer, ni vendre la maison […]. La situation n'était-elle pas en train de vous dépasser ? » s'enquiert une des magistrates. « Ce qui est le plus embêtant, c'est qu'on risquait de vendre la maison à perte dans l'état où elle était », regrette Cédric, pour qui c'était le projet d'une vie. Il date au mois de septembre le moment où Delphine lui a fait part de sa volonté de divorce. Puis élargit la fourchette en incluant le mois d'août. Ou était-ce en juillet? Il ne se rappelle plus vraiment. « Quelles sont les raisons qu'elle a invoquées ? » lui demande-t-on. « Tout, le fait que j'aie pas de CDI, que l'argent ne rentre pas au bon moment, que j'aie pas de voiture fixe, pas de permis, que je sache pas parler et que crier », développe-t-il. Il explique avoir essayé de redevenir « le mari idéal », en reprenant les travaux, en lui demandant de garder les enfants pour qu'il puisse faire des travaux le soir, il essaie d'être « galant », « mignon », « attentionné », « mais ça ne sert à rien ». Alors en septembre, il « laisse tomber ». S'il a d'abord été « déçu », il s'est ensuite dit qu'il fallait respecter le choix de Delphine : « J'ai accepté à partir de mi-septembre », affirme-t-il. Plusieurs témoignages viennent pourtant contredire cette prétendue résignation. Sa jeune sœur a indiqué

qu'il vivait « très, très mal le divorce », sa mère qu'il était toujours « très amoureux » de Delphine, son beau-père qu'il était « dégoûté et déçu ». Il admet qu'il était abattu au début : « Ça reste la mère de mes enfants, elle aura toujours une place dans mon cœur. » Mais Cédric maintient : il avait accepté sa décision. Pourtant, le 28 octobre 2020, à 23 h 49, Cédric écrit à Delphine sur Messenger : « Mon cœur… s'il te plaît… reviensmoi… je t'aime fort tu es l'amour de ma vie… mon rayon de soleil… je suis vraiment désolé de tout le mal que je t'ai fait. » Puis le lendemain : « Mon cœur s'il te plaît dis quelque chose sinon je te souhaite un bon retour à la maison… je te fais plein de gros bisous tu me manques beaucoup je t'aime fort fort… » En tout, il écrit le mot dix-huit fois. Pour les magistrates, c'est la preuve qu'il n'avait manifestement pas accepté le divorce. Cédric Jubillar élude : « Oui, on sait jamais si ça peut marcher, si on peut garder l'ensemble de notre amour et ne pas divorcer, rester une famille unie, c'est un espoir on ne sait jamais. » Vient la question de la sexualité du couple. Selon les témoignages recueillis par les enquêteurs, Delphine avait expliqué à son amant et à l'une de ses meilleures amies qu'elle n'avait plus eu de rapports sexuels avec son mari depuis le 14 septembre, jour de son anniversaire. Lui recense trois relations sexuelles entre septembre et décembre. « Malgré le fait qu'elle était folle de son amant, elle devait avoir un minimum d'amour pour moi et un minimum d'envie », dit-il, faussement désinvolte.

Les magistrates démontrent alors avec minutie que le tableau dépeint par Cédric Jubillar – celui d'une relation apaisée malgré le divorce qui se profile, d'un homme qui à la fois accepte la séparation et se dit prêt à tout entendre, à tout faire pour reconquérir sa femme – ne colle pas à la réalité. Il est question des sex-toys que Cédric a subtilisés et cachés à sa femme « pour ne pas qu'elle prenne de plaisir seule », de ce sous-vêtement qu'il a découvert dans les affaires d'Elyah et de ce texto envoyé à sa femme : « Avoue que je peux me poser des questions. » « Delphine se plaint de se sentir persécutée, harcelée, que vous lui faites vivre un enfer et elle vous dit qu'elle a envie de partir et vite. Cela ne ressemble pas à une acceptation du divorce », insistent les juges. « Je lui fais une scène parce que ça veut dire qu'elle a un amant, donc qu'elle me ment. Qu'elle me le dise, je m'en fous qu'elle ait quelqu'un », prétend Jubillar. Il dit s'en moquer, mais ses déclarations devant les enquêteurs le trahissent. « Je l'embêtais très souvent par rapport à la continuité de notre couple, savoir si elle voulait vraiment

continuer dans le divorce ou si j'avais réussi à la reconquérir », avait-il dit le 17 décembre aux gendarmes. « Manifestement, vous n'avez rien accepté du tout », tranchent les magistrates. Alors Cédric reprend ses précédents arguments : elle est la mère de ses enfants et s'il avait pu sauver la relation, il l'aurait fait. S'il s'inquiétait tant de savoir si elle avait un amant, c'est juste parce que ça le faisait « chier » d'être pris « pour un con ». Est-ce la raison pour laquelle il la géolocalise, consulte ses relevés de carte bleue, cherche à quoi correspondent ses achats ? « J'essaie de savoir si elle me ment sur ses déplacements […]. Si elle me prend pour un con et qu'elle essaie de m'avoir parce que je suis un drogué et que le divorce n'est plus à l'amiable, j'essaie de savoir […], j'essaie d'avoir des petits atouts moi aussi », justifie-t-il, tout en affirmant que son épouse ne l'a jamais menacé de le priver de la garde des enfants.

Les juges voient plutôt dans cet espionnage compulsif les signes d'une montée en pression. Rien qui n'ait trait aux questions relevant d'une hypothétique demande de garde exclusive d'enfants qui, de surcroît, ne repose sur rien de concret. Le 3 décembre, Cédric fait remarquer à Delphine qu'elle loue souvent des voitures, se mettant là dans une situation délicate, puisque cela implique qu'il est allé vérifier ses comptes, ce que comprend son épouse qui lui répond, visiblement excédée : « Qu'est-ce que t'en sais, que je loue des voitures ? » Lui tente de se rattraper et de reprendre le contrôle de la discussion : « Je sais que tu en loues à chaque fois que tu en as besoin… Pourquoi il y a des choses que tu me caches ? » Le 6 décembre, à 11 h 55, il consulte le compte de Delphine depuis un DAB à Carmaux. Le 14 décembre, il fait des recherches sur Google Maps à 12 h 36 et 12 h 37 pour chercher où est Roquefort, l'endroit où Delphine s'est rendue le samedi précédent pour acheter sa nouvelle voiture. « Lors de votre audition de garde à vue, vous avez finalement admis avoir effectué quelques recherches Internet et consulté l'historique du compte de Delphine. Face aux éléments probants avancés par les enquêteurs, vous avez reconnu l'espionner "un petit peu". N'avez-vous pas l'impression d'avoir fortement minimisé la réalité de votre espionnage ? » lui demande une des magistrates. « J'ai fait beaucoup de recherches sur tout ça », avoue-t-il, avant de rétorquer, avec cet aplomb déconcertant : « Est-ce que ça fait de moi quelqu'un de violent ? » Et de brandir toujours le même argumentaire : « Les recherches s'intensifient, normal, au bout d'un moment quand on

vous prend pour un con […]. Si jamais elle veut m'embêter par rapport au fait que je suis un fumeur et qu'elle veut que la garde ne soit plus alternée, mais exclusive pour elle, que j'aie aussi des billes de mon côté, que je puisse lui dire : "Attends, t'as un amant et je te fais pas chier, qu'on reste à l'amiable." » Les magistrates démontrent qu'il avait donc bien connaissance du fait que Delphine avait un amant, élément qui aurait pu déclencher un éventuel passage à l'acte. Il temporise : « Pour moi, elle a plusieurs amants. C'est quelqu'un qui s'amuse et qui est en train de se chercher. […] Je ne me dis pas que le départ est imminent. Pour moi, c'était à la vente de la maison qu'elle devait partir… Elle ne m'a jamais dit quand elle partirait. »

La question des menaces de mort, enfin. Les juges soulignent le fait qu'il ne supportait visiblement pas la perspective que sa femme puisse le quitter pour rejoindre un autre que lui. « J'étais en colère, c'était des mots jetés en l'air. » Puis, un peu plus tard : « Ouais, j'en avais marre, j'étais en train de lutter sur tous les fronts, les enfants, le ménage, la nourriture, l'extérieur, j'étais tout seul à tout faire, donc quand j'ai dit ça, j'étais en colère, j'étais en train de me défouler. Comme je vous ai dit, c'est moi le con », se défend-il. Avant de quitter le bureau des juges, il répète une nouvelle fois qu'il n'a rien fait de mal ce jour-là. « Je suis allé au lit à 22 h 30 et je n'ai absolument rien fait à Delphine, je suis étranger à sa disparition et je n'espère qu'une chose, c'est qu'on la retrouve. […] Je suis un innocent mis en prison, une victime qui vit dans la prison. » Le mis en examen sera bientôt interrogé de nouveau, cette fois sur la seule nuit des faits. Entre-temps, les juges ont pris soin d'entendre le petit Louis. Cédric Jubillar devra désormais s'expliquer sur cette dispute que son fils dit avoir entendu.

Chapitre 24

Forteresse

Il faut tout reprendre. Constamment, inlassablement. Car ce sont des heures cruciales. Celles où Delphine Jubillar s'est comme évaporée. Nous sommes le 3 décembre 2021. Cédric Jubillar est de nouveau dans le bureau des juges qui vont cette fois aborder la soirée du 15 décembre 2020. Le mis en examen revient sur son déroulement : son retour du travail à 18 h 45, les jeux avec les enfants, la préparation du dîner pendant que Delphine donne le bain aux petits, le repas, la télé allumée pendant le dîner, le coucher d'Elyah autour de 21 heures, la cigarette et le café dehors, la balade avec les chiens, son téléphone qui tombe en rade, son retour à la maison, sa douche, Delphine et le petit qui se sont installés devant l'émission *Incroyable talent*. « Et je me couche », conclut-il. Peut-être Delphine était-elle sur son téléphone, mais il ne se souvient pas spécialement de ce qu'elle faisait au moment où il est allé au lit. « Je la regarde même pas. Après, est-ce qu'elle est investie dans la famille, dans le couple, je vois ce qu'elle veut bien montrer […]. Je ne suis pas agacé qu'elle soit sur son téléphone, elle fait ce qu'elle veut », commente Cédric Jubillar. Les juges lui font remarquer qu'il s'est connecté à plusieurs reprises sur Meetic pour parler à des femmes ce soir-là et se demandent si ce n'était pas en réaction au comportement de Delphine. Devant les enquêteurs, il avait indiqué qu'elle avait les yeux rivés sur son téléphone. « Non, c'était pour refaire ma vie vu qu'on était censés divorcer », argue-t-il, ajoutant une nouvelle fois qu'il espérait tout de même la reconquérir dans la mesure où elle restait la mère de ses enfants. Viennent les questions plus techniques et, parmi elles, une a son importance. Les magistrates font d'abord confirmer à Cédric que son téléphone s'est éteint alors qu'il jouait à *Game of Thrones*, ce qu'il réaffirme. Mais voilà, des investigations ont été réalisées et il s'avère que le jeu *Game of Thrones* s'est arrêté à 22 h 04 et que son téléphone s'est éteint quatre minutes plus tard, à 22 h 08. Il reprend l'argument maintes fois

développé par ses avocats, à savoir que la batterie de son téléphone était « complètement bousillée ». Ce qui a en effet été démontré par les expertises. « Mon téléphone tient plus du tout la batterie, quand ça affiche qu'il n'y a plus de batterie, je décide de quitter le jeu et j'espère qu'il tienne un peu pour avoir de la lumière », complète-t-il. Le 24 décembre, devant les enquêteurs, il avait pourtant expliqué que son téléphone s'était éteint pendant la balade, qu'il était rentré vers 21 h 45 alors que Delphine était encore dans la salle de bains, dont elle serait sortie autour de 22 h 10. Mais cela ne correspond pas aux investigations, qui ont révélé que son téléphone s'est éteint à 22 h 08 alors qu'il était encore dehors. S'il en « était sûr » le 24 décembre, il dit cette fois ne plus se souvenir des horaires exacts ni d'où se trouvait Delphine à son retour. Concernant le mode avion du téléphone, les juges demandent comment il a pu l'activer, alors qu'aucune nouvelle connexion n'a été notée au rapport d'expertise. « Je l'allume et je fais descendre la barre d'en haut et j'appuie sur mode avion. Je ne peux pas vous expliquer pourquoi il n'y a pas de connexion », répond Cédric. (On apprendra par la suite que ce téléphone n'a en réalité jamais été mis en mode en avion.) Les expertises ont aussi démontré que Cédric Jubillar a consulté des sites pornographiques les 8, 9, 11, 12, 13 et 14 décembre. Rien le 15 décembre. Puis cela reprend à partir du 16 décembre. « Pourquoi ce changement dans vos habitudes précisément ce soir-là ? » veulent comprendre les magistrates. Réponse : « Parce que je suis fatigué ce soir-là. Je suis allé au lit vraiment tôt, j'ai eu une journée vraiment chargée. Je suis allé au lit et j'ai dormi. »

Cédric Jubillar est alors confronté aux déclarations de son fils Louis qui dit avoir entendu ses parents se disputer le soir des faits. Encore une fois, il reprend la démonstration développée par ses avocats : « Pour moi, je pense que la dispute dont il vous parle est une dispute qui a déjà eu lieu. Quand il dit la phrase "puisque c'est comme ça, on va se séparer", je pense qu'il vous parle de la dernière dispute dont il se rappelle lui, mais qui ne date pas du soir exactement. » Pour contrer l'argument, les juges reprennent ses déclarations de garde à vue :

« Vous avez indiqué que lorsque vous vous disputiez avec Delphine, vous envoyiez Louis dans sa chambre, mais qu'il a assisté une fois à une grosse dispute au cours de laquelle vous aviez attrapé Delphine par les

épaules et que vous aviez gueulé un grand coup. De quand date cette dispute ?

– Je pense qu'elle doit être du mois de septembre ou octobre.

– Louis indique que vous vous disputiez toutes les semaines et qu'il est déjà intervenu pour vous séparer. Or, selon lui, ce soir-là, il n'est pas intervenu, ce qui montre qu'il ne parle pas du même moment que vous et qu'il est bien capable de différencier les événements. Qu'avez-vous à dire ?

– Toujours la même chose, on s'est pas disputés ce soir-là. »

De manière subtile, les magistrates lui font aussi remarquer que lors de son dernier interrogatoire, il a expliqué que toutes les auditions qui lui portent préjudice sont celles de personnes qui soit ne l'aiment pas, soit ne comprennent pas son humour. « Il s'agit là des déclarations de votre propre fils, qui n'a aucune hostilité à votre égard. Comment l'expliquez-vous ? » « Il est décalé dans le temps […], il n'y a pas eu de dispute ce soir-là », assure Cédric Jubillar, qui en veut pour preuve que le divorce était déjà acté à cette période : « S'il précise cette phrase "on va se séparer", c'est que ce n'est pas au bon moment. » Les juges estiment pourtant que le garçon invoque au travers de ce témoignage la dernière image de sa maman, ce qui en ferait un repère d'autant plus fiable. À plusieurs reprises, les juges essaieront de lui démontrer que Louis a tout à fait conscience de la chronologie et qu'il s'appuie sur des éléments temporels précis, ce qui permet de considérer qu'il situe très bien la dispute. Tour à tour, elles font mention du sapin de Noël dont Louis a spontanément parlé, ce qui exclut qu'il puisse penser à une dispute ayant eu lieu en septembre ou en octobre, ou le fait qu'il a expliqué s'être réveillé le lendemain matin en voyant son père prendre sa tête entre les mains en lui disant : "maman n'est plus là". « Tout cela démontre qu'il s'agit bien de ce soir-là. Qu'avezvous à dire ? » « Je ne lui ai pas dit ça », s'impatiente Cédric Jubillar, emmuré dans sa forteresse de dénégations. Désormais à court d'arguments, il ajoute : « Écoutez, croyez ce que vous voulez, ce qui est sûr, c'est que je ne lui ai jamais rien fait, je n'ai jamais fait de mal à Delphine. » Il est également formel au sujet des lunettes que portait sa femme : elles étaient déjà cassées depuis un moment.

Les juges font ensuite une démonstration précise au sujet des cris entendus par la voisine du couple le soir des faits et reprennent chacun des

horaires isolés après investigations. La voisine explique ainsi être sortie au moment d'une scène précise, dont la diffusion se situe entre 22 h 49 et 22 h 53. Elle dit avoir commencé à fumer, *puis* avoir entendu des cris qui ont duré entre cinq et dix minutes. Sa fille indique de son côté être sortie la rejoindre à la fin du film, soit à 23 h 07. Parallèlement, il a été démontré que Louis s'était couché pendant un numéro précis de l'émission, qui se déroule entre 22 h 55 et 22 h 59, et que Delphine a envoyé le dernier message à son amant à 22 h 55. « Ainsi, la dispute décrite par Louis quand il vient d'aller se coucher concorde temporellement avec les cris entendus par les deux voisines », notent les juges d'instruction. « Comme je vous ai dit, il n'y a pas eu de dispute ce soir-là. Pour vous répondre, je n'ai pas entendu de cris non plus, quand je dors, je dors », réplique Cédric.

En ce qui concerne les recherches effectuées après avoir constaté la disparition de son épouse, on lui fait remarquer qu'il ne s'écoule que huit minutes entre son réveil et la mise en tension de son téléphone portable, qu'il allume après avoir remarqué l'absence de sa femme. Des recherches plutôt succinctes, donc. « Je ne sais pas exactement à quelle heure je me suis réveillé », argue-t-il. Ce qui intrigue aussi les magistrates, c'est sa réaction la nuit d'août où Delphine était partie « regarder les étoiles ». « Elle s'était déjà absentée du domicile durant l'été. Or, vous n'avez pas du tout eu la même réaction que cette nuit-là. Dans la nuit du 9 au 10 août, vous avez appelé Delphine deux fois et vous lui avez envoyé trois sms entre 0 h 42 et 0 h 47 avant d'appeler Anne à 0 h 46. Vous n'appelez pas la gendarmerie et ne cherchez pas à la recontacter, contrairement au 16 décembre. Comment expliquez-vous la différence entre vos réactions ? » « Parce que la dernière fois elle m'a rappelé, elle m'a répondu, elle m'a dit qu'elle était désolée », explique-t-il à juste titre.

Il est aussi question de cette fameuse couette, qui a fait couler beaucoup d'encre. Mais avant de parler du contenu du lave-linge, on demande d'abord à Cédric Jubillar pourquoi il était en train de s'affairer près de la machine à l'arrivée des gendarmes. S'il confirme avoir mis du linge dans le tambour, il ne se souvient plus exactement de ce dont il s'agissait, peut-être étaient-ce des habits sales qui traînaient, peut-être était-ce la couette sur laquelle la chienne avait uriné. « Quand je suis sorti pour aller voir si Delphine était pas dehors, j'ai fait rentrer les chiens. À ce moment-là, ils sont montés sur le canapé, quand je suis rentré je les ai grondés, la petite a

eu peur et a fait pipi dessus », indique Cédric Jubillar. Il existe pourtant une photographie prise par les gendarmes le 16 décembre. Sur l'image, on peut voir que la couette est encore sur le canapé. Cédric Jubillar concède avoir dû se tromper. Mais pourquoi évoquer cet incident si cette couette n'a jamais été placée dans la machine ? N'aurait-il pas plutôt lavé cette housse de couette blanche à rayures bleues que l'on voit en train de sécher sur un autre cliché pris dans la maison le 16 décembre ? Aurait-il pu déclencher la machine juste après le départ des premiers gendarmes, à un moment où il était encore seul chez lui ? « Non, sûr que non, évacue-t-il. Parce que ça me parle pas d'avoir lavé ça récemment. Ça a été lavé avant et à mon avis ça séchait. S'il faut, ça doit faire une semaine qu'elle est là. On range pas le linge tous les jours, nous… » Les juges d'instruction ne semblent pas convaincues, d'autant plus que Cédric Jubillar est incapable de fournir une explication sur l'usage habituel de cette housse. Il indique simplement qu'elle ne servait pas à protéger la couette blanche. Un mois après l'interrogatoire de Cédric Jubillar, les magistrates demanderont une contre-expertise « génétique et bactériologique » de cette housse de couette afin de déterminer si elle présente des traces de la disparue. À défaut de preuve irréfutable, les deux juges en charge de l'instruction cherchent à mettre en évidence toutes les incohérences du récit de Cédric Jubillar. Peut-être aussi une manière de démontrer que, mises bout à bout, elles révèlent toute l'étendue d'un possible mensonge.

Partie V

Rebondissements et mystères

Chapitre 25

La ferme qui a brûlé

Juillet 2021. Cela fait un peu moins d'un mois que Cédric Jubillar est détenu à la maison d'arrêt de Seysses. Le choc carcéral est d'autant plus rude que l'isolement le prive de visites et de contacts avec les autres prisonniers. Il est enfermé vingt-deux heures sur vingt-quatre. Les mesures drastiques mises en place pour surveiller les nouveaux arrivants pèsent lourd sur le moral du trentenaire. Il souffre d'être réveillé toutes les heures par les surveillants pénitentiaires qui allument la lumière pour vérifier qu'il ne va pas attenter à ses jours. Début juillet 2020, il retire l'ampoule du plafonnier de sa cellule pour ne plus être dérangé. Puis il recommence à peine deux jours plus tard, insultant cette fois le surveillant. Le 8 juillet, il écrit à Séverine, qui a pourtant rompu avec lui la veille de son placement en garde à vue : « J'en ai marre de me prendre la tête avec les surveillants, ils ont un problème de virilité, à croire qu'ils se font violer par leur femme. Je les emmerde, ces petites fiottes, voilà ce que je pense d'eux. J'espère qu'ils liront mes lettres pour qu'on puisse en discuter. Ils se prennent pour des dieux ! » Un rapport est rédigé, une commission de discipline fixée à la rentrée de septembre. Cédric écopera de quatorze jours de cellule disciplinaire, avec effet immédiat. À son retour au quartier d'isolement, il est changé de cellule. Après la numéro 8, il se retrouve dans la numéro 10. Au milieu, dans la 9, se trouve toujours le même détenu. L'homme à l'intérieur approche la quarantaine et a déjà purgé une peine de seize ans de prison pour un viol aggravé. Originaire de Corse, « Marco » – c'est un surnom – a été extradé du Portugal où il refaisait sa vie et doit bientôt comparaître à Toulouse pour « violences et menaces de mort » sur des surveillants pénitentiaires, raison pour laquelle il est de nouveau incarcéré, à Seysses cette fois. Du fait de son passé judiciaire, Marco a le statut de « détenu particulièrement surveillé ». Il n'est déplacé qu'entravé et sous escorte renforcée. De quoi impressionner son voisin de cellule, qui lui pose

des questions sur le traitement qui lui est réservé. Cédric le pense dangereux. Lui-même considère qu'il n'est pas n'importe qui dans la prison. Dès qu'un sujet lui est consacré à la télévision, il le crie depuis sa cellule pour que tout le monde l'entende au quartier. Cédric Jubillar n'a jamais eu une faible estime de lui-même et cela se vérifie jusque derrière les barreaux. Beaucoup de détenus l'insultent ou se moquent de lui, mais il n'en a que faire. Dans la microsociété que représente la prison, seul Marco continue de parler avec lui et prend régulièrement sa défense face aux autres prisonniers. Avec Cédric, ils ont pris l'habitude de communiquer à travers les fenêtres de leurs cellules, souvent au petit matin. Au fil du temps, un climat de confiance s'instaure entre les deux hommes. L'armure de Cédric Jubillar se fend dans la solitude de l'enfermement et sans même apercevoir le visage de son interlocuteur, il commence à se confier. Cela fait seulement quelques jours que Cédric Jubillar est sorti de cellule disciplinaire quand, le 28 septembre 2021, l'administration pénitentiaire informe les enquêteurs que Marco souhaite leur communiquer des informations. Aurait-il réussi là où tout le monde a échoué ?

Dès le lendemain, Marco est entendu sous couvert d'anonymat par l'adjudant-chef de la section de recherches de Toulouse. Il indique que Cédric n'a plus accès aux stupéfiants et qu'il a compensé avec les médicaments, des anxiolytiques surtout. « Au fil des jours, il m'a raconté certains détails. Cédric m'a dit qu'il avait enterré "l'autre" en parlant de sa femme, mais qu'elle n'était pas enterrée profond. Ça l'a inquiété que son corps puisse être découvert à l'approche de l'hiver », commence Marco. Les déclarations sont prises très au sérieux par l'adjudantchef. D'autant que Cédric a donné des précisions à son codétenu : il a notamment parlé d'une « forêt qui a déjà brûlé ». Pour les enquêteurs, ces mots font immédiatement écho à ce qu'avait déclaré Séverine, la nouvelle amie de Cédric Jubillar, devant les enquêteurs le 16 juin. Alors que Cédric est en garde à vue, elle évoque le fait qu'elle ne l'a jamais vraiment vu chercher sa femme. « Je lui ai même posé la question directement : "Qu'est-ce que t'en as fait ?" Et il m'a répondu : "Mais je l'ai enterrée à la ferme qui a brûlé." » À l'époque, Séverine avait mis ça sur le compte de l'humour, ne pensant pas qu'il puisse être sérieux. Mais les révélations de Marco viennent donner du crédit à ces déclarations. Et ce, d'autant plus qu'il existe bien une ferme qui a brûlé non loin du domicile du couple. Le détenu fait part d'autres confidences

recueillies au petit matin à la maison d'arrêt : « Nous discutions de son enquête et Cédric m'a parlé d'une histoire à la télé où un homme avait tué sa femme et l'avait jetée dans un étang. Il m'a dit mot pour mot : "Moi, ces abrutis, ils n'ont pas trouvé le couteau." » Ces propos sont difficiles à croire dans la mesure où aucune trace du sang de Delphine n'a été retrouvée au domicile du couple, à l'exception de quelques gouttes infimes sur le pyjama de Cédric et sur le canapé. Les enquêteurs ne penchent pas pour un crime commis à l'arme blanche. Que ce soit vrai ou faux, Cédric a en tout cas bien prononcé ces mots, puisqu'un autre détenu confirme les avoir entendus. Mais Marco rapporte avec une étonnante précision d'autres dires de Cédric Jubillar, qui viennent corroborer le scénario privilégié depuis des mois par les gendarmes : « Il aurait d'abord vu un message de l'amant de sa femme avec qui elle textotait. Il a pris son téléphone et a vu les messages. C'est ça qui l'a fait vriller », raconte le détenu corse. Le battage médiatique semble aussi être monté à la tête de Cédric Jubillar qui, après s'être autoproclamé comme étant « le mec le plus connu du Tarn », se décrit désormais comme « le plus grand cocu de France ». Marco va encore plus loin : « Il m'a dit qu'il savait où l'enterrer avant les faits. Il m'a indiqué avoir suivi sa femme en la géolocalisant, avoir tenté de pirater son téléphone sans succès. Il savait ce qui allait se passer. Il attendait le moment propice pour s'en débarrasser. »

Marco fait alors spontanément référence à Séverine – avec qui Cédric s'est donc rabiboché en détention –, sans la nommer : « Cette femme saurait où le corps est enterré puisqu'il l'aurait emmenée sur les lieux après les faits. Elle lui posait sans cesse la question et pour lui prouver son amour, il l'a emmenée là où sa femme est enterrée. » Le détenu précise également que Cédric n'aurait pas utilisé le véhicule de son épouse pour transporter le corps, mais « une voiture blanche », et indique que Cédric lui a remis une lettre à l'attention de Séverine, sachant qu'il allait bientôt être libéré. « Il lui donne un code qu'il a créé lui-même pour qu'ils puissent communiquer sans que personne ne comprenne. Je pense qu'il a peur que le corps réapparaisse, il voudrait donner des instructions à sa compagne », ajoute Marco, qui explique avoir voulu être entendu pour que la vérité soit faite. « Je n'attends rien de la justice, je suis en fin de peine », précise-t-il comme gage de sa bonne foi. Le Corse sera en effet libéré une semaine plus tard. Dès sa sortie, il demande à être réentendu par les enquêteurs, cette fois sous son identité. Il est reçu le 5 octobre par l'adjudant-chef et un major de la

gendarmerie. Devant eux, le Corse se veut encore plus précis que la fois précédente. Cédric Jubillar lui aurait expliqué que le soir des faits, il se trouvait dans sa chambre, sa femme sur le canapé dans le salon, qu'il serait allé dans cette pièce pour récupérer son chargeur et qu'il aurait vu son épouse le nez sur son téléphone. C'est là qu'il le lui aurait pris des mains. « Cédric m'a dit : "J'ai pété les plombs, je me suis débarrassé d'elle." » Il se serait aussi inquiété du mauvais temps, de la montée des eaux et aurait ainsi demandé à Marco : « Est-ce que ça remonte si c'est mal enterré ? » La veille de la libération de son voisin de cellule, Cédric lui confie deux autres lettres. Une première à l'attention de Séverine, dans laquelle il lui écrit que Marco peut les aider, et une deuxième pour Marco, où il a inscrit l'adresse de sa petite amie. « Il m'a dit d'aller la voir pour qu'elle m'explique tout. »

En coulisses, les enquêteurs laissent volontairement faire, tout en mettant en place les mesures de surveillance nécessaires. Marco et Séverine vont se rencontrer à quatre reprises au total. Après plusieurs entrevues, cette dernière va finalement admettre que Cédric lui a dit où était le corps, mais qu'elle a refusé de s'y rendre. Se pensant surveillée, elle ne peut emmener le témoin sur les lieux précis, mais lui donne suffisamment d'informations pour qu'il puisse trouver le corps de Delphine. Il serait enterré près d'une ferme qui se situe au bout de l'impasse du chemin de Drignac, à Cagnac-les-Mines, à environ un kilomètre et demi du domicile du couple. Au bout de cette allée se trouve bien une exploitation céréalière, et dans son prolongement tiennent encore debout les quatre hauts murs d'un hangar construit en pierres blanches. Deux grandes portes battantes d'un bleu un peu passé renferment derrière elles gravats et autres morceaux de ferraille rouillée. Le bâtiment agricole de 200 m^2 a été presque entièrement détruit par un incendie en avril 2021. Séverine explique à Marco que Cédric aurait fait rouler le corps « jusqu'en bas » et qu'il l'aurait ensuite récupéré pour l'enterrer. Lorsqu'il s'agit de voir Marco, la quadragénaire se fait très discrète. Elle a notamment acheté un téléphone avec une carte prépayée. À la troisième rencontre, elle aurait demandé au Corse de faire quelque chose au corps de Delphine, de le « retirer de l'endroit où il se trouve ». Il s'agirait pour lui de l'exhumer et de le mettre à proximité du lieu de vie de l'amant de Delphine, afin de lui imputer la responsabilité du meurtre. Plusieurs hypothèses sont évoquées pour y parvenir, comme celle de récupérer de l'ADN de Jean dans ses poubelles. D'après Marco, Séverine

trouve l'idée très bonne. Cela permettrait en effet d'innocenter Cédric. Elle lui communique alors des photographies de l'amant et de sa femme et inscrit leurs noms sur un papier, ainsi que l'adresse du travail de Jean. Séverine envoie aussi à Marco des captures d'écran Google Maps montrant le chemin de Drignac et des photos de la ferme.

Le 6 décembre, le Corse se rend à la gare d'Albi pour rejoindre Séverine. Puis le duo se dirige en voiture vers Cagnac-les-Mines. Selon le récit de Marco, cette dernière lui aurait expliqué au cours du trajet craindre que le véhicule soit équipé d'un dispositif de surveillance. C'est que Séverine conduit la Peugeot 307 break de… Cédric. Elle l'emmène devant le domicile des Jubillar, prenant le prétexte de devoir relever le courrier, et en profite pour lui détailler l'itinéraire à suivre pour se rendre sur les lieux où serait enterrée Delphine. Elle lui explique qu'elle l'emmènera au plus près des lieux, mais indique qu'elle ne souhaite pas trop s'aventurer plus loin, de peur que l'on repère la voiture. Elle explique aussi s'inquiéter de la réaction de Cédric si elle venait à le quitter. Il l'aurait déjà menacée. « Il pourrait m'arriver la même chose qu'à Delphine », glisse-t-elle à Marco. Dans un enregistrement capté par l'ancien détenu, on peut entendre Séverine lui donner toutes les indications nécessaires pour arriver jusqu'à la ferme depuis le domicile du couple. « En arrivant à un stop, elle m'a dit que je devais prendre à gauche, aller tout au fond, que c'était une impasse. Elle ne pouvait pas m'emmener au bout parce qu'il y avait des caméras. Elle m'a montré des points de repère », détaille Marco aux enquêteurs. Après l'avoir conduit en contrebas d'un chemin à l'abri des caméras de vidéosurveillance, Séverine donne les derniers renseignements. « Elle m'a ensuite dit de l'informer quand je devais bouger le corps. Elle ferait en sorte de ne pas être là », dit-il encore aux gendarmes. Séverine ignore que Marco va bientôt rendre compte de toutes ces informations aux enquêteurs, pour qui les éléments fournis confortent la fiabilité des informations reçues. Seul Cédric Jubillar aurait pu être aussi précis sur certains détails rapportés par Marco, qui n'aurait d'ailleurs pu les apprendre par personne d'autre que son voisin de cellule. Marco s'apprête à descendre de la voiture, Séverine à rentrer chez elle. Une semaine plus tard, le 15 décembre 2021, un an jour pour jour après la disparition de Delphine, la nouvelle petite amie de Cédric Jubillar sera interpellée et placée en garde à vue.

Désormais soupçonnée de « recel de cadavre »[1], Séverine déclare en audition que c'est bien Marco qui a pris contact avec elle – et non l'inverse – pour lui annoncer que Cédric lui avait confié être l'auteur du meurtre de sa femme, qu'il devait vérifier l'endroit où elle était enterrée et qu'elle devrait l'aider dans la mesure où elle était censée connaître « le lieu de dépose ». Séverine explique avoir été apeurée par l'irruption soudaine de cet homme qu'elle ne connaissait pas, mais dont elle a vite compris qu'il était un repris de justice. Elle confirme l'avoir rencontré à quatre reprises et se veut transparente quant à la teneur de leurs conversations. Aux enquêteurs, elle dit avoir toujours pris les déclarations de Cédric sur le ton de la plaisanterie, mais admet avoir donné des indications très précises sur le possible emplacement du corps de la disparue. Séverine assure en revanche ne jamais s'être rendue sur les lieux, que ce soit en compagnie de Cédric ou toute seule. Elle regrette d'avoir agi de la sorte et de ne pas s'être rendue à la gendarmerie et se dit désormais convaincue de l'implication de Cédric Jubillar dans les faits qui lui sont reprochés. « C'est pour lever le doute que j'ai montré à Marco où se trouvait la ferme », assure-t-elle, expliquant toutefois que Cédric ne lui a jamais clairement dit qu'il avait tué sa femme. Au terme de six auditions, Séverine ressort libre, aucune charge n'ayant été retenue contre elle. Depuis sa cellule, Cédric a appris pour la garde à vue. « Coucou, mon amour, j'espère que tu te portes mieux… surtout que maintenant j'ai vu aux informations qu'ils étaient en train de ratisser la ferme qui a brûlé alors que pour moi cela a toujours été une blague. […] Je suis désolé, mon cœur, sache que si tu ne veux plus entendre parler de moi, je ne t'en veux pas. Bien au contraire, c'est moi qui ai fait une bêtise en racontant n'importe quoi à n'importe qui. Maintenant, plus de blablatage avec personne. » À travers ces quelques mots, Cédric souhaite voir s'effondrer le château de cartes qu'il a lui-même construit. Mais pourquoi avoir donné tous ces détails si rien de tout cela n'était vrai ? S'agit-il d'une simple inadvertance qu'il tente de rattraper tant bien que mal ? La bévue serait trop maîtrisée. Fait-il preuve d'un impressionnant machiavélisme ? Mais dans ce cas, faut-il y voir une façon de tromper le temps en détention ou une intention cynique de manipuler les enquêteurs ? À moins qu'il ne s'agisse de les éloigner à chaque fois un peu plus de la vérité ?

1. Le fait de receler ou de cacher le cadavre d'une personne victime d'un homicide ou décédée des suites de violences est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (article 434-7 du Code pénal).

Chapitre 26

Un deuil impossible

Les fins d'année ne seront plus jamais insouciantes pour les proches de Delphine Jubillar. Les habituelles joyeusetés se sont envolées pour laisser place au triste anniversaire. Il est d'autant plus douloureux qu'après un an, le corps reste toujours introuvable. Famille et amis n'ont pas de sépulture, pas de lieu sur lequel se recueillir. C'est comme une plaie béante qui ne se referme jamais, qui ne peut cicatriser. Un deuil impossible. Car la plupart des intimes n'ont plus de doute, Delphine est morte. Mais elle ne repose pas en paix et il est par conséquent pour eux impossible de la trouver. Presque toutes les semaines, trois amies de Delphine organisent ainsi des fouilles pour tenter de retrouver le corps de la disparue. Ensemble elles traversent les chemins de terre, progressent entre les ronces des zones boisées, bravent les intempéries, creusent, inspectent et retournent la terre à mains nues. Je les ai une fois accompagnées. Les voir à l'œuvre est à la fois impressionnant et déchirant. Elles sont incapables de rester sans rien faire, ne supportent pas d'être les spectatrices impuissantes du drame. Chercher est devenu une catharsis. Ce sont elles, Emy, Hélène et Séverine, qui ont pris l'initiative d'organiser une marche mémorielle pour l'anniversaire de la disparition de Delphine. Les amies ont fixé le rendez-vous au 19 décembre, à quelques minutes du domicile du couple, aux abords du lac de Cagnac, près du chemin « Cap Découverte » que Delphine aimait tant. Famille et amies se succèdent au micro, puis le cortège s'engage dans le silence en direction de la maison de parpaings orange. Une fois devant, on allume des bougies, on dessine des mots à la craie sur l'asphalte. On ne dit pas au revoir, c'est encore impossible. On dit plutôt que l'on n'oublie pas, qu'on ne « lâchera rien ». La famille se retrouvera trois semaines plus tard dans la magnifique cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Autour de l'autel ont été installées des photos de Delphine avec ses enfants et des bougies, moyen de montrer que la lumière du

souvenir ne faiblit pas. Ce n'est pas un enterrement, mais une manière de se recueillir dans la prière. Les deux frères de Delphine, Matthieu et Sébastien, ainsi que sa sœur, Stéphanie, et sa cousine Lolita lisent la prière universelle, confiant à Dieu Delphine et ses enfants. Paul de Cassagnac, l'archiprêtre de Sainte-Cécile, prononce alors son homélie : « Que sommes-nous venus chercher, que sommes-nous venus trouver ? Au-delà de nos convictions, de nos questionnements, tous, et particulièrement la famille et les proches de Delphine, dans cette lourde épreuve endurée depuis plus d'un an, avivée par une totale incertitude quant à ce qui s'est réellement passé au sujet de Delphine, nous éprouvons le besoin de nous retrouver dans le silence et le recueillement, dans cette pause spirituelle. Nous avons besoin de retrouver la sérénité, la paix, la force, l'espérance. Avec ces mots qui peinent à exprimer ce qu'il y a au fond de nos cœurs, nous désirons tous ardemment que Delphine, là où elle se trouve, soit profondément en paix. Nous avons tous le désir que ses enfants, Louis et Elyah, qu'elle chérissait, puissent être entourés de tendresse et d'amour et continuent à grandir aussi sereinement que possible. Et bien sûr, nous aspirons tous à ce que l'enquête aboutisse pour que la vérité éclate, que la lumière soit faite sur ce qui est advenu de Delphine. Car comment est-il possible de se reconstruire dans cette incertitude insupportable ? » Des mots justes et réconfortants. Un moment de silence et d'apaisement, loin du bruit et de la fureur.

Chapitre 27

L’emballement médiatique

Lorsque je les ai rencontrés en juillet 2021, Mes Jean-Luc Forget et Laurent de Caunes, les avocats de Sébastien, le frère de Delphine, formulaient le vœu pieux que les médias ne prennent pas le pas sur l’enquête. Cédric Jubillar venait d’être mis en examen et ces deux habitués des affaires médiatiques voyaient déjà se profiler l’emballement, comme ce fut jadis le cas dans l’affaire Grégory. Sur ce dernier point, l’histoire leur a donné raison. L’enquête, elle, est évidemment toujours entre les mains des juges d’instruction, mais il est vrai qu’il ne se passe pas un jour sans qu’un article ne soit publié sur l’affaire. Les nombreux groupes Facebook qui lui sont dédiés pullulent de messages en tout genre. On se partage les dernières révélations, on pose des questions sur l’enquête en cours, on s’interroge sur l’emplacement du corps, des médiums viennent livrer leur ressenti, on émet des hypothèses, nombreuses, et parfois, c’est le lot malheureux des réseaux sociaux, on s’insulte et s’invective. Me de Caunes s’inquiète de cet intérêt devenu frénétique, quasi obsessionnel, de cette « hystérie tragique ». « Toute la France a son avis sur l’affaire Jubillar. Il y a les croyants et les non-croyants », me confiait-il, soucieux que cela vienne perturber le cours de la justice. « Le fait matériel est toujours susceptible d’interprétation, or les éléments doivent permettre d’approcher la vérité. Les sortir de leur contexte est dangereux, car ils doivent être placés en cohérence chronologique, en situation », abonde Me Forget. Mais le poids du mystère a tout emporté sur son passage. La disparition de Delphine Jubillar est devenue un événement médiatique. Sa famille découvre que le dossier prend telle ou telle tournure dans la presse. Des proches la pleurent en direct sur les chaînes d’information en continu, devant des milliers de téléspectateurs avides et ébahis. Les journalistes se sont invités aux marches blanches, aux commémorations. On veut savoir qui était la victime, dans quel environnement elle évoluait. On veut tout comprendre de ce mari devenu

suspect. On découvre sa personnalité parfois déconcertante, mais ses failles, aussi. Il y a dans cette affaire quelque chose qui fascine. Lors de la marche mémorielle du 19 décembre, beaucoup de femmes que j'ai interrogées m'ont aussi dit la même chose. Elles ne connaissaient pas Delphine, mais l'affaire leur a fait prendre conscience que ça n'arrivait pas qu'aux autres. Il ne faut pas minimiser le phénomène d'identification. Il est une part importante de l'engouement. « On peut considérer cette médiatisation comme une sorte d'adieu, un hommage populaire, l'expression du chagrin et de la révolte », écrivait Ivan Jablonka dans son ouvrage consacré à la jeune Laëtitia Perrais.

Mais pourquoi l'affaire Jubillar subjugue-t-elle à ce point ? Flaubert écrivait : « Pour qu'une chose soit intéressante, il suffit de la regarder longtemps. » Ce sont peutêtre justement ces révélations en cascade qui participent à éveiller la curiosité. Mais c'est aussi l'éternel paradoxe : qu'est-ce qui est venu en premier? Poser cette question reviendrait en réalité à se demander pourquoi le fait divers a, de manière générale, toujours fasciné. Il semblerait que l'homme soit ainsi constitué : il souhaite comprendre les fonctionnements – et les dysfonctionnements – de l'esprit, saisir tous les aspects de sa psychologie, car il y a une projection, un évident effet miroir. Et plonger dans les méandres de l'âme humaine ne nous renvoie-t-il pas inévitablement à nos propres fêlures ?

Chapitre 28

Portrait-robot

C'était un jour de janvier 2022. Il faisait un froid glacial à Albi. Le ciel était gris. L'ambiance avait quelque chose de mélancolique. Nous discutions avec une amie de Delphine, quand soudain elle a prononcé cette phrase : « S'il l'a fait, c'est parce qu'il l'aimait profondément. » En quelques mots, et vraisemblablement sans en avoir la moindre conscience, cette amie de Delphine a résumé une des principales caractéristiques observées chez les auteurs de féminicides. S'il convient ici de rappeler que Cédric Jubillar est présumé innocent, il semblait important – sinon nécessaire – de déconstruire cette idée reçue, de disséquer les mécanismes qui se mettent en place dans le cadre du « féminicide », de manière plus large. Terme parfois décrié – certains penseurs l'estiment imprégné d'une idéologie militante, charriant avec lui une certaine interprétation de la réalité –, il est en tout cas entré dans le *Larousse* en 2021 et désigne le « meurtre d'une femme ou d'une jeune fille, en raison de son appartenance au sexe féminin ». Il n'est cependant pas reconnu en tant que tel dans le Code pénal français. Le mot s'est répandu, certes, mais la littérature officielle reste assez pauvre sur la question. Dans l'étude nationale relative aux morts violentes au sein du couple, publiée chaque année par le ministère de l'Intérieur et qui fait référence, on peut lire ceci : « L'auteur masculin est, le plus souvent, marié, français, âgé de trente à quarante-neuf ans, et n'exerce pas ou plus d'activité professionnelle. Il commet ce crime à domicile, sans préméditation. Sa principale motivation demeure la dispute, suivie de près par le refus de la séparation. » Il faut ajouter à ces données le fait qu'en France, près de mille quatre cents femmes ont été tuées en dix ans par leur compagnon ou leur ex-conjoint, le plus souvent au moment de la séparation. Un tableau qui, évidemment, n'est pas sans rappeler l'affaire qui nous occupe, dans la théorie où Cédric Jubillar serait l'auteur des faits qui lui sont reprochés. Y auraitil des « mots qui tuent », comme les décrit Me

Laurent Boguet ? « Le premier réflexe, c'est : "Tu me dis que tu vas m'abandonner, tu es en train de me tuer avec les mots que tu prononces, je veux que tu te taises." C'est d'ailleurs ici qu'on trouve le symbolisme de la strangulation ou de l'étouffement. Dans 90 % des cas, l'étranglement n'est pas une démarche visant à donner la mort, c'est une manière de faire taire l'autre, qui est devenue la victime du geyser pulsionnel », analyse l'avocat. Lors d'une de ses auditions, Cédric Jubillar avait d'ailleurs dit de Delphine qu'elle était « son oxygène ». Rien d'anodin, dans la mesure où il est impossible de vivre sans lui. « Le nœud gordien, c'est la peur de perdre », explique de son côté Roland Coutanceau, médecin psychiatre, expert national près des tribunaux. Cette peur, impossible à maîtriser, rend selon lui la séparation impensable. Tout est ensuite question d'intensité : « Tout le monde a peur de perdre quelqu'un qu'il aime, c'est un élément normal de la psychopathologie relationnelle, mais chez les sujets violents, la peur de perdre est presque impossible », complète le psychiatre. Si Cédric Jubillar ne s'est jamais montré physiquement brutal envers sa femme, il se peut que la paranoïa suscitée par les doutes concernant un éventuel amant, l'inquiétude de voir son couple se déliter doublée d'un vécu abandonnique ancré depuis sa plus tendre enfance aient contribué à une montée en puissance jusqu'à ce qu'on appelle en psychiatrie « la scène finale ». Dans la majorité des cas de femmes tuées par leur conjoint, on retrouve le paramètre de violences conjugales. Mais il ne s'agit jamais que de violences physiques, dans la stratégie de l'auteur pour maintenir la victime sous sa coupe. Il va d'abord l'isoler, la dévaloriser, l'humilier, inverser le processus de culpabilité.

« Dans le fonctionnement psychique de la perte, beaucoup de gens qui n'auraient jamais fait de mal à une mouche vous expliquent qu'il serait plus facile d'accepter la mort que d'être quitté pour quelqu'un d'autre. Chez quelqu'un qui est paranoïaque et déprimé, cette pensée va s'actualiser », analyse encore Roland Coutanceau. Est-ce un signe d'amour ? « Bien sûr que non. Le sujet ne peut pas imaginer que l'autre lui échappe, c'est le côté possessif. Et le fait qu'il y ait "quelqu'un d'autre" décuple la jalousie. L'âme humaine est blessée, alors elle veut nuire en retour », dit le psychiatre. Naît alors ce que décrivait Me Boguet : le besoin de faire taire l'autre. « C'est une manière de le dominer jusqu'au bout : si tu n'es pas avec moi, tu ne seras avec personne d'autre. Il y a une notion

d’appartenance forte, l’autre n’est plus perçu comme un individu à part entière, il est déifié », abonde Marjorie Sueur, psychologue experte près la cour d’appel d’Aix-en-Provence. En ce qui concerne le mode opératoire, la strangulation ou l’étouffement, il montre le lien charnel entre la victime et son bourreau, indique la psychologue. « Il démontre le côté impulsif. L’auteur, pris dans son émotionnel, n’est plus en capacité de se dire qu’il va trop loin », dit-elle. Impossible, bien entendu, de brosser le profil « type » de l’auteur de féminicide, le risque de nier la complexité de chaque meurtre serait trop grand. En ce qui concerne Cédric Jubillar, le psychiatre qui l’a expertisé à deux reprises note une problématique familiale, des carences affectives dans l’enfance et une intolérance à la frustration et écrit : « S’il a commis l’infraction reprochée, cela pourrait être en lien avec sa personnalité, son besoin de contrôle, de maîtrise, associés à un sentiment d’échec au regard des cicatrices psychiques laissées par sa propre histoire. Au-delà d’une vie de couple qui s’arrête, d’un divorce conflictuel, c’était aussi une rencontre avec une réalité insupportable, la fin d’une vie de famille à laquelle il tenait beaucoup, peut-être un moment d’effondrement personnel. » Et de conclure : « Dans cette hypothèse, il aurait pu agir dans un moment de colère projective, refusant le sentiment d’échec. »

Chapitre 29

Une instruction inachevée

Cela fera bientôt deux ans que Delphine Jubillar a disparu. Cédric Jubillar dort toujours à la maison d'arrêt de Seysses et les juges d'instruction en charge de l'enquête continuent d'œuvrer à la manifestation de la vérité. Début 2022, les révélations fracassantes du codétenu de Cédric Jubillar vont conduire à des fouilles d'envergure aux abords de la ferme qui a brûlé. Drones thermiques, chiens spécialisés en restes humains, pelleteuses, détecteur de métaux pour localiser le téléphone… Les recherches auront duré dix jours en tout, sans succès. La preuve pour la défense de Cédric Jubillar que les dires de Marco ne reposent sur rien de tangible. Le 11 février 2022, leur client est de nouveau entendu par les magistrates, cette fois sur les déclarations tenues par le codétenu. « Il indique que vous lui avez fait des confidences à sept ou huit reprises concernant les faits, dont deux fois de manière détaillée. Qu'avez-vous à dire ? » demandent les juges. « J'ai expliqué pas mal de choses sur l'affaire, oui c'est vrai […]. Je lui ai expliqué, une fois en rigolant, que j'avais mis le corps près de la ferme, ça oui », répond Cédric Jubillar. Les juges l'interrogent aussi sur le fait que Marco a fait des déclarations très précises concernant le déroulé de la soirée du 15 au 16 décembre : « Il a dit que vous lui aviez révélé que le soir des faits, vous étiez allé vous coucher, puis que vous vous étiez relevé pour aller dans le salon chercher votre chargeur de téléphone, celui-ci n'ayant plus de batterie, alors que vous vouliez mettre votre réveil pour le lendemain. Or, vous avez indiqué que votre téléphone s'était éteint à 22 h 08 parce qu'il n'avait plus de batterie et que vous l'avez mis en charge pour activer votre réveil en mode vibreur, car il ne sonne plus. Comment expliquez-vous que cela ne corresponde pas à ce que vous nous avez expliqué en interrogatoire ? » Réponse : « Rien, je lui ai rien dit de tout ça. Il invente pour m'incriminer encore plus, pour avoir sa libération, vu que c'est ce qui s'est passé. » Les avocats de Cédric Jubillar

ont en effet suggéré dans des interviews l'idée que Marco aurait pu négocier sa remise en liberté contre la divulgation des aveux de l'artisan plaquiste. Des informations « erronées », a été contraint de préciser Samuel Vuelta-Simon, le nouveau procureur de la République de Toulouse. Dans un communiqué, le magistrat écrit que Marco « n'a ni demandé ni obtenu de faveur en échange de sa déposition, pas plus qu'elle ne lui a été promise. » Et le procureur de préciser que l'ancien détenu était « libérable » dès le lendemain de la demande qu'il a formulée auprès des surveillants pénitenciers de s'entretenir avec les enquêteurs. De son côté, Marco a toujours expliqué faire cela pour que la vérité émerge, avant tout « pour les enfants ». Reste que devant les juges, Cédric Jubillar nie la teneur des propos rapportés par Marco. Géolocalisation du téléphone de sa femme, état de la batterie de son téléphone, endroit de dépose du corps… Les magistrates ont beau lui démontrer que la majorité des déclarations de son ancien codétenu sont corroborées par des constatations ou des confidences précédentes, le mis en examen a réponse à tout : soit Marco a lu des éléments dans la presse et peut donc les répéter, soit il a tout inventé. Vient aussi la question de la « voiture blanche » que Cédric aurait mentionnée à Marco. Ce dernier avait en effet expliqué aux enquêteurs que Cédric Jubillar lui aurait parlé d'un tel véhicule pour déplacer le corps, n'étant « pas assez bête » pour prendre le sien. Une Peugeot blanche, appartenant à un de ses amis, a ainsi été saisie pour mener des expertises. Des éléments capillaires ont été prélevés et des traces pouvant s'apparenter à du sang examinées, rien qui ne corresponde cependant au profil génétique de Delphine Jubillar. « Quel est l'intérêt d'un homme qui clame si fort son innocence depuis plus de six mois de faire de tels aveux et de chercher à se soustraire au cadre légal pour nous dissimuler des informations ? » interrogent également les juges, faisant ici référence aux courriers confiés par Cédric à Marco à l'attention de Séverine, ou des appels qu'il a tenté de passer à cette dernière sans qu'ils ne soient interceptés. « J'ai pas fait d'aveux, j'ai juste dit une absurdité, j'en avais marre d'entendre cinquante fois la même question. Je voulais juste entrer en contact avec ma compagne pour lui parler », élude Cédric. On lui cite encore les propos rapportés par Séverine en garde à vue : « Je pense qu'il peut péter une durite, voir rouge, car il était fou amoureux de Delphine et il ne voulait pas perdre le divorce. » Ou encore ceux de sa mère Nadine qui, auditionnée, a expliqué qu'il vivait très mal la décision du divorce, qu'il en parlait « en boucle », qu'il ne

voulait pas perdre la maison et que c'était devenu quasi « obsessionnel » chez lui. Cédric Jubillar n'aura rien à dire de plus, si ce n'est qu'on lui prête des sentiments qu'il estime ne jamais avoir ressentis. Une confrontation avec Marco sera finalement organisée le 12 mai 2022 dans le bureau des juges. Les deux hommes camperont chacun sur leurs positions.

Parmi les témoignages recueillis par les juges d'instruction figure aussi celui d'une voisine de Delphine. Entendue en avril 2022, celle-ci se veut formelle concernant le sens dans lequel Delphine avait l'habitude de garer sa voiture, à savoir en face du domicile du couple, capot vers le haut, dans le sens de la montée de la rue Yves-Montand. « Il y avait le siège auto de la petite côté route. À droite, il y a le trottoir et après un talus avec des ronces. En se garant dans ce sens, c'était plus facile pour elle de sortir sa fille, plutôt que de se prendre les ronces », développe cette voisine. Elle se veut même plus précise : si Delphine avait cette habitude, Cédric, lui, avait plutôt tendance à se garer capot vers le bas. C'est dans ce sens que son mari a découvert la voiture le lendemain matin de la disparition. Or en rentrant du travail la veille au soir, le 15 décembre, vers 21 h 15, il assure que la voiture était dans l'autre sens, vers le haut. Ce qui pourrait indiquer que la voiture a été déplacée au cours de la nuit. Un élément que les avocats de la défense réfutent, arguant que Delphine pouvait se garer soit vers le haut, soit vers le bas, en fonction de l'endroit d'où elle revenait. Reste que le mari de cette voisine assure avoir constaté un changement de position entre le 15 et le 16 : « D'habitude, mon mari a juste à tourner le volant pour partir. Mais pas ce matin-là, car la voiture était collée à la sienne », précise son épouse.

Au-delà des témoignages, d'autres éléments continuent d'intéresser les juges d'instruction, comme la fameuse couette. La défense de Cédric Jubillar est maintes fois revenue sur le fait qu'à leur arrivée au domicile du couple, seule une des trois gendarmes avait indiqué avoir vu Cédric Jubillar mettre du linge dans la machine, mais « sans savoir quoi ». Si une machine a bien été lancée postérieurement à leur arrivée, les avocats de Cédric Jubillar suggèrent que ce n'est pas nécessairement lui qui l'a actionnée. Peut-être serait-ce sa mère Nadine, arrivée au domicile du couple aux alentours de 8 heures ce 16 décembre 2020 pour garder les enfants ?

Interrogée sur ce point, Nadine est pourtant formelle : elle dit être « sûre et certaine » de n'avoir pas fait tourner de machine ce matin-là. Reste à savoir ce qui se trouvait dans le tambour ce 16 décembre. Les investigations ont finalement révélé que la couette se trouvait sur le canapé au moment des premières constatations. On peut en effet la voir sur une des photos prises par les gendarmes. Sur les clichés, il est en revanche aussi possible de voir un drap-housse blanc aux rayures bleu ciel sécher au-dessus de vêtements sur un étendoir. Est-ce ce drap que Cédric Jubillar voulait laver avant l'arrivée des premiers gendarmes ? A-t-il eu le temps de faire tourner la machine entre le moment où ces derniers ont quitté son domicile et l'arrivée de Nadine ? Début 2022, les magistrates demandent des expertises biologiques complémentaires sur le drap et la couette. En tout, six traces s'apparentant à du sang sont relevées sur la couette, mais il ne s'agit pas de sang humain. Il en va de même concernant le drap-housse. Impossible toutefois de déterminer avec exactitude la nature de ces traces de sang, les deux objets ayant été lavés. Les magistrates ont ainsi demandé que chacune des traces soit de nouveau soumise à des analyses. Reste à savoir pourquoi, lors de son audition par les juges le 3 décembre, Cédric Jubillar a expliqué que c'était bien la couette qu'il avait mise dans la machine. Il avait alors indiqué qu'un de ses chiens avait uriné dessus, avant de se rétracter, sans fournir plus de précisions. S'agissant de la housse blanc et bleu, il avait affirmé qu'elle se trouvait sur l'étendoir depuis plusieurs jours et qu'elle ne servait pas à protéger la couette.

Mais c'est surtout la question des lunettes de Delphine qui interpelle les magistrates. Lors des premières constatations, elles ont été retrouvées cassées, une branche se trouvant derrière le canapé et le reste de la monture sur la table de la cuisine. Or plusieurs témoins font état du fait que Delphine portait encore ses lunettes de vue le jour de sa disparition – peut-être étaient-elles endommagées, mais pas cassées. Un élément confirmé par Louis, qui indique que sa mère les avait sur elle en regardant la télévision le soir des faits. Des experts de la Direction générale de l'armement (DGA) du ministère des Armées ont donc été mandatés pour analyser les possibles causes de la rupture. Leurs résultats sont formels : « Les examens réalisés permettent de conclure que les dommages observés sur la paire de lunettes de Delphine Jubillar sont la conséquence d'efforts dynamiques, liés à un comportement fragile de la monture vis-à-vis de la charge appliquée, et sont

concentrés sur la face interne, ce qui indique des efforts appliqués de l'extérieur vers l'intérieur. » Il faut donc comprendre que c'est une influence externe qui a cassé la paire. Telles qu'elles ont été retrouvées, les lunettes étaient inutilisables, tant du point de vue de la gêne visuelle que du port de la monture, ce qui implique que Delphine n'aurait pas pu les porter quelques heures avant de disparaître, comme l'indique pourtant son fils. Cela laisse donc présager qu'elles ont été brisées *a posteriori* de la soirée télé du 15 décembre. De quoi accréditer la thèse d'une violente dispute entre les époux.

Chapitre 30

7 h 48

Ils connaissent nos habitudes mieux que quiconque. Ils enregistrent nos itinéraires, savent avec qui on échange, où on se trouve en permanence. Nos téléphones sont les mouchards du XXIe siècle. Alors, dès qu'il a été question d'enquêter sur la disparition de Delphine Jubillar, de pénétrer dans le huis clos de son domicile, dernier endroit où elle a été vue vivante, c'est d'abord et avant tout sur son téléphone qu'on s'est penché. Son Huawei P30 Pro n'a jamais été retrouvé, mais il a tout de même livré quelques secrets. On sait par exemple, grâce à SFR, opérateur auquel elle était abonnée, que son téléphone a borné sur le relais téléphonique situé sur la commune de Cagnacles-Mines toute la nuit du 15 décembre. On a découvert ses échanges avec son amant, cette photo envoyée à 22 h 19, le dernier message pour se souhaiter une bonne nuit à 22 h 55. Puis une voisine a entendu des cris. Et Delphine Jubillar n'a plus jamais donné signe de vie. Mais son Smartphone, lui, a continué de s'activer. À 0 h 07, la fonction « recherche » du téléphone a été ouverte, puis dans la foulée, la page d'accueil du téléphone a été consultée. Avec cette précision importante : les cyberenquêteurs de la gendarmerie ont indiqué que cette page d'accueil a été vue alors que le portable était déverrouillé. Le téléphone s'active, encore, à 0 h 09. Cette fois, c'est le compte WhatsApp qui est ouvert. Un des frères de Delphine lui avait envoyé des messages concernant les cadeaux de Noël. À 0 h 09, les petites coches grises sont devenues bleues : les messages ont été lus. Un peu plus tard, à 0 h 33, c'est la caméra du téléphone qui est déclenchée, avant un retour sur la page d'accueil. Puis le téléphone est en veille. Mais il ne dort pas. Il continue de borner à Cagnac. Il se réveillera d'ailleurs une dernière fois, à 6 h 52. C'est l'ouverture du fichier « com.huawei.android.launcher » qui l'atteste. Le *launcher* – ou « lanceur d'applications » – n'est autre que le « bureau » ou la « page d'accueil » du téléphone, place centrale sur laquelle l'utilisateur se trouve

dès qu'il déverrouille l'appareil. Les enquêteurs vont interroger le constructeur. Le service juridique de Huawei indique que pour « l'ensemble des commandes visées, une action de l'utilisateur est bien nécessaire et le téléphone doit être déverrouillé ». En juillet 2022, des experts rendent les résultats de nouveaux tests effectués. Ils ont pour cela utilisé deux téléphones similaires à celui de Delphine et un troisième d'une autre marque, créant trois comptes Google et souscrivant à trois abonnements SFR « afin que les analyses soient représentatives des conditions techniques de 2020 ». Les résultats sont sans appel : « La reproduction de toutes les traces datées dans la soirée du 15 décembre et dans la nuit du 16 décembre 2020 ont nécessité une action humaine de notre part (…) Nous avons mis en évidence qu'à 6 h 52 le téléphone a été déverrouillé par une action humaine car il comportait un système de déverrouillage ». Comprendre : il a bien été activé manuellement dans la nuit du 15 au 16 décembre. Se pose alors cette question : et si Cédric avait gardé le téléphone de sa femme avec lui jusqu'au lendemain matin ?

Ses avocats jugent l'hypothèse impossible. Ils en veulent pour preuve le fait que leur client a déclaré qu'il ne connaissait pas le code de déverrouillage du portable de son épouse. Un argument qu'il est facile de réfuter dans la mesure où il est attesté que Cédric Jubillar avait mis en place une surveillance poussée de son épouse. Il ne paraîtrait donc pas impossible qu'il ait réussi à trouver le code, d'une manière ou d'une autre. Mais les avocats s'attachent aussi à rappeler qu'à 6 h 52, Cédric Jubillar se trouve en présence des trois gendarmes venus à son domicile après son appel au 17 et qu'il aurait donc été incapable de manipuler le téléphone. Les gendarmes sont en effet arrivés sur place à 6 h 31 exactement. Alors qu'il ne s'agit encore que d'une disparition inquiétante, ils vont toutefois faire une révélation de taille à Cédric Jubillar. L'un d'eux va ainsi lui expliquer qu'il ne doit pas s'inquiéter, que le téléphone de son épouse n'est pas loin, puisqu'il borne sur le réseau de Cagnac, sur un périmètre de deux kilomètres autour du domicile. Cédric Jubillar comprend donc que les enquêteurs travaillent sur le téléphone. Mais voilà, dans la foulée de leur arrivée, Cédric Jubillar s'est mis à appeler frénétiquement sa femme, plus de cent quatre-vingts fois en tout. Et ces questions, ou plutôt, ces hypothèses : aurait-il profité d'un moment d'inattention des gendarmes pour lancer l'appareil, peut-être afin de vérifier que le bornage n'allait pas

déclencher le téléphone, ou le faire sonner ? Ce qui expliquerait que le *launcher* se soit activé à 6 h 52. Se serait-il alors mis à l'appeler de la sorte pour que le téléphone se vide de sa batterie et que, par conséquent, il cesse de borner ? Les gendarmes quitteront le domicile des Jubillar à 7 h 14. Le téléphone de Delphine, lui, sonnera normalement jusqu'à 7 h 48, heure de son extinction définitive. C'est à 7 h 49, soit une minute après, que Cédric Jubillar contacte la gendarmerie pour les prévenir que le portable est sur messagerie. Un délai si court qu'il interpelle certaines sources proches du dossier. Après cela, Cédric Jubillar n'essaiera plus jamais d'appeler son épouse sur son téléphone portable.

Épilogue

C’est l’histoire d’une disparition. L’histoire d’un drame. De celui qui s’est joué à Cagnac-les-Mines en décembre 2020, on ne sait pas encore tout. Peut-être ne le saurons-nous jamais vraiment. Si l’enquête journalistique ne doit pas se substituer à l’enquête judiciaire, s’il est encore impossible de dire avec certitude ce qu’il est advenu de Delphine Jubillar, née Aussaguel, restent les faits : le 18 juin 2021, son époux a été mis en examen pour « meurtre par conjoint » et placé en détention provisoire. Il encourt pour cela la réclusion criminelle à perpétuité, mais demeure présumé innocent. Et cette certitude : quoi qu’il se passe à l’avenir, deux enfants auront perdu leur mère et d’une certaine façon, aussi, leur père. C’est ici que se niche le véritable drame. De l’attente insoutenable d’un possible retour jusqu’à la prise de conscience qu’on ne la reverrait plus, ses proches, ses amies, sa famille, ses collègues, personne n’a jamais baissé les bras. Tout le monde espère connaître la vérité, pour avancer, mais aussi pour trouver un peu de réconfort. La savoir quelque part en paix, où l’on pourrait venir lui parler. Jean Cocteau a un jour écrit : « Le vrai tombeau des morts, c’est le cœur des vivants. » À l’heure où j’écris ces lignes, les cœurs des proches de Delphine Jubillar saignent encore de ne pas savoir. À Cagnac, les gendarmes continuent inlassablement leurs recherches. Depuis des mois, ils fouillent partout dans cette commune aux innombrables cavités. Autant de mois pendant lesquels les deux juges d’instruction ont, elles, enquêté. Un travail d’autant plus compliqué qu’elles se sont heurtées à une personnalité insaisissable. Cédric Jubillar, né sans père, a grandi dans la violence. Dans la violence physique et dans celle de l’abandon. Deux éléments qui l’ont façonné, faisant de lui quelqu’un d’extrêmement ambivalent. Il faudra se pencher attentivement sur cette personnalité. Peut-être que dans la nuit du 15 au 16 décembre, les maux et la violence ont ressurgi. Bientôt, les magistrates rendront leur ordonnance de mise en accusation. Une nouvelle page s’ouvrira alors. Celle du procès. Nul doute qu’il apportera des

réponses. Mais aussi qu'il soulèvera cette question, peut-être la seule qui vaille : une femme peut-elle, de nos jours, disparaître sans laisser de traces ?

Remerciements

À toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer, d'échanger, de se confier à Cagnac-les-Mines, Albi, Toulouse et Paris, un grand merci.

Un salut confraternel aux amis du *Point*.

Merci à Margot Gless et François Damie pour leur oreille attentive.

Merci à Jules Pecnard pour ses relectures.

Merci à Arnaud Le Guern, mon éditeur, pour ses idées, ses conseils, sa disponibilité.

Et surtout merci à mes parents, Nathalie et Georges, pour tout. Tout simplement.

Table

Prologue

Partie I
La disparition

Chapitre 1. Portée disparue

Chapitre 2. Cagnac-les-Mines,
un village paisible

Chapitre 3. C'était Delphine

Chapitre 4. Une enquête criminelle

Chapitre 5. Naissance d'un fait divers

Partie II
« On soupçonne toujours le mari »

Chapitre 6. Les fêlures de l'enfance

Chapitre 7. « Veux-tu m'épouser ? »

Chapitre 8. Trouver Delphine, chercher un corps

Chapitre 9. Le confident

Chapitre 10. Un couple à la dérive

Chapitre 11. Les mois qui passent

Chapitre 12. « Recherche quelqu'un avec qui partager la vie »

Chapitre 13. Mise à nu

Chapitre 14. Confrontation

Chapitre 15. Faisceau d'indices

Partie III
À charge, et à décharge

Chapitre 16. Le dernier témoin

Chapitre 17. La bataille de la défense

Chapitre 18. Fausses pistes

Chapitre 19. Le spectre de l'affaire Viguier

Partie IV
Dénégations

Chapitre 20. Les dernières heures de la vie d'une femme

Chapitre 22. Huis clos

Chapitre 23. « Je suis un innocent mis en prison »

Chapitre 24. Forteresse

Partie V
Rebondissements et mystères

Chapitre 25. La ferme qui a brûlé

Chapitre 26. Un deuil impossible

Chapitre 27. L’emballement médiatique

Chapitre 28. Portrait-robot

Chapitre 29. Une instruction inachevée

Chapitre 30. 7 h 48
Épilogue

Remerciements

Achevé d’imprimer par BRODARD ET TAUPIN,
en septembre 2022,
N° d’imprimeur : XXXX
Dépôt légal : octobre 2022

Imprimé en France